

PRATIQUES DE PUBLICATION, DÉPÔT INSTITUTIONNEL ET PERCEPTION DU LIBRE ACCÈS

Enquête auprès des
chercheuses et chercheurs de
l'Université Laval (Québec)
2014

FLORENCE PIRON

PROFESSEURE TITULAIRE
FACULTÉ DES LETTRES ET
DES SCIENCES HUMAINES

PIERRE LASOU

SPECIALISTE EN RESSOURCE
DOCUMENTAIRE



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Résumé exécutif.....	4
Introduction.....	6
1. Portrait des personnes ayant participé à l'enquête.....	8
1.1 Statut à l'Université Laval.....	8
1.2 Faculté des répondantes et répondants.....	9
1.3 Appartenance des répondantes et répondants à un regroupement de recherche.....	10
2. Participation à des réseaux sociaux scientifiques.....	11
2.1 Appartenance à un réseau social scientifique.....	11
2.2 Pourquoi participer à un réseau social scientifique.....	12
3. Implication dans une revue scientifique.....	14
3.1 Participation au bureau de direction d'une revue scientifique.....	14
3.2 La discussion du libre accès dans les comités de rédaction des revues scientifiques.....	15
4. Évaluation des connaissances sur le libre accès.....	19
4.1 Estimation du degré d'information sur la question du libre accès.....	19
4.2 Origine de l'information sur le libre accès.....	20
4.3 Perception des principaux avantages et inconvénients du libre accès.....	22
5. Publications scientifiques.....	31
5.1 Le type de publication des répondantes et répondants.....	31
5.2 Quête d'information sur une revue avant d'y soumettre un article.....	32
5.3 Les deux principaux critères de choix des revues où soumettre un article.....	34
6. Le droit d'auteur.....	38
6.1 Signature d'un contrat de publication.....	38
6.2 L'abandon du droit d'auteur.....	39
6.3 Les licences de publication et l'addendum SPARC.....	43
7. Pratiques d'auto-archivage des publications.....	45
7.1 Conservation du fichier électronique des publications.....	45
7.2 Diffusion du fichier électronique des publications.....	46
7.3 Version utilisée pour la diffusion des publications.....	50
8. Dépôt institutionnel de l'Université.....	53

8.1 Perception de la volonté de l'Université Laval de créer un dépôt institutionnel des travaux de ses chercheurs.....	53
8.2 Les services que pourrait rendre le dépôt institutionnel de l'Université Laval.....	60
8.3 Autres commentaires sur le projet de dépôt institutionnel et de politique de libre accès de l'Université Laval.....	63
Conclusion	67
Annexe 1 : Le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne	69
Annexe 2 – Données brutes	80
Annexe 3 – Les politiques éditoriales de quelques éditeurs scientifiques privés	90
Le groupe Sage.....	90
Les éditions Springer.....	90
La revue Science	91
Le groupe Nature Publishing.....	92
Wiley-Blackwell.....	92

Résumé exécutif

Afin de mieux comprendre les pratiques de publication des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval, ainsi que leur compréhension du droit d'auteur et du libre accès, une enquête Web a été réalisée au printemps 2014 par un comité de la Bibliothèque qui réfléchit à l'implantation d'un dépôt institutionnel. Plus de la moitié des 637 répondantes et répondants font partie du corps professoral, alors que 22 % sont rattachés à la Faculté des sciences et de génie, 18% à la Faculté de médecine et 15% à la Faculté des sciences sociales. La plupart de ces personnes sont membres de réseaux sociaux scientifiques dans le but d'être en contact avec des pairs et d'assurer le développement de leur rayonnement international. Leurs publications sont majoritairement évaluées par des pairs.

L'enquête révèle que le mouvement du libre accès commence à être connu dans la communauté universitaire. Plusieurs répondantes et répondants témoignent de débats au sujet du libre accès dans les comités de rédaction de revues scientifiques, qu'elles soient ou non engagées dans le libre accès.

Toutefois, une grande majorité de personnes s'estiment mal informées sur la question du libre accès; plusieurs reconnaissent avoir plutôt des impressions ou des croyances qu'une connaissance claire des pratiques et des enjeux du libre accès, notamment des possibilités d'archivage institutionnel d'articles déjà publiés. Leur connaissance du sujet est principalement due à des informations glanées lors de lectures ou d'échanges entre collègues. Les lieux plus formels comme les colloques ou les ressources institutionnelles comme les bibliothécaires ont peu d'impact.

Cette situation peut expliquer la présence de plusieurs fausses croyances ou « mythes » parmi les commentaires recueillis, en particulier à propos des frais exigés des auteurs par les revues scientifiques en libre accès : contrairement à ce que rapportent plusieurs, cette situation n'est le cas que de 30% des revues en libre accès. De la même manière, une partie des répondantes et répondants estiment que les revues scientifiques interdisent aux auteurs d'auto-archiver leurs articles publiés, ce qui est faux, puisque la plupart des revues le permettent, parfois après un certain délai. Certaines réponses assimilent « publication en ligne » et « publication en libre accès ».

L'enquête a également révélé un paradoxe déjà constaté dans d'autres enquêtes canadiennes ou internationales : sur le plan des principes, les chercheuses et chercheurs sont presque tous en faveur du libre accès, mais n'en font pas un critère important lors de leur choix d'une revue pour leurs publications. Les critères de notoriété ou d'impact sont les plus décisifs, et de loin.

En matière de droit d'auteur, les réponses témoignent d'une méconnaissance des droits des auteurs et des outils pour les préserver (négociation avec la maison d'édition, licences Creative Commons, addendum de SPARC). Cette situation place de nombreux chercheuses et chercheurs dans une position de vulnérabilité face aux exigences des

revues scientifiques commerciales et surtout dans l'ignorance de leur droit à auto-archiver leurs publications.

Les pratiques d'auto-archivage qui ont été rapportées sont discrètes : la majorité des chercheurs et chercheuses qui ont participé à l'enquête conservent une copie de leurs travaux sur leur ordinateur personnel, mais ne les diffusent que sur demande ou en envoyant un lien hypertexte vers leur lieu de publication.

Une majorité de répondantes et répondants jugent favorablement l'idée de créer un dépôt institutionnel à l'Université Laval, même si quelques personnes indiquent ne pas comprendre clairement quels services seront offerts par le dépôt.

Les suggestions des services espérés du dépôt institutionnel ont été nombreuses. Voici les plus demandées :

- Assurer une meilleure visibilité des publications sur le Web.
- Créer des listes à jour des publications des chercheuses et chercheurs de l'Université Laval.
- Garantir la pérennité des publications.
- Intégrer cette base de données avec les outils de gestion de la recherche à l'Université Laval (par exemple le rapport d'activités) ou des services externes comme le CV commun canadien.

Environ 10% des répondantes et répondants ont indiqué que ce dépôt leur serait inutile en raison des moyens déjà disponibles de mettre leurs travaux en ligne et en accès libre, tels les réseaux sociaux scientifiques ou les grandes bases de données disciplinaires. D'autres personnes réitèrent leur conviction que les revues scientifiques ne permettront pas d'utiliser un tel dépôt pour diffuser leurs publications.

Introduction

Ce rapport présente les résultats d'une enquête en ligne parrainée par le Groupe de travail sur le dépôt institutionnel de l'Université Laval¹. En effet, dans la perspective de créer un dépôt institutionnel à l'Université Laval, c'est-à-dire un site Internet d'archivage pérenne des publications des chercheurs et chercheuses, géré par la Bibliothèque, le Groupe a voulu mieux comprendre quelles étaient les pratiques effectives de ces personnes, leur compréhension du droit d'auteur et du libre accès, ainsi que leurs besoins en matière d'archivage.

Les catégories de personnes ciblées étaient les suivantes, toutes disciplines confondues :

- Professeur-chercheur ou professeure-chercheuse
- Professionnel ou professionnelle de recherche
- Postdoctorant ou postdoctorante
- Étudiant ou étudiante de deuxième cycle
- Étudiant ou étudiante de troisième cycle

Le logiciel SEMATO de l'UQAM² a été utilisé pour la conception du questionnaire en ligne. Le lien vers ce questionnaire a été envoyé par le biais des listes d'envoi institutionnelles; une relance a été faite une semaine après le 1er envoi. Il était disponible entre le 30 avril et le 16 mai 2014.

L'invitation à répondre à la consultation a été envoyée à 12 397 personnes au total³. 637 réponses ont été reçues, soit un taux de participation de 5%. Pour les professeures et professeurs, le taux de réponse a été de 22% (328/1467).

À part quelques questions ouvertes, le questionnaire, joint en annexe du présent rapport, comporte principalement des questions à choix multiples accompagnées chacune d'un champ de « commentaire ouvert » permettant aux répondantes et répondants de préciser leur réponse ou de donner des informations supplémentaires sur le sujet. Une grande quantité de commentaires ont ainsi été recueillis, dont de nombreux extraits *verbatim* sont présentés dans les différentes sections du rapport, en complément des données quantitatives⁴. L'analyse des données quantitatives a été faite dans SEMATO et l'analyse

¹ Ce comité est formé de Guy Bilodeau, Pierre Lasou, René Audet, Marie-Hélène Bérard, Annie Cantin, Marie-Pierre Gagnon, Florence Piron, Lucie Girard, Michel Jacques. Ce projet a été réalisé principalement par Florence Piron et Pierre Lasou, avec la collaboration de Micheline Bélisle, doctorante.

² Voir le site <http://semato.uqam.ca>.

³ À noter qu'une grande partie des étudiantes et étudiants et étudiantes de deuxième cycle s'inscrivent à la maîtrise avec essai ou avec stage et ne font pas de publication; elles ne se sont probablement pas senties concernées par l'invitation. L'invitation n'a pas été envoyée directement aux chargées et chargés de cours, car ceux et celles qui font de la recherche ont été joints par les autres listes utilisées.

⁴ Tous les extraits sont présentés sous la forme de phrases en italique dans une liste à puce. Ils n'ont subi qu'un très léger travail d'édition (ponctuation et orthographe) afin d'en assurer la lisibilité et la féminisation. Dans certains cas, les commentaires recueillis à plusieurs endroits ont été regroupés.

des données qualitatives a été faite au moyen d'une catégorisation thématique des phrases recueillies.

Le présent rapport présente les principaux résultats, quantitatifs et qualitatifs, de cette consultation. Il a été rédigé selon les principes de féminisation prônés par le gouvernement canadien⁵ et par de plus en plus d'universités.

Toutes les données sont publiques⁶ et peuvent être utilisées par d'autres personnes à qui elles seraient utiles. Nous espérons que cette consultation pourra être reproduite dans d'autres universités, afin d'enrichir notre compréhension collective des enjeux posés par les transformations actuelles des pratiques de publication scientifique.

⁵ Le guide du rédacteur, chapitre 9 : La féminisation

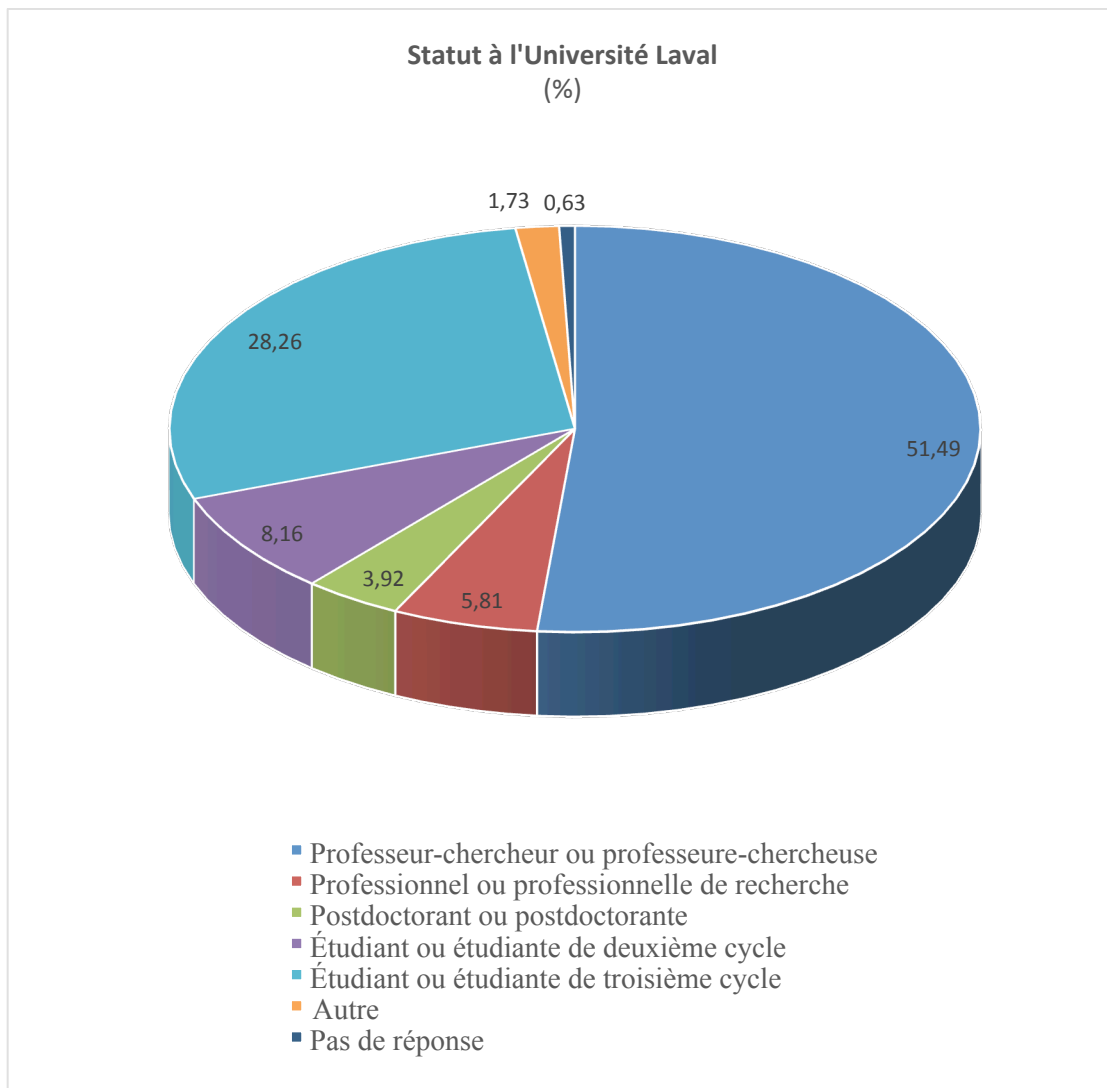
<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect9&info0=9>

⁶ Toutes les données présentées ici, notamment l'ensemble des commentaires, sont accessibles à tous à l'état brut sur le site semato.uqam.ca (nom de projet libreacces2014, mot de passe science2014).

1. Portrait des personnes ayant participé à l'enquête

1.1 Statut à l'Université Laval

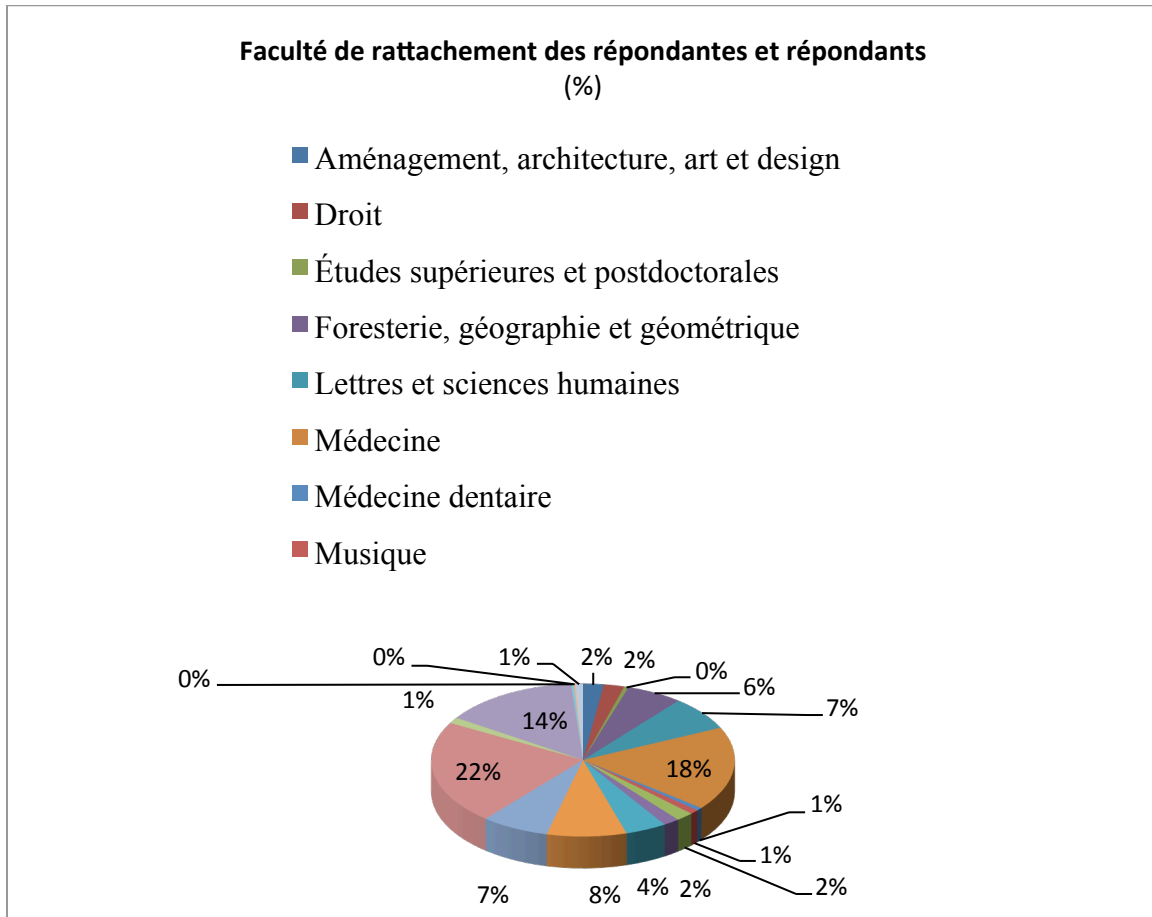
Comme le montre le graphique ci-dessous, les professeures et professeurs, étudiantes et étudiants de 3^e cycle totalisent près de 80% des répondantes et répondants.



Les « autres » sont principalement des étudiantes et étudiants de deuxième cycle.

1.2 Faculté des répondantes et répondants

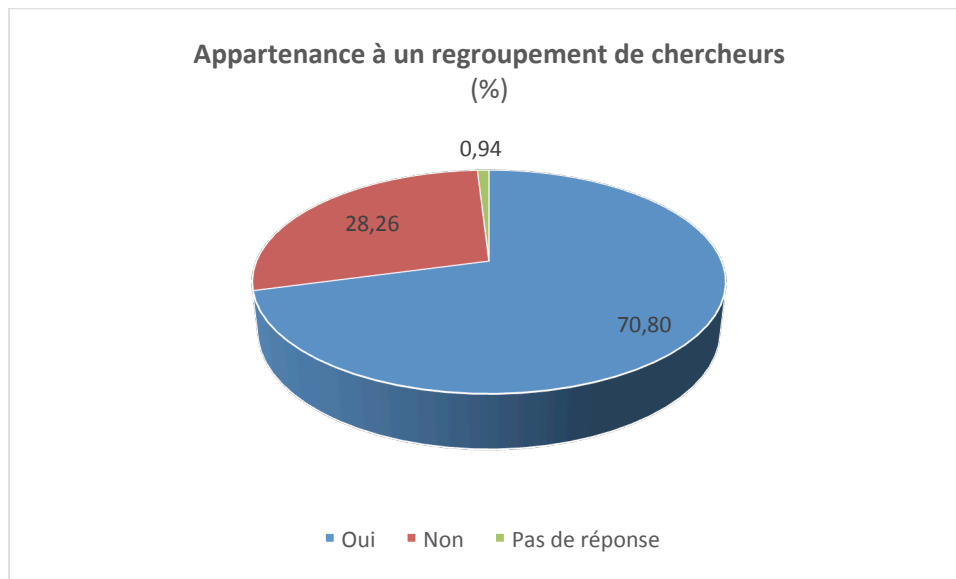
Le graphique ci-dessous montre que 53% des répondantes et répondants sont rattachés à la Faculté des sciences et de génie (21.98%, en rose saumon dans le graphique ci-dessous), la Faculté de médecine (17.74%) et la Faculté des sciences sociales (14.44%, en mauve dans le graphique ci-dessous).



Les unités administratives les moins représentées (en dessous de 1%) sont les Facultés de théologie et sciences religieuses, musique, médecine dentaire, études supérieures et postdoctorales et le Centre hospitalier universitaire.

1.3 Appartenance des répondantes et répondants à un regroupement de recherche

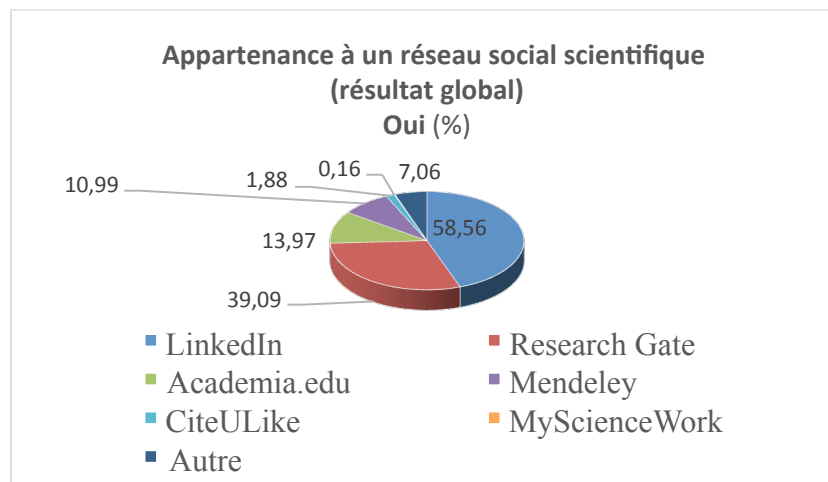
La majorité des répondantes et répondants affirment être membre d'un regroupement de recherche (70.80%), dont le tiers à titre de membre régulier d'un centre de recherche reconnu, comme le montre le graphique qui suit.



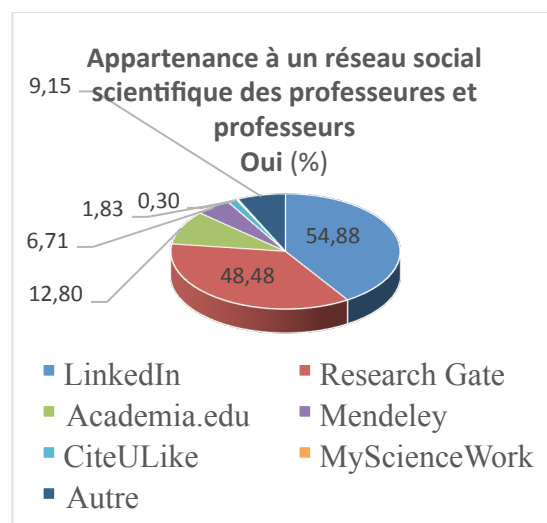
2. Participation à des réseaux sociaux scientifiques

2.1 Appartenance à un réseau social scientifique

Les réseaux sociaux semblent populaires parmi les répondantes et répondants. Le réseau le plus utilisé et connu est le réseau généraliste LinkedIn (58%). Parmi les réseaux scientifiques, Research Gate (39%) est de loin le plus utilisé, avant Academia.edu (13.97%) et Mendeley (10.99%) qui ne sont connus que de près de la moitié des répondantes et répondants. Les réponses « Autre » ont surtout mentionné Google Scholar, quelle que soit leur Faculté d'appartenance.



Ce résultat est à peu près le même pour le sous-groupe formé des professeures et professeurs, comme le montre le graphique suivant.

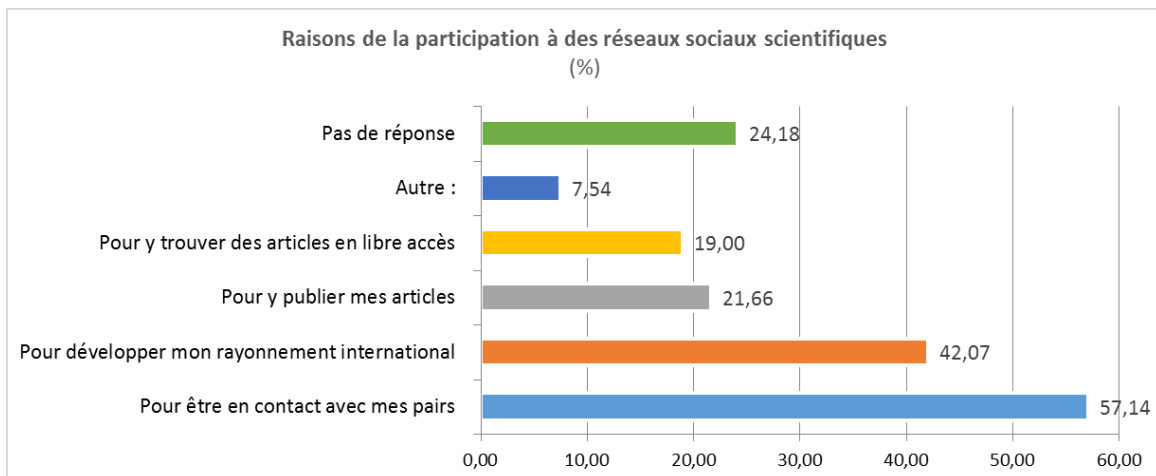


Nous avons voulu savoir si l'intérêt pour ces réseaux sociaux variait selon la Faculté d'appartenance des répondantes et répondants. Une seule différence significative est apparue : les chercheurs et chercheuses en sciences sociales et humaines adhèrent beaucoup plus à Academia.edu, alors que les chercheurs et chercheuses en médecine, sciences et génie et administration privilégient Research Gate. LinkedIn est très populaire parmi les répondantes et répondants, notamment en sciences de l'administration où 24 des 28 répondantes et répondants en sont membres.

Parmi les autres réseaux qui ont été mentionnés chacun une à trois fois dans les réponses « Autres » figurent Twitter, les groupes Facebook, SSRN network, ORCID, Frontiers, PhilPapers, HAL, IDEAS, MeetR&D, Biostars, Zotero, Youscribe, Logiciel Papers, Biomedexpert, Epernicus, ACSALF, Association des anthropologues du Québec et Association des anthropologues du Canada.

2.2 Pourquoi participer à un réseau social scientifique

Les raisons qui motivent la participation à un réseau social scientifique ont trait principalement à l'échange d'information entre pairs et à la notoriété : 57% le font pour être en contact avec leurs pairs, 42% pour développer leur rayonnement international. Deux raisons pouvaient être choisies par les personnes remplissant le questionnaire.



Dans une moindre mesure, la publication d'article (21.66%) ou l'accès à des articles en libre accès (19%) sont également des raisons qui motivent la participation à des réseaux sociaux scientifiques. À noter ici une ambiguïté dans la formulation d'un des choix de réponse : à la place de « Pour y publier mes articles », l'expression « Pour y diffuser mes articles » aurait été plus claire. Toutefois, on peut présumer que les membres d'un réseau social scientifique sont bien au fait des objectifs de ces systèmes de gestion d'information basés sur l'indexation du Web et comprennent que ces systèmes ne visent pas la

publication d'articles scientifiques, mais bien leur diffusion. Aucun commentaire n'a souligné cette ambiguïté.

Parmi les 46 réponses « Autres » et les 27 commentaires qui ont été recueillis, plusieurs fonctionnalités possibles d'un dépôt institutionnel ont été mentionnées brièvement. Ainsi, une douzaine de répondantes et répondants expliquent leur adhésion à un réseau social scientifique par leur désir d'évaluer l'impact de leurs publications au moyen de statistiques sur le nombre de citations et de téléchargements; ils évoquent aussi le souhait d'avoir un site personnel en ligne qui ne soit pas Facebook et qui leur permette de mettre leurs articles en accès libre et de se constituer ainsi une archive personnelle à jour. Plusieurs mentionnent enfin le souhait de « réseauter », c'est-à-dire de connaître des chercheurs de leur domaine et de suivre leurs publications, mais aussi de rester en contact avec des anciens étudiantes et étudiants.

La curiosité a été évoquée autant de fois (6) que l'erreur, le hasard ou le marketing agressif de ces réseaux pour expliquer l'adhésion à un réseau social scientifique. Un répondant a même mentionné son sentiment d'avoir été « piégé » par ce marketing incessant des réseaux sociaux scientifiques.

Une dizaine de répondantes et répondants indiquent qu'ils et elles sont membres de réseaux sociaux scientifiques mais ne les utilisent pas, notamment par manque de temps (deux personnes) ou parce que cette « socialisation excessive » les déconcentre.

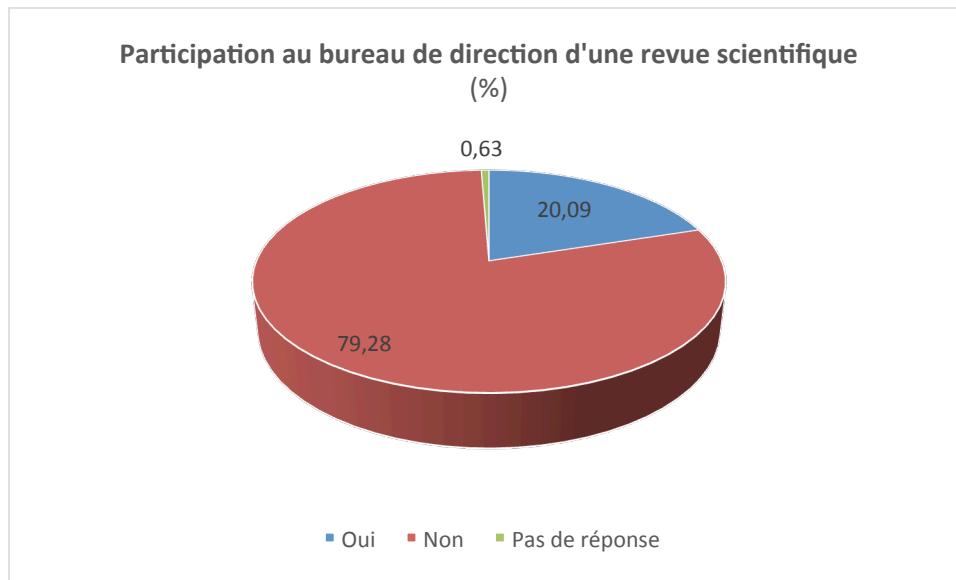
Parmi les avantages de ces réseaux sociaux scientifiques, la gestion des références bibliographiques par Mendeley a été rapportée 8 fois, tout comme le désir de visibilité auprès d'employeurs potentiels.

Un commentaire fait état d'une perception erronée que nous retrouverons plus loin dans le présent rapport puisqu'elle concerne aussi les dépôts institutionnels : « Je ne vais pas sur researchgate car je crois que c'est illégal de rendre accessible les publications de cette manière (copyright cédés aux éditeurs) ». Le rapport revient sur ce point dans les sections ultérieures.

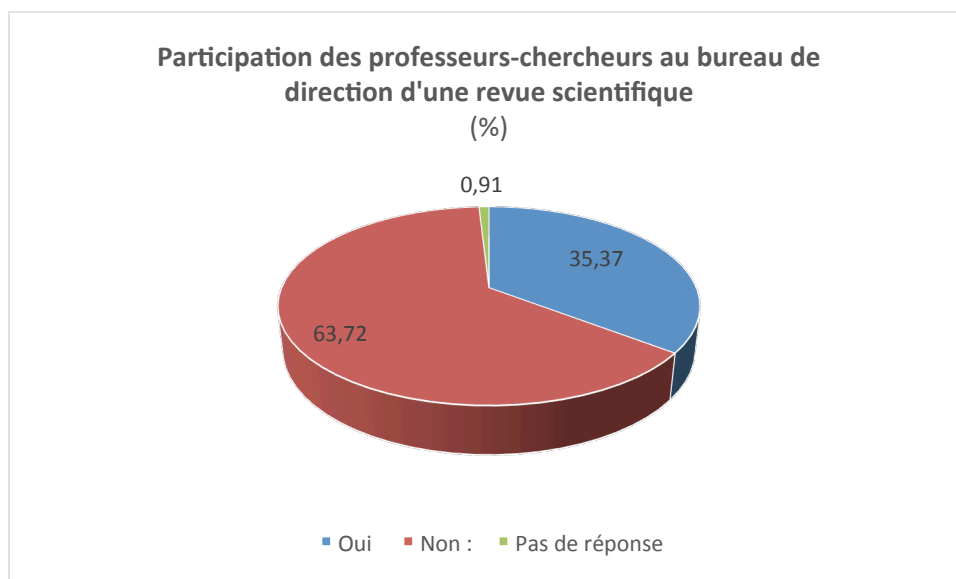
Le réseau ORCID a été mentionné par un répondant avec la précision suivante : ce réseau « permet de donner un identifiant unique à un chercheur pour ses publications et activités d'évaluation.

3. Implication dans une revue scientifique

3.1 Participation au bureau de direction d'une revue scientifique



20% des répondantes et répondants ont été membres du bureau de direction d'une revue scientifique. Ce nombre monte à 30% pour le sous-groupe des professeures et professeurs, comme le montre le graphique suivant.



3.2 La discussion du libre accès dans les comités de rédaction des revues scientifiques

L'option du libre accès est-elle discutée dans les comités de rédaction des revues scientifiques? Cette question est centrale pour la « voie dorée » du libre accès, c'est-à-dire le libre accès qui passe par les revues⁷ et non par les articles (ce qui constitue la « voie verte »). Elle a donc été posée aux répondantes et répondants qui font partie de tels comités.

Le questionnaire rappelait à cette occasion la définition du libre accès qui figure dans la Déclaration de Budapest (2002) : Le libre accès désigne la

mise à disposition gratuite [de la littérature scientifique] sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités⁸.

Que leurs revues soient ou non engagées dans le libre accès, les réponses laissent apparaître que cette question a été ou est débattue par les comités de rédaction. Parmi les 112 réponses recueillies sous la forme de commentaires ouverts, 40 indiquent simplement qu'aucune discussion n'a eu lieu récemment et 30 expliquent que cette option n'a pas besoin d'être débattue puisque leur revue a fait le choix d'être en libre accès, bien que selon différentes modalités : accès libre intégral et immédiat ou accès libre avec embargo de quelques mois (sur la plateforme revues.org notamment) ou de deux ans (sur Erudit).

- *Notre revue est disponible gratuitement sur Internet et a joint le Directory of Open Access Journals (DOAJ).*
- *Nous avons choisi de faire paraître les articles de notre revue sur le serveur Revues.org, en consultation libre, 4 mois après leur parution en format papier.*

⁷ Pour une définition des deux voies existantes, voir Harnad, Stevan, Brody, Tim, Vallieres, Francois, Carr, Les, Hitchcock, Steve, Gingras, Yves, Oppenheim, Charles, Hajjem, Chawki and Hilf, Eberhardt (2008) The Access/Impact Problem and the Green and Gold Roads to Open Access: An Update. *Serials Review*, 34, (1), 36-40. (doi:10.1016/j.serrev.2007.12.005). <http://eprints.soton.ac.uk/id/eprint/265852>

⁸ Lien vers la déclaration de Budapest.

- *Oui, nous l'avons abordé et décidé, lors de la refonte du site, de mettre tous les articles disponibles gratuitement en format PDF.*
- *La revue (VertigO) est gratuite et en libre-accès, mais ne charge rien ni aux auteurs, ni à ses abonnés. Elle fonctionne uniquement par subventions.*

Un répondant évoque explicitement la voie verte vers le libre accès en mentionnant que les revues auxquelles il collabore acceptent que les articles publiés soient mis en ligne par les auteurs en libre accès dans des dépôts institutionnels.

- *La plupart des maisons d'édition qui publient les revues auxquelles j'ai collaboré acceptent la mise à disposition des « versions auteurs » sur des serveurs ouverts à tous.*

Une vingtaine de répondantes et répondants ont indiqué que les comités de rédaction dont ils et elles font partie sont actuellement en train de discuter de l'option du libre accès, notamment à la suite de la prise de position récente des trois agences fédérales en faveur de la mise rapide en libre accès des résultats des projets de recherche qu'elles financent.

- *La chose est discutée, compte tenu du fait que le CRSH veut mettre en place une telle politique pour les revues qu'il finance, ce qui est le cas pour notre revue.*
- *Oui, la question a été abordée lors de nos deux dernières réunions. Nous sommes en train de réfléchir à la façon dont nous pourrions éventuellement rendre accessibles en libre accès le contenu de la revue.*

Dans certains cas, il n'y a pas de discussion, mais les enjeux sont bien présents et conduisent à une position favorable au libre accès :

- *Cette question n'a pas été abordée de manière précise, mais elle me semble avoir fait l'objet d'une forme d'acceptation tacite en ce que nous souhaitons à la fois la reconnaissance de notre travail, sur le plan de la propriété intellectuelle, et de sa diffusion la plus large, surtout auprès des étudiantes et étudiants et des chercheurs.*

Une dizaine de réponses laissent toutefois entrevoir que les discussions ne sont pas simples et portent essentiellement sur la fiabilité financière des revues qui choisissent le libre accès et se privent ainsi des revenus issus des abonnements à la version imprimée.

- *[L'option du libre accès] est considérée comme essentielle, mais parfois difficile à organiser à cause des limites financières que cela pose par rapport à la rentabilité, par exemple, des publications sur papier.*
- *Elle est souhaitée par tous mais il ne semble exister aucun modèle d'affaires permettant à la revue de fonctionner sans abonnements.*
- *Oui, le principal facteur limitant est le coût.*

- *Elle menace la rentabilité de la revue en sciences humaines sur le moyen terme, donc sa survie.*

Le verdict de ces comités de rédaction apparaît comme le refus réfléchi du passage au libre accès.

- *Étant seulement rédacteur adjoint de la revue, je n'ai pas pris part aux décisions concernant son accès. La revue a choisi de ne pas être disponible en libre accès.*
- *Malheureusement, nous vivons des abonnements, il nous est donc difficile de rendre l'accès gratuit.*
- *Oui, la question du libre accès aux publications scientifiques a été abordée. Cependant, il s'agit d'une question complexe qui ne peut se résumer dans le cadre de ce questionnaire. Nous avons décidé de ne pas adopter ce modèle, car il favorise 1) les chercheurs qui ont les moyens de payer pour mettre leur article en libre accès (le libre accès oblige les auteurs de l'article à payer) et 2) favorise pour la revue le fait d'accepter des articles d'un niveau scientifique plus faible afin de faire des profits, tandis qu'une revue fonctionnant grâce aux abonnements doit garder un fort niveau scientifique pour conserver son attractivité.*

Ce dernier commentaire indique une méconnaissance de l'existence des revues en libre accès qui ne font payer aucun frais aux auteurs et tend à mélanger le statut de la revue sur le Web (libre accès ou mur payant) avec la procédure d'évaluation par les pairs, deux phénomènes sur lesquels ce rapport revient longuement dans la section sur les avantages et les inconvénients du libre accès.

Inversement, certaines revues font le choix du Web et du libre accès parce qu'elles ne peuvent plus se permettre les coûts d'impression des numéros, qui ne sont pas compensés par les abonnements.

- *Notre revue a fait le choix du libre accès, d'abord pour des questions de coût (elle ne pouvait plus assumer le coût de l'impression papier), puis par souci de diffusion la plus large possible*

Un répondant adopte le point de vue de l'éditeur commercial de la revue et justifie les frais que certaines revues font payer aux auteurs par le manque à gagner créé par la mise en libre accès.

- *[Cette option est vue] comme un problème... Le paiement des dits articles est difficile - c'est souvent aux frais de l'éditeur que cette condition est respectée.*

Un commentaire laisse entrevoir une compréhension inédite des licences Creative Commons, abordées dans une section ultérieure de ce rapport :

- *Tout le contenu du site de notre revue en ligne est sous contrat Creative Commons. Toute reproduction et/ou distribution et/ou utilisation sont interdites sauf avec approbation explicite des auteurs.*

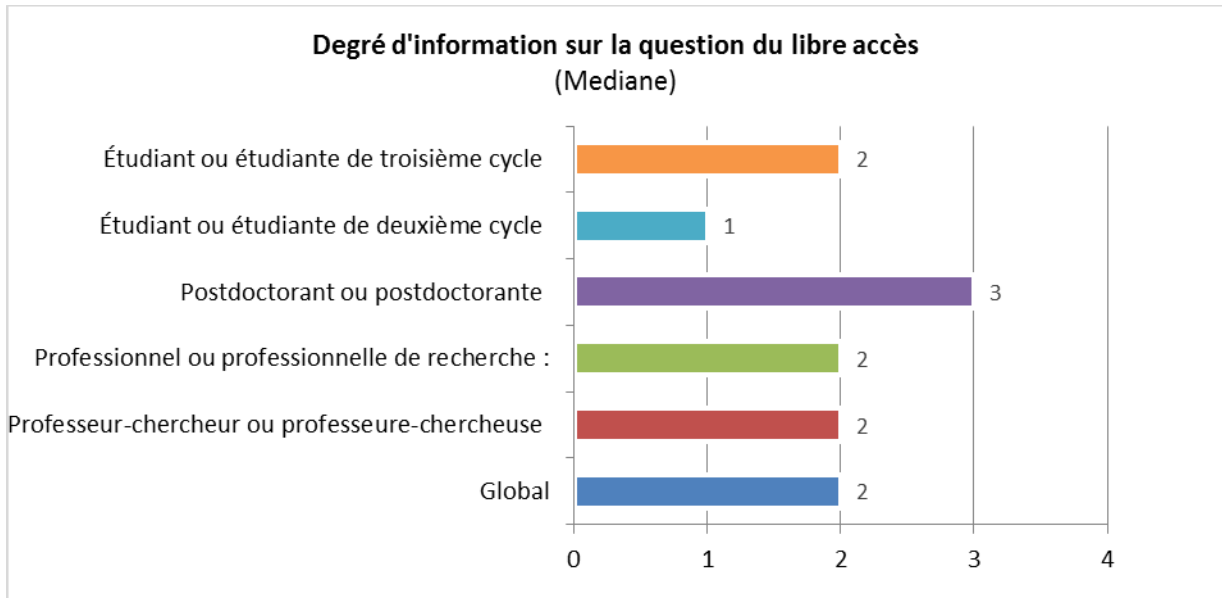
4. Évaluation des connaissances sur le libre accès

4.1 Estimation du degré d'information sur la question du libre accès

Globalement, les répondantes et répondants s'estiment plutôt peu informés sur la question du libre accès, puisque, comme le montre le graphique ci-dessous, la médiane est 2 sur l'échelle suivante :

Très peu informé-e... 1 - 2 - 3 - 4 ...Parfaitement informé-e

Seuls les chercheurs et chercheuses en post-doctorat s'estiment plutôt bien informés. Les doctorantes et doctorants s'estiment moins informés que la moyenne globale, les étudiantes et étudiants de deuxième cycle encore moins, ce qui laisse entrevoir la nécessité d'une action informative à leur endroit. Aucune différence significative n'a été relevée entre les Facultés.



Les 32 commentaires recueillis sur l'information à propos du libre accès sont en fait des témoignages sur les lacunes de cette information ou sur la nature quelque peu impressionniste ou anecdotique du savoir acquis sur le libre accès. Il y a tout d'abord ceux et celles qui reconnaissent leur manque d'information.

- *Je souhaite être informé.*
- *C'est la première fois que j'en entends parler.*
- *En fait, je ne suis pas informé du tout à ce sujet.*
- *Je n'ai jamais reçu aucune information sur ce sujet, ni sur les moyens de faire publier mon travail de recherche.*
- *L'information sur le libre accès aux publications scientifiques est quasi indisponible, particulièrement pour des étudiantes et étudiants qui suivent des*

programmes délocalisés dans les pays faiblement dotés en infrastructure de recherche scientifique.

- *J'en ai entendu parler quelquefois, mais sans avoir beaucoup d'information sur le sujet.*
- *J'ai très très peu d'informations réelles...*
- *On ne parle pas des questions légales associées à la publication de libre accès dans les milieux que je fréquente. En général, on va expliquer comment aller chercher un document sur le site de la bibliothèque et c'est tout.*

Il y a aussi des répondantes et répondants qui ont acquis leur savoir de manière très personnelle.

- *Tout ce que je sais, c'est que pour que mon dernier article, publié chez Springer, soit en libre accès, il aurait fallu que je paie la somme phénoménale de 3000\$USD. Et pour ne pas l'avoir fait, mon article n'a pu être disponible pendant un an qu'en payant 40\$USD. En plus, je ne le trouvais pas dans les bases de données de l'université. Maintenant, il y est.*
- *Personnellement, je me suis informé de moi-même sur la chose. Mais en tant que membre de la communauté scientifique et universitaire à l'Université Laval, je n'ai jamais reçu une quelconque information à ce sujet.*

Certains commentaires précisent l'information qui leur manque le plus.

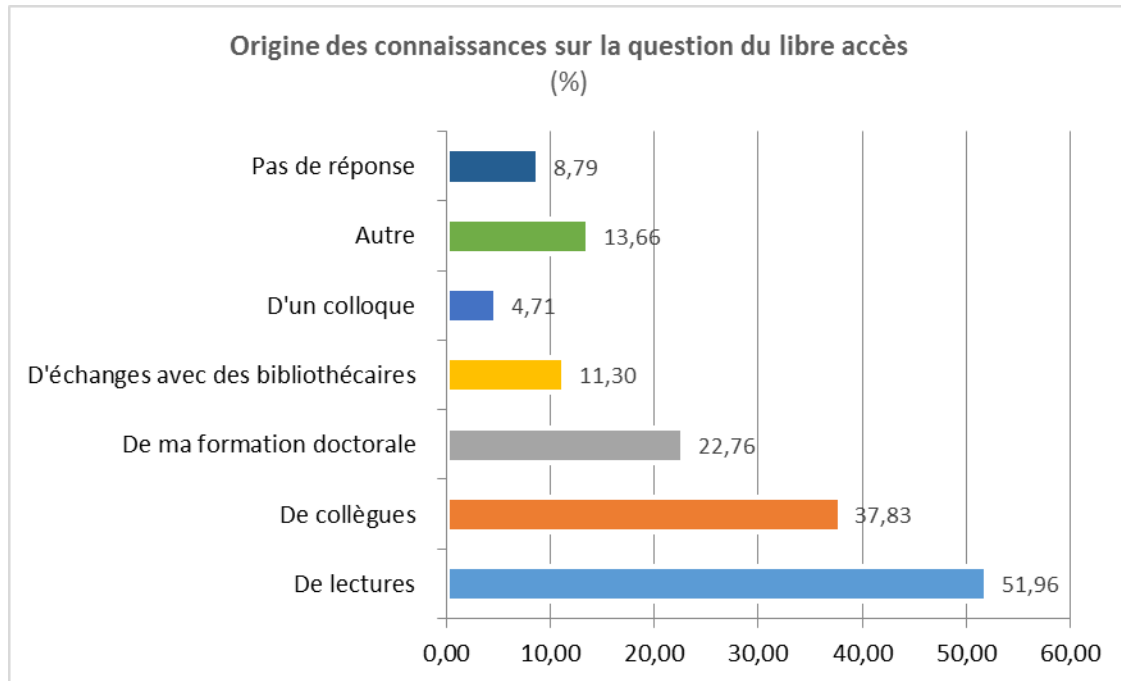
- *Je ne sais pas si je peux moi-même déposer des publications en libre accès alors que je signe un engagement de copyright auprès des journaux qui publient mes travaux. Pour cette raison, je n'ai jamais osé les rendre disponibles.*
- *Pas clair ce que je peux diffuser ou non. Très ambigu pour moi, ce qui limite la valorisation de mes travaux.*
- *Certaines revues proposent aux auteurs de payer des frais pour que l'article soit en « open access ». Je ne sais pas à quel point cela influence la révision par les pairs.*

L'importance de préparer des outils d'information appropriés à ce public ressort clairement.

4.2 Origine de l'information sur le libre accès

Le graphique qui suit montre que les principales sources d'information sur le libre accès sont la littérature scientifique (52%) et les échanges entre collègues (38%). Les professeures et professeurs se tiennent informés sur le libre accès principalement par leurs lectures (38.98%), alors que, pour les post-doctorantes et postdoctorants, les lectures constituent la 3ème source d'information (25%), derrière la formation (31%) et

les collègues (33%). Les étudiantes et étudiants de troisième cycle doivent leurs connaissances sur le libre accès principalement à leurs collègues (22%), ce qui confirme l'absence de formation sur ce sujet au cours de leurs études. Les lieux d'échange plus formels comme les colloques ou les ressources institutionnelles ont peu d'impact.



L'analyse des 84 réponses « Autres » et des 33 commentaires recueillis précise et ajoute des sources d'information à la liste ci-dessus.

Tout d'abord, les commentaires permettent d'identifier quelles sont les sources utilisées pour s'informer sur le libre accès. La grande majorité des réponses mentionnent ainsi Internet, le Web, les blogues, les réseaux sociaux, parfois des revues ou des plateformes éditoriales en libre accès. Ce sont donc surtout des textes Web qui informent des lecteurs qui sont aussi des internautes.

D'autres sources d'information, mentionnées plus rarement, sont parfois inattendues, mais rappellent l'importance des documents « officiels » et des politiques universitaires comme vecteurs d'information.

- *[La politique des] droits d'auteur pour les recueils de textes dans les cours.*
- *Nous recevons beaucoup de courriels nous invitant à envoyer des articles à des revues à accès libre.*
- *Je fais partie du comité de rédaction d'une revue scientifique. Lors de nos deux dernières réunions, la directrice de la revue nous a fourni des informations concernant le libre accès.*
- *De l'information fournie par la directrice d'une revue.*

- *Un courriel de revues lorsqu'un article est accepté.*
- *La politique des IRSC.*
- *Email des IRSC.*
- *Lignes directrices d'organismes subventionnaires.*
- *La participation au comité exécutif d'une société savante.*

Les limites imposées par les murs payants, c'est-à-dire la nécessité de payer pour accéder à des articles scientifiques, est aussi devenue une source d'information :

- *Mon incapacité à obtenir gratuitement certains articles scientifiques sur le net.*

Le désir de mieux comprendre le libre accès conduit les répondantes et répondants à s'organiser et même à poser des questions dans leur réponse à notre questionnaire!

- *Je suis représentante au comité de programme. Avec d'autres étudiantes et étudiants, nous avons organisé un atelier sur les publications car nous ne sommes pas suffisamment informés pour publier ni même encouragés.*
- *C'est une réalité très nouvelle pour moi dans mon domaine et je ne connais pas encore de revue en libre accès dans ma discipline. Comment fait-on pour connaître ces lieux de diffusion par domaine?*

En fait, même le questionnaire sur le libre accès a été une source d'information.

- *Le présent sondage!*

4.3 Perception des principaux avantages et inconvénients du libre accès

Une question ouverte demandait aux répondantes et répondants de se prononcer sur les avantages et les inconvénients du libre accès. Elle a reçu 419 réponses dont la majorité décrivent à la fois des avantages et des inconvénients ou plutôt des craintes, comme on le verra ci-dessous. Seuls 5 ou 6 commentaires ne voient aucun avantage au libre accès, alors que de nombreux commentaires signalent n'y voir aucun inconvénient! Voici un exemple de cette position.

- *Il n'y a que des avantages. En gardant la recherche scientifique cloisonnée entre les chercheurs, on ne permet pas aux gens intéressés d'aller plus loin. Souvent, un article journalistique attire mon attention sur une recherche, mais l'étude est résumée de façon telle (sans nuance, sans détails, parfois mal interprétée) que je tiens à vérifier ce qu'en disaient les auteurs à la source (article scientifique). Lorsque je ne serai plus étudiante, je n'aurai plus accès au VPN pour pouvoir accéder gratuitement à ces études. Et ça m'inquiète.*

Le principal argument évoqué par l'immense majorité des répondantes et répondants est que le libre accès permet une meilleure diffusion des travaux scientifiques, ce qui améliore leur accessibilité, notamment pour les chercheurs et chercheuses des petites universités ou des pays en développement, et leur visibilité, c'est-à-dire les chances qu'un article soit cité et procure ainsi un rayonnement accru aux personnes qui l'ont publié.

- *Principal avantage- on donne accès à des données scientifiques à un plus grand nombre de personnes, y compris des chercheurs dans des universités dans des pays en développement.*
- *Le libre accès est important pour la visibilité. Au-delà de cet avantage, il me semble que tous les articles devraient être librement accessibles, et que c'est une bonne idée pour l'université Laval de penser à un dépôt institutionnel.*
- *Avantage : augmentation du nombre de citations d'un article*
- *Principal avantage : plus de visibilité.*
- *Avantage- coût réduit et accessibilité universelle.*
- *Je suis assez favorable au libre-accès, car il permettrait d'économiser des frais sur la diffusion de la recherche, et permettrait donc sa plus grande démocratisation.*
- *Personnellement j'adhère entièrement à la Déclaration de Budapest (2002) que vous citez. Il me semble que le savoir doit être considéré comme un bien commun sans empêcher la reconnaissance des droits d'auteur. Je travaille pour une Chaire de recherche qui met gratuitement ses publications en ligne.*

Le libre accès entraîne également une amélioration de la qualité du travail scientifique et de la recherche, selon plusieurs commentaires (à noter que d'autres répondantes et répondants, présentés plus bas, disent exactement le contraire).

- *Le savoir se développe par la confrontation des idées, des hypothèses et des résultats empiriques. En ce sens, les restrictions d'accès nuisent directement à l'activité scientifique.*
- *Toutes les publications scientifiques devraient, dans leur entièreté, être accessibles librement. Plus on retient l'information captive, moins la connaissance avance. A travers le monde, plusieurs équipes de recherche travaillent simultanément sur les mêmes objets de recherche sans le savoir.*
- *D'un point de vue scientifique, le libre accès est la voie à privilégier en matière de partage des connaissances. Il est le seul système qui permette aux chercheurs de mettre directement leurs travaux à la disposition de leurs pairs.*
- *Je publie pour faire connaître mes travaux mais aussi pour recevoir des commentaires et de susciter des échanges sur le sujet. Si mes articles (et ceux des autres chercheurs) ne sont pas en libre accès, cette possibilité de commentaires et d'échanges est très limitée.*

- *Le libre accès avantage la recherche et l'enseignement puisque cela facilite l'accès aux articles.*

De nombreux commentaires évoquent l'importance de rendre accessible sans frais aux contribuables la recherche qu'ils ont financée par leurs impôts, un argument souvent utilisé par les militants du libre accès.

- *Les connaissances scientifiques ont un intérêt public indéniable et le libre accès devrait donc en être la norme et non l'exception. Du moment que l'on fait nos recherches majoritairement grâce à des fonds publics, ça devrait être une chose tout à fait normale. Le fait que l'on n'ait pas accès aux publications de notre propre institution, voire de notre propre laboratoire, frôle dangereusement le ridicule (cas vécu à multiples reprises).*
- *En ce qui concerne les recherches subventionnées par des fonds publics, le libre accès peut même être vu comme une obligation démocratique.*
- *La recherche scientifique est largement subventionnée par les autorités gouvernementales. Il me semble donc souhaitable que l'accès aux publications scientifiques soit possible pour tous.*
- *Dans un contexte où la recherche est financée par des fonds publics, l'avantage de l'accès libre est que tout le monde peut profiter des publications, ce qui est normal puisque c'est de l'argent public qui finance.*
- *La recherche et l'avancée des connaissances sont financées par des fonds publics, si bien que les résultats de recherche devraient être considérés comme biens communs et donc accessibles à tous gratuitement.*
- *Avantages : 1) Plus d'accès pour les gens dans mon audience cible (qui est plus large que juste les autres chercheurs) 2) Éthique : le grand public finance beaucoup de la recherche, alors tout le monde devrait en avoir accès aux résultats.*

Quelques commentaires ont aussi fait allusion aux dépenses croissantes suscitées dans les bibliothèques par les revues scientifiques commerciales qui augmentent sans cesse leurs tarifs et estiment que le libre accès est une juste réponse.

- *En fait, tout un marché profite de la dépendance des scientifiques par rapport aux productions de leurs collègues (élasticité de la demande) pour gonfler artificiellement les prix des publications.*
- *Payer les éditeurs pour pouvoir leur donner nos copyrights est un non-sens. Cependant, dans la réalité scientifique actuelle, la quête du facteur d'impact favorise encore les institutions éditoriales en place.*
- *Du point de vue de la gouvernance universitaire, il est problématique de rémunérer des professeurs et professeures qui rédigent et révisent des articles scientifiques, pour ensuite devoir payer pour l'accès à ces mêmes articles. Sur cette base, on peut argumenter que les universités devraient reprendre le pouvoir*

- décisionnel en matière de publication des mains des maisons d'édition scientifique.*
- *Il n'y a pas d'inconvénient au libre accès sauf pour les intérêts financiers des maisons d'édition qui nous demandent de céder nos droits pour publier nos travaux dans leurs revues scientifiques. Elles font beaucoup d'argent 'sur le dos' des auteurs en plus de diminuer la chance pour certains d'accéder aux informations qu'ils détiennent.*
 - *Au niveau de la communauté scientifique, il me semble aberrant que nous devons payer pour des travaux de nos pairs subventionnés publiquement et corrigés bénévolement (système de «peer-review»). Le coût demandé par les revues scientifiques pour avoir accès à des ressources seulement mises en page sur un serveur me semble grandement exagéré. Comme inconvénient du libre accès, je note une perte financière pour les actionnaires des éditeurs qui jouent un rôle plus parasitaire qu'autre chose.*
 - *Avantages : faciliter l'accès à la littérature scientifique, limiter le monopole des grandes maisons d'édition comme Elsevier, répartir la « richesse » et les coûts à travers la communauté scientifique.*
 - *Le système de diffusion de la recherche tel qu'il fonctionne actuellement (prix exorbitant des abonnements aux revues scientifiques, impossibilité d'accéder aux données de la recherche) devrait être contrebalancé par un système libre et ouvert d'accès aux données et aux résultats de la recherche.*

Plusieurs commentaires, plus rares, ont aussi mentionné la plus grande rapidité de la publication, mais on peut supposer qu'ils confondent « mise en ligne » et « mise en ligne en libre accès ».

- *Avantage : rapidité de publication, semble augmenter les chances de publication.*
- *Avantages : plus grande visibilité mondialement, temps de publication plus court, donc données scientifiques plus récentes accessibles.*
- *Avantages - accès facile et rapide aux publications scientifiques.*

Toutefois, la reconnaissance de ces avantages du libre accès va en général de pair avec le souci que causent les frais de publication demandés aux auteurs par plusieurs revues en libre accès, notamment celles du groupe PLoS (*Public Library of science*). En fait, la plupart des nombreux commentaires qui évoquent ce souci assimilent le libre accès à la publication dans des revues en libre accès qui font payer des frais aux auteurs (ce que les spécialistes appellent la « voie dorée » avec frais de publication) et semblent ignorer l'autre grande avenue vers le libre accès, soit la « voie verte », c'est-à-dire la possibilité de déposer sur un site institutionnel une copie en libre accès d'un article publié dans une revue en accès fermé. Les questions sur le projet de dépôt institutionnel à l'Université Laval leur ont peut-être permis de réviser cette perception qui transparait dans les commentaires suivants, assimilant le libre accès uniquement à la voie dorée avec frais de publication.

- *Toute la littérature scientifique devrait être en libre accès pour qu'elle puisse profiter à tous. Pour l'instant, le seul inconvénient est le prix à payer pour rendre nos publications open access.*
- *Les articles disponibles en libre accès sont beaucoup plus consultés que les articles derrière des frais; par contre, il en coûte beaucoup plus cher de faire publier un article dans une revue en libre accès.*
- *Ce que j'ai compris de l'accès libre : l'auteur paie des frais de traitement à l'éditeur (souvent avec de l'argent des fonds publics pour ses recherches) et l'article est libre d'accès aux clients (les lecteurs, étudiantes et étudiants, chercheurs, public, etc.).*
- *Dans la perspective d'un chercheur, il n'y a pas d'inconvénient au libre accès en principe. Cependant, les modèles d'affaire des revues sont mal adaptés au libre accès, et les chercheurs souhaitant publier leur recherche en mode libre accès doivent typiquement payer des frais importants (tandis que le même article, dans la même revue, peut être publié sans frais pour l'auteur en mode traditionnel fermé). Cela constitue un obstacle à « l'accès au libre accès » pour les auteurs, mais ce n'est pas un inconvénient du libre accès comme tel.*

Rappelons ici que, selon l'analyse de Peter Suber (2012), « most Open Access journals (70 percent) charge no upfront or author-side fees at all »⁹. Les données du Directory of Open Access Journals (DOAJ), plus récentes, confirment cette proportion¹⁰ :

	Nombre de revues en accès libre en 2012	%
Total	9 935	100%
Sans frais pour les auteurs	6 456	65%
Avec des frais de publication pour les auteurs	2 577	26%

La nécessité, pour les auteurs ou auteures, de payer des frais de publication¹¹, a de nombreux inconvénients qui troublent beaucoup de répondantes et répondants : 1) c'est une contrainte importante pour les (jeunes) chercheurs et chercheuses qui n'ont pas de

⁹ Peter Suber, 2012, Chapter 7 Economics, *Open Access Book*, p.133 - <http://mitpress.mit.edu/books/open-access>. Voir aussi *The Occasional Pamphlet on scholarly communication blog* : « What percentage of open-access journals charge publication fees? » <https://blogs.law.harvard.edu/pamphlet/2009/05/29/what-percentage-of-open-access-journals-charge-publication-fees/> et *Facts About Open Access (2005)* - <http://www.alpsp.org/Ebusiness/ProductCatalog/Product.aspx?ID=47>.

¹⁰ <http://doajournals.wordpress.com/2014/07/22/shortcuts-to-key-datasets-in-doaj-suggest-your-own/>

¹¹ Le site Cost Effectiveness for Open Access Journals fait un tableau de ces frais pour 342 revues. A <http://www.eigenfactor.org/openaccess/>.

grosses subventions, qui peut conduire à une baisse du nombre de publications ou de la qualité du travail de recherche, 2) c'est une porte ouverte vers les conflits d'intérêts et la multiplication de revues « prédatrices¹² », prêtes à tout pour publier des articles qui leur rapportent. Il s'ensuit 3) la perception de certains que les revues en libre accès sont de moindre qualité. Plusieurs estiment par ailleurs que, de manière générale, le facteur d'impact des revues en libre accès est moindre.

1) Baisse de la quantité de travaux publiés pour des raisons budgétaires

- *Le coût privilégie ceux qui ont les fonds pour payer.*
- *S'il devient nécessaire de payer pour être reviewé et pour publier, les communautés scientifiques moins nanties publieront moins.*
- *Inconvénients : Frais de publications, en particulier pour les étudiantes et étudiants ou les projets avec peu de financement. Même les projets financés commencent à mettre des limites sur le montant du budget qu'on peut alloué aux Article Processing Fees.*
- *Si tout le monde avait accès gratuitement aux publications scientifiques, la science serait plus ouverte, ce qui serait un gros plus. Par contre, les coûts reliés à la publication d'un article (coûts qui assurent un bon support du journal et, ainsi, assure que les publications atteignent un certain standard de qualité) incomberaient alors aux auteurs... ce qui inciterait les scientifiques à moins publier. Une façon alternative d'assurer le libre accès sans faire payer les auteurs serait d'inclure des publicités dans les publications scientifiques. Je crois par contre que cela serait la pire option envisageable - les publications se doivent d'être neutres, « pures » et vierges de toute publicité.*

2) Conflits d'intérêts et revues prédatrices

- *Inconvénient principal : refiler la facture au chercheur sans que les subventions soient adaptées à ce genre de frais. Inconvénient secondaire : prolifération de journaux n'ayant comme objectif que de soutirer de l'argent aux chercheurs.*
- *La croissance du libre accès a ouvert des possibilités pour les « predatory publishers ».*
- *Il faut payer pour y publier! Danger que l'évaluation par les pairs se transforme en achat de droits de publication.*
- *Désavantage : relativisme (n'importe qui peut publier)*

¹² Selon le terme utilisé par Jeff Beal, qui en fait la recension sur son blog <http://scholarlyoa.com/2014/01/02/list-of-predatory-publishers-2014/>. En 2014, la liste comprend 477 éditeurs. Par contre, il est difficile d'évaluer réellement l'ampleur du phénomène. DOAJ référence 262 revues canadiennes et 139 éditeurs. Parmi ces éditeurs, 5 sont sur la liste des éditeurs prédateurs (à peine 2%). Par contre, ils publient 71 titres, soit 27% des revues recensées dans DOAJ pour le Canada.

- *Plusieurs revues 'libre accès' ont toujours une mauvaise réputation (en général); trop facile à publier (on peut simplement payer pour publier ...), évaluations faibles ...*
- *Une revue en libre accès est moins rigoureuse car elle tire ses revenus de la quantité d'articles publiés.*
- *la multiplication des revues bidon partout dans le monde qui se disent libre d'accès moyennant des couts de publication.*

3) Faible facteur d'impact

- *Faible facteur d'impact dans la littérature comparativement aux revues payantes, alors moins bon pour la carrière.*
- *Inconvénient - aucune revue bien cotée dans le domaine.*
- *Le libre accès a tendance à faire diminuer le facteur d'impact d'une revue. Ce qui est névralgique en recherche pour l'obtention de fonds de recherche.*
- *Le problème actuel est relié au fait que les revues gratuites en libre accès n'ont pas la même notoriété (facteur d'impact) que les revues où l'on doit payer!!*

Ces inquiétudes amènent quelques commentaires à associer la publication en libre accès avec une valeur scientifique moindre que celle qui est associée aux revues commerciales payantes. Comme la lecture des commentaires ci-dessous le montre, plusieurs reconnaissent qu'il s'agit surtout d'impressions et confondent clairement le support de publication (en ligne, imprimée), le type d'accès (accès fermé, libre accès immédiat ou retardé) avec l'absence ou la présence d'un processus rigoureux d'évaluation par les pairs.

- *La qualité me semble moins bonne.*
- *Peut-être que ce n'est pas fondé mais j'ai en tête que la rigueur de l'évaluation n'est pas la même.*
- *En ce moment, j'ai l'impression que ce sont des revues de moins haut calibre qui sont en libre accès.*
- *Cependant, perception de collègues qu'un article en libre accès a moins de valeur qu'un article publié dans une revue payante.*
- *On peut parfois douter de la qualité des publications en libre-accès... Sont-elles passées par les mêmes processus que les publications payantes?*
- *Inconvénients : perte de standards de révision par les pairs, coût élevé de publication, articles de moins bonne validité qui peuvent quand même être publiés, de nombreux journaux apparus en même temps et continuant à apparaître, donc difficile d'évaluer la valeur de ces journaux, fluctuation de la qualité des articles y étant publiés.*
- *Inconvénient : risque de diminution de la qualité, surabondance d'information de qualité variable.*

- *Il faut cependant faire attention de mettre en place un système rigoureux de classement des articles et revues, pour éviter que la recherche fiable et de haute qualité ne se trouve mêlée à la recherche de mauvaise qualité.*
- *Inconvénients - qualité souvent douteuse des études publiées dans les revues en libre accès.*
- *Inconvénients - Baisse probable de la qualité des articles*

En ce sens, certains y voient une raison de rejeter le libre accès, car ils ou elles n’y associent aucun avantage (et confondent le type d’accès et le mode d’évaluation).

- *Je ne vois aucun avantage présentement, [seulement] l'inconvénient d'avoir à payer jusqu'à 3000\$ dans les revues de pointe pour rendre les articles open.*
- *Avec les services et bases de données de l'Université Laval, il n'y a aucun avantage au libre accès. Le libre accès signifie l'absence d'évaluation par les pairs, Absence de science.*

La crainte du plagiat est apparue, de même que son contraire, l’idée que le libre accès peut favoriser le contrôle du plagiat.

- *Principal inconvénient : On peut se faire concurrencer par les autres, car ils auront un accès libres à nos publications.*
- *Inconvénient- possibilité de plagiat.*
- *L'inconvénient est de savoir si l'éthique de recherche est conservée. J'aurais aussi tendance à croire qu'il y aurait plus de fraudes scientifiques. Mais le gros avantage est la diffusion plus grande de connaissances.*
- *La propriété intellectuelle peut-elle être plus facilement violée?*
- *Capacité à comptabiliser les citations et à identifier le plagiat.*

D’autres inconvénients ont été évoqués par un ou deux commentaires. Par exemple, le libre accès serait un frein à l’innovation, selon ce commentaire :

- *En effet, à cause du libre accès, les innovations doivent être brevetées avant d'être publiées et un brevet coûte extrêmement cher. S'il n'y avait pas de libre accès, les plus petites compagnies évolueraient jusqu'à un plus haut niveau avant d'être connues et refuseraient peut-être alors d'être achetées par les géants comme il se fait constamment dans l'industrie. De cette manière, il y aurait plus de compagnies, donc plus de compétition et la science serait probablement avantagée au profit des grosses compagnies qui contrôlent tout en ce moment!*

Une autre inquiétude, surtout en sciences sociales et humaines, concerne la survie des revues financées surtout par les abonnements et les sociétés savantes, dont la santé financière serait menacée par le libre accès.

- *En tant que membre directeur d'une revue, inconvénient du libre accès = moins de revenus. Or nous avons besoins de \$ pour maintenir la qualité de la revue (linguistes, traducteurs, etc.).*
- *Cela tuera, ou presque, à moyen terme, les revues scientifiques et l'évaluation par les pairs. Puisque je dirige une revue, cela m'inquiète un peu, mais je comprends et respecte la nécessité de diffuser la recherche à très large échelle.*

Deux commentaires ont mentionné la perte des droits d'auteur :

- *Le principal inconvénient est le danger pour les auteurs d'être privés d'une partie de leurs droits d'auteurs.*

Une autre crainte est apparue une seule fois, celle que l'accès accru aux publications scientifiques dans les médias et les réseaux sociaux ait des conséquences négatives.

- *Possibilité d'interprétation erronée par des médias à sensation, journalistes mal informés, réseaux sociaux*

Finalement, plusieurs commentaires laissent entrevoir une confusion certaine quant à la signification du libre accès, assimilé à la mise en ligne :

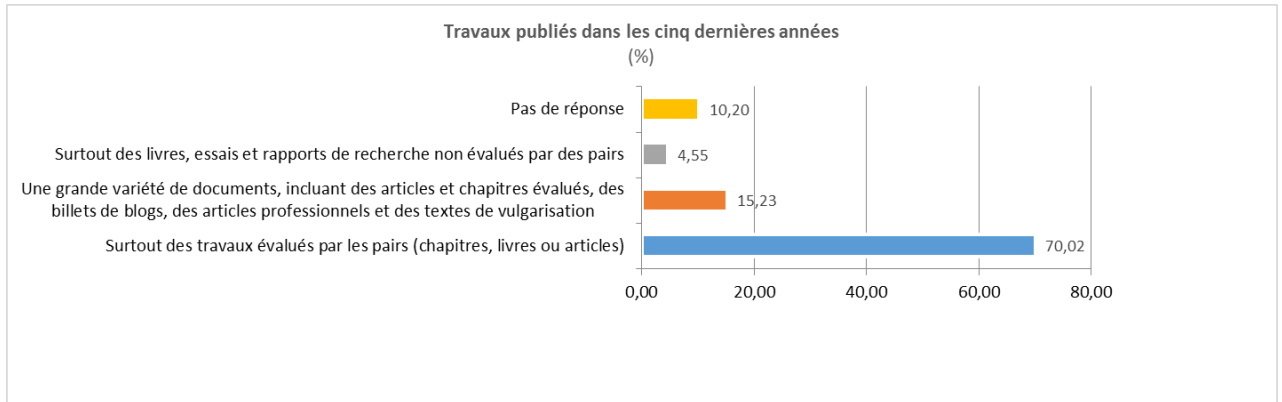
- *Le libre accès permet la diffusion de résultats de recherche à grande échelle. Le libre accès peut mener à des interprétations ou manipulations de résultats pour d'autres fins que celles pour lesquelles les études ou recherches ont été menées.*

Il est important de constater que seuls deux commentaires sur 419 ont évoqué le dépôt institutionnel comme autre voie vers le libre accès que les revues elles-mêmes.

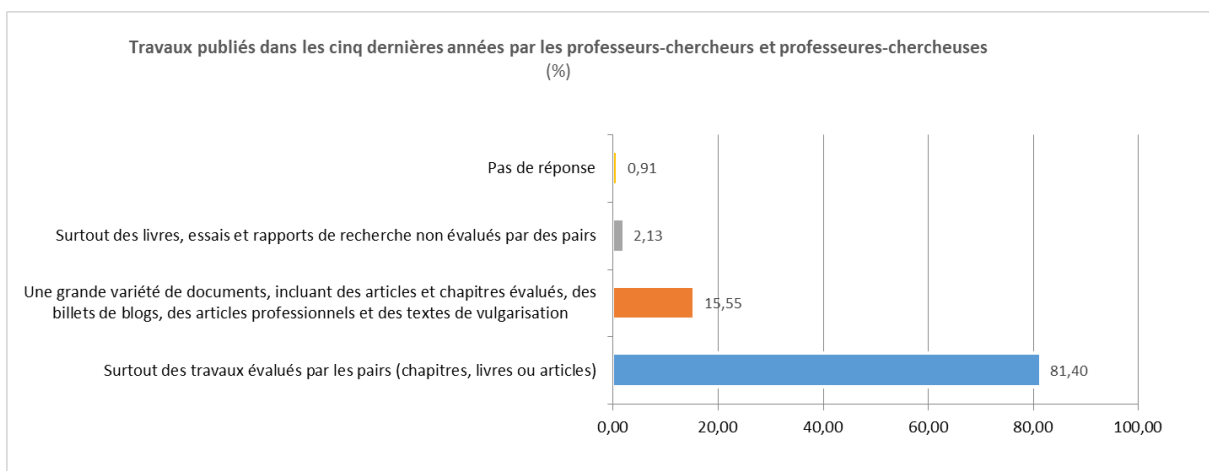
5. Publications scientifiques

5.1 Le type de publication des répondantes et répondants

Comme l'illustre le graphique qui suit, dans les cinq dernières années, les répondantes et répondants ont essentiellement publié des travaux évalués par les pairs (70%). Environ 15% des répondantes et répondants ont publié une plus grande variété de documents.



Pour les professeurs et professeurs, cette tendance est encore plus marquée, puisque le graphique ci-dessous montre que plus de 80% d'entre eux ont surtout publié des travaux évalués par les pairs dans les cinq dernières années. Toutefois, 15% d'entre eux ont publié en plus des textes de vulgarisation, des billets de blogs et des articles professionnels.



Les postdoctorantes et postdoctorants ont surtout publié des travaux évalués par les pairs (96%), tout comme les doctorantes et doctorants et doctorants (64.44%) et les professionnels de recherche (62.16%).

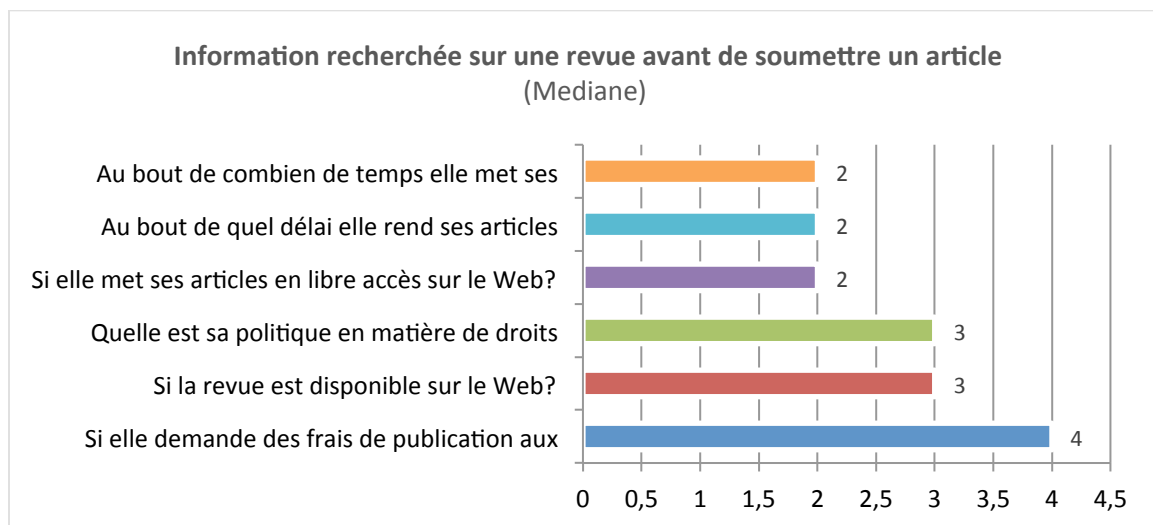
Les 45 commentaires émanent surtout de chercheurs étudiantes et étudiants qui précisent n'avoir que peu publié ou publié surtout des rapports et des textes de vulgarisation. Quelques chercheurs précisent n'avoir jamais publié de billets de blogs.

5.2 Quête d'information sur une revue avant d'y soumettre un article

Le graphique ci-dessous montre que les informations recherchées sur une revue par les répondantes et répondants avant d'y soumettre un article concernent principalement :

- les frais de publication imposés aux auteurs (médiane de 4, signifiant que la plus grande partie des répondantes et répondants s'informent presque toujours de cette question)
- la disponibilité sur le web (médiane de 3).
- la politique en matière de droit d'auteur (médiane de 3)

Confirmant les réponses à la question sur les avantages et inconvénients du libre accès, la possibilité de diffusion en libre accès et la rapidité de la publication sur le Web apparaissent comme ayant peu d'effet sur le choix de la revue par les répondantes et répondants.



Jamais... 1 - 2 - 3 - 4 ...Toujours

Les 73 commentaires apportent des précisions intéressantes. Par exemple, une personne post-doctorante estime que « *les [choix de réponse] 2 et 4 sont les mêmes* », indiquant par là qu'elle ne voit pas la distinction entre « sur le Web » et « en libre accès sur le Web ». En revanche, d'autres semblent très conscientes de ces dimensions techniques puisqu'elles précisent : « *Je n'ai publié des articles que dans des revues électroniques, en libre accès et qui ne demandent pas de frais aux auteurs* » ou encore celle-ci qui explique

que « *ce n'est pas tant la disponibilité sur le Web en général, mais l'indexation dans des bases de données électroniques comme PubMed et PsycInfo qui m'importe* ».

Nous pouvons surtout retenir trois messages de ces commentaires. Le premier sera davantage développé au point suivant : il indique que, pour les répondantes et répondants qui ont pris la peine de les ajouter, les dimensions techniques de la publication scientifique sont bien moins importants que la réputation et le prestige des revues, notamment leur facteur d'impact ou classement.

- *Je ne connais pas de revue non disponible sur le web. La seule chose qui m'intéresse est la cote de cette revue - est-elle bien classée dans le domaine?*
- *La pertinence, le facteur d'impact et la rapidité du processus de révision sont les principaux critères dans le choix d'un journal scientifique.*
- *Je publie dans les revues qui s'adressent au bon public avec le prestige le plus grand possible.*
- *Je me demande plutôt si mon article cadre bien dans la revue ciblée et je m'interroge sur la renommée de la revue.*
- *L'impact des revues scientifique est plus important que les facteurs d'accès universel au matériel.*
- *Le principal critère, et de très loin, est la qualité de la revue en terme de rigueur et de renom au niveau international. C'est de loin le facteur qui affecte le plus le rayonnement, bien au-delà de l'accès libre.*

Des commentaires illustrent le dilemme (qui reviendra souvent dans les réponses reçues) entre l'engagement en faveur du libre accès et la nécessité de publier dans des revues qui « comptent ».

- *Même si on connaît les limites, il est difficile d'être scrupuleux et de refuser les publications dans des revues qui n'appliquent pas le libre accès, car l'impératif de publier pour démontrer l'excellence de nos travaux nous amène à accepter les conditions imposées par les revues scientifiques.*
- *Bien que je prône le libre accès, j'accepterais tout de même de publier dans une revue qui ne donne pas libre accès puisque la pression à la publication est trop importante en recherche et que je ne peux me permettre de ne pas publier sur la base de telles considérations.*
- *En fait comme plusieurs, je recherche, pour l'instant à trouver la revue susceptible d'accepter mon article qui bénéficie de la plus grande visibilité/notoriété. Idéalement, je me permettrais de choisir des revues en accès libre...*

Le deuxième message est celui d'une prise de conscience de l'importance de ces détails et de la nécessité de s'en informer. De ce point de vue, notre questionnaire a eu un effet pédagogique certain.

- *J'ai été échaudée... Maintenant, je vérifie!*
- *Je ne vérifiais pas avant si la revue dans laquelle j'allais publier était disponible sur le Web mais je le ferai dorénavant.*
- *Je devrais vraisemblablement me poser plus de questions que je ne le fais présentement!*
- *Ce serait bien que je me questionne sur ces points.*
- *Oups, cette question me fait réfléchir pas mal....*

Ce manque de connaissance ou d'intérêt des chercheurs et chercheuses pour le support de leur publication est constaté par plusieurs.

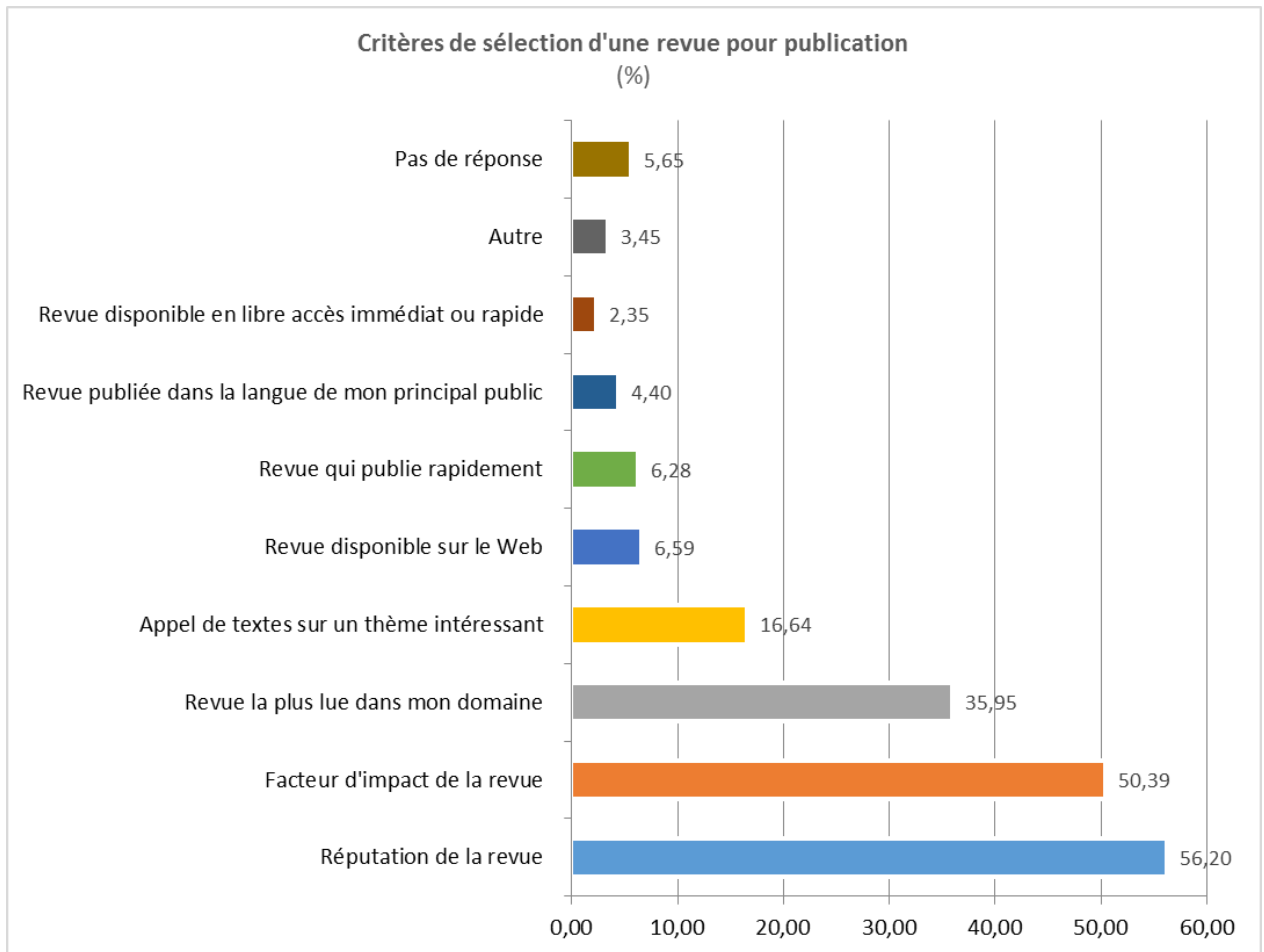
- *Les chercheurs sont en général peu au courant des politiques de droits d'auteurs... En fait, souvent, on signe le copyright sans vraiment le lire.*
- *En fait, je continue à soumettre mes articles aux mêmes revues depuis longtemps. Des valeurs sûres.*
- *Je soumetts aveuglément en espérant qu'ils disent oui.*
- *Je n'ai pas soumis d'article récemment à une revue scientifique, donc ces questions ne m'ont pas venu à l'esprit... Ayant siégé sur le CA d'une société savante, par contre, je sais que ces questions y ont été discutées par rapport à la revue que publie cette société.*

Le troisième message à retirer de ces commentaires est la réticence, spontanée ou réfléchie, des répondantes et répondants envers les frais de publication imposés par certaines revues aux auteurs.

- *Demander des frais à des auteurs est une aberration, c'est comme publier de la fiction à compte d'auteur. Un bon travail trouvera un éditeur.*
- *Jusqu'à maintenant, je ne m'étais jamais posé la question à savoir si les revues demandent des frais de publication aux auteurs, puisque cela est rarement le cas dans ma discipline. Cependant, s'il devient monnaie courante d'exiger des frais de publication aux auteurs, je vais effectivement me poser la question, et la réponse à cette question aura une influence sur ma décision de publier ou non dans la revue en question.*
- *Si je publie, j'aimerais que le texte soit accessible au plus grand nombre mais je n'ai nulle intention de payer pour être publiée.*
- *Je ne serais pas d'accord de publier un article pour lequel je devrais payer.*

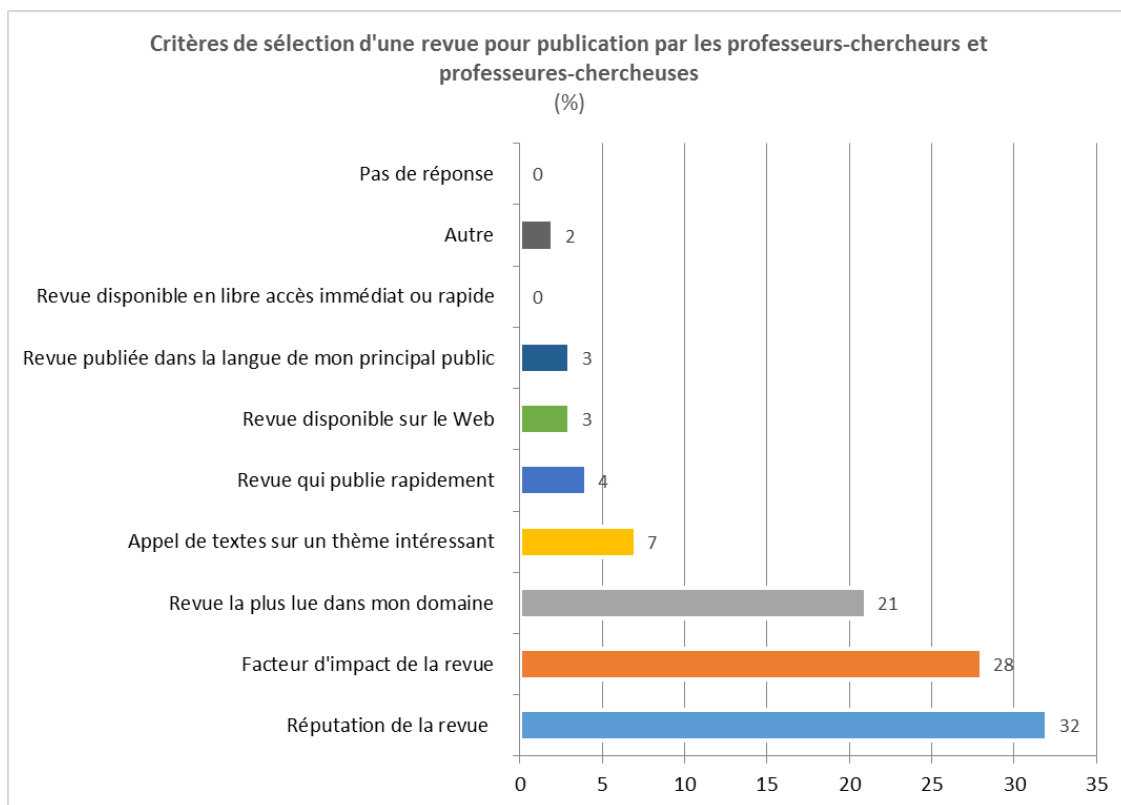
5.3 Les deux principaux critères de choix des revues où soumettre un article

Ce sont le prestige et le facteur d'impact d'une revue selon le classement de la compagnie Thomson Reuters qui guident principalement le choix des revues par les auteurs et auteures, comme le montre le graphique ci-dessous.



(Les répondantes et répondants pouvaient choisir deux critères)

Le libre accès n'est pas du tout un critère significatif pour le choix d'une revue (il n'est cité que par 2% des répondantes et répondants), particulièrement pour la catégorie des professeurs et professeurs (0.16%), comme le montre le graphique suivant.



Ce résultat fait écho aux tendances relevées dans le récent sondage canadien « *Canadian Researchers' Publishing Attitudes and Behaviours* » réalisé par Phase 5 Consulting Group pour Canadian Science Publishing. Les résultats de ce sondage ont montré que, malgré le consensus dans la communauté des chercheurs et chercheuses du Canada sur l'importance du libre accès à la communication scientifique, la disponibilité en libre accès n'est pas un critère de décision important pour la sélection d'une revue¹³.

Les 21 réponses « Autre » ont évoqué la décision d'un directeur de recherche, le domaine de la revue et sa pertinence pour le thème ou la posture épistémologique de l'article, le désir de rejoindre un public pertinent, la langue anglaise et le fait que la revue soit celle d'un ordre professionnel.

- *Le type d'articles que publie la revue, la longueur des textes acceptés, les objectifs et le centre d'intérêt de la revue.*
- *Ou juste la revue avec comité qui est en phase avec les fondements théoriques utilisés et les perspectives épistémologiques afin de faciliter l'acceptation de l'article.*

¹³ « The availability of open access as a publishing option was not an important decision criterion when selecting a journal in which to publish. In this regard, availability of open access ranked 6th out of 18 possibility criteria. It was eight times less important than impact factor and thirteen times less important than journal reputation when selecting a journal ». <http://www.cdsciencepub.com/learning-centre/impact-and-discovery/Researcher-Survey-Results.aspx>

- *Certes, il m'importe de publier dans une revue de bon calibre mais je cherche principalement à rejoindre un public qui pourrait profiter de mes recherches et les trouver intéressantes.*
- *Revue dont la langue de publication est l'anglais. Les politiques de valorisation de la recherche (dans les unités) inclinent de plus en plus vers ce choix.*

Les 38 commentaires précisent différents points, notamment l'importance de la rapidité et de la fiabilité du processus d'évaluation.

- *La pertinence, le facteur d'impact et la rapidité du processus de révision sont les principaux critères dans le choix d'un journal scientifique.*
- *En recherche, la pression est forte pour publier rapidement. Par contre, il ne faut pas compromettre la qualité des publications, donc choisir revue avec une bonne réputation et un bon système de révision par les pairs.*
- *En général, j'évite les revues connues pour être très lentes. Je partage une liste noire avec des collègues sur les revues très lentes.*

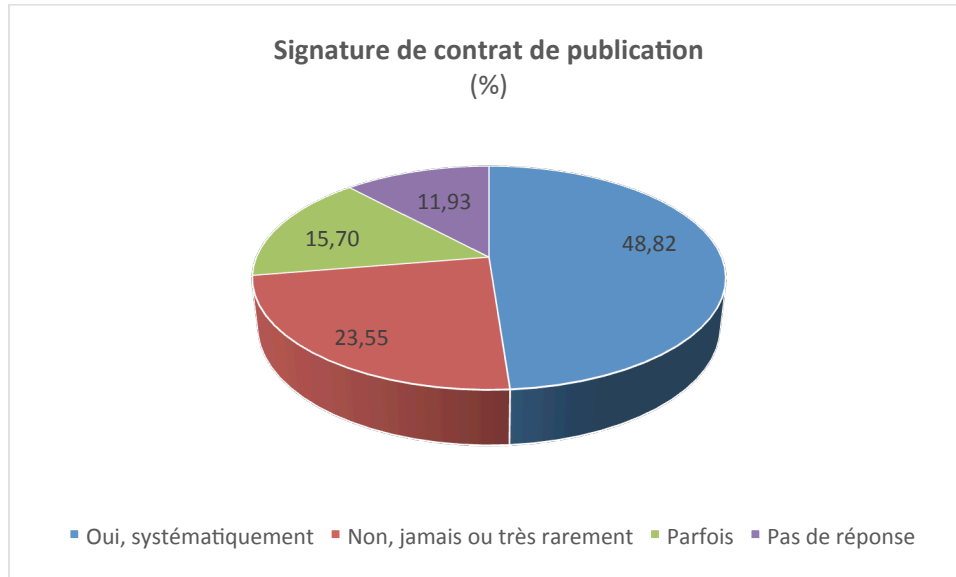
La priorité accordée au partage des articles avec les collègues du même domaine de recherche est parfois supérieure au désir de publier dans une revue à haut facteur d'impact, désir qui est surtout lié à la course aux subventions.

- *La principale préoccupation en soumettant un texte, c'est qu'il soit diffusé dans les réseaux que les résultats intéressent.*
- *Le facteur d'impact est un détail avec peu d'importance, je publie pour être lu par mes pairs qui partagent mes intérêts de recherche. Dans mon domaine, les meilleures revues ont des FI entre 2 et 5, ce qui est moyen. Néanmoins ces revues sont lues et respectées dans le domaine.*
- *Puisque les articles dans mon domaine sont toujours disponibles pour tous les chercheurs sur arxiv.org, je regarde rarement les versions publiées des articles en question. Les chercheurs mettent généralement à jour leurs articles sur arxiv.org. Les deux principaux critères mentionnés ci-haut ne pèsent pas vraiment dans la balance pour la diffusion des articles, ils sont plutôt importants seulement pour l'obtention de subventions et de bourses.*

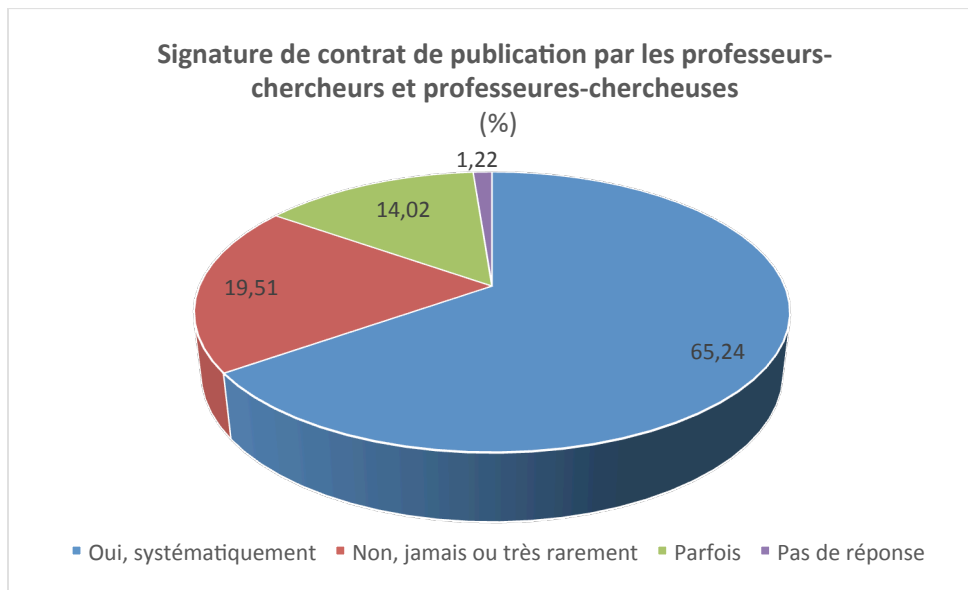
6. Le droit d'auteur

6.1 Signature d'un contrat de publication

Près de la moitié des répondantes et répondants signent systématiquement un contrat d'édition en bonne et due forme avant publication, comme le montre le graphique suivant.



Parmi les professeurs et professeurs, les deux tiers (65%) signent systématiquement un contrat d'édition avant publication, comme le montre le graphique ci-dessous.



Rappelons que les éditeurs ne requièrent pas toujours un contrat en bonne et due forme. Parfois les termes sont uniquement mentionnés en ligne sur le site de l'éditeur et les auteurs et auteures sont censés les avoir consultés au moment de l'acceptation de leur publication.

Les 59 commentaires expriment soit une ignorance de la question, soit le fait que le contrat a été imposé par la revue. À noter que deux commentaires assimilent ce type de contrat à une « cession de droits d'auteurs ».

6.2 L'abandon du droit d'auteur

Le questionnaire demandait ceci : « Est-il déjà arrivé que vous abandonniez tous vos droits à une revue? Pourquoi ? Certaines revues vous paraissent-elles plus exigeantes que d'autres à cet égard? »

La compilation des 362 réponses à cette question ouverte donnent des résultats très contrastés.

TABLEAU 13B : CESSION DES DROITS D'AUTEUR À UNE REVUE

	%	Nb
Oui	43	158/362
Non	38	140/362
Ne sais pas	11	42/362
Sans réponse claire	6	22/362

Ces résultats sont d'autant plus intéressants que ceux et celles qui ont répondu OUI ont souvent ajouté qu'ils n'avaient pas eu le choix, car c'était, dans leur domaine, une condition de publication.

- *Je cède mes droits d'auteurs.*
- *Oui, parce que c'était exigé par la revue.*
- *Oui parce que c'était présenté comme une condition nécessaire pour être publié.*
- *Oui, c'était une condition de publication.*
- *Oui. La politique éditoriale nous l'impose si on veut publier.*
- *Obligatoire. Pas le choix.*
- *Oui, pour être publié, oui.*
- *Oui. Exigence pour que l'article soit publié.*
- *Nous devons toujours abandonner nos droits, sinon la maison d'édition refuse de publier nos travaux.*

Le croisement selon les facultés n'a révélé aucun lien entre la réponse à cette question et l'appartenance à l'une ou l'autre faculté.

Quelques commentaires ont exprimé un malaise face à cette cession de leurs droits.

- *Malheureusement, certaines revues exigent trop des auteurs. Je ne pense pas qu'il soit normal d'abandonner tous nos droits sur nos travaux.*
- *Oui, cela arrive. Nous n'avons aucun pouvoir de négociation, de plus nous n'avons pas le choix dans ces cas!*

D'autres, en revanche, estiment que cette cession est la norme.

- *La revue garde TOUJOURS le copyright.*
- *Toujours. C'est une exigence des revues.*
- *À ma connaissance, on cède toujours nos droits aux journaux scientifiques.*
- *Certaines revues exigent que les droits soient cédés à l'éditeur de la revue (ex. Sage).*
- *Oui, chez Springer. Parce que c'était demandé. Je ne savais pas que ce serait le cas. Je ne sais pas jusqu'à quel point j'ai un choix à ce niveau. La revue m'a redonné les droits après deux ans.*

En fait, il existe de réelles variations selon la politique éditoriale des revues, comme le montrent les extraits des politiques adoptées par des grands groupes d'édition scientifique qui sont reproduits en annexe.

La diversité de situations relatives à la cession des droits d'auteur semble peu connue des chercheurs. Plusieurs répondantes et répondants et répondantes ont d'ailleurs exprimé un certain étonnement ou scepticisme à l'endroit de la formulation de la question qui laissait entrevoir la possibilité de publier dans une revue scientifique sans faire une telle cession et qui faisait allusion à la variété des politiques des revues à cet égard.

- *Je croyais qu'il fallait toujours céder nos droits lors d'une publication.*
- *Il ne me semble pas que l'on ait trop le choix.*

Ceux et celles qui ont répondu NON à la question sur la cession de leurs droits ont parfois affirmé tout aussi énergiquement que ce serait inacceptable.

- *Non. Je négocie toujours lorsque l'occasion se présente.*
- *Non, jamais ma propriété intellectuelle.*
- *Non, je n'ai jamais cédé mes droits à une revue.*
- *Jamais, c'est moi le responsable du travail.*
- *Je crois que le fruit de notre travail doit nous appartenir. Je n'abandonnerais sûrement pas mes droits à une maison d'édition.*

- *Je ne me rappelle pas d'un cas où j'aurais abandonné tous mes droits à une revue. Certaines revues sont plus exigeantes car leur mission première est commerciale et non scientifique; ce sont généralement des revues à éviter.*

Il est clair que ces différences d'expérience de publication reflètent la variété des politiques éditoriales des revues, ainsi que la diversité des domaines de recherche des répondantes et répondants. Cette diversité devra être prise en compte dans les politiques de recherche de l'Université Laval, ainsi que dans les initiatives de formation sur le libre accès.

Les réponses vagues ou exprimant une ignorance ou une incompréhension des droits des auteurs révèlent la vulnérabilité de certains chercheurs et chercheuses face aux revues.

- *Je ne sais pas, en fait. Tout ça est un peu flou...*
- *Je dirais que non, mais je ne suis pas familier avec la part des droits qui me revient vs celle qui revient aux revues.*
- *Je ne crois pas! J'avoue ne pas en être certain.*
- *En fait, je n'ai jamais questionné cet aspect auprès d'une revue.*
- *Je n'ai pas porté attention à cela.*
- *Je ne connais que trop peu de détails sur la cession des droits. Il me semble qu'il y a cession du copyright, mais non cession de tous les droits à proprement dit.*
- *Oui, mais je n'ai jamais cherché à savoir pourquoi.*
- *Je ne connais pas le domaine pour répondre à ça, je me rends compte que je dois m'informer...*
- *Je ne connais pas assez mes droits pour savoir si je les abandonne - tous - . Je signe automatiquement ce que les éditeurs m'envoient. De la même façon, je ne sais pas si la distribution personnelle que je fais de mes articles est toujours légale.*
- *C'est une exigence de la part de certaines revues. C'est à prendre ou à laisser, et on ne le sait pas à l'avance.*

Ce dernier commentaire montre une méconnaissance de l'existence des politiques éditoriales qui se trouvent pourtant sur les sites Web des revues ou qui sont recensées dans le site Sherpa/Romeo¹⁴, une base de données librement consultable à propos des politiques éditoriales et d'auto-archivage des principales revues scientifiques.

Tout ceci met en lumière une fois de plus la nécessité d'assurer une formation et de diffuser largement l'information sur le droit d'auteur à l'Université Laval, afin d'assurer un plus grand « empowerment » des chercheurs et chercheuses à l'égard des revues scientifiques commerciales. Car une bonne partie des répondants et répondantes

¹⁴ <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/search.php>. Use this site to find a summary of permissions that are normally given as part of each publisher's copyright transfer agreement.

expriment un sentiment de vulnérabilité et d'impuissance qui risque de les conduire à ne pas questionner la perception qu'ils et elles ont des pratiques des grands éditeurs.

- *Si la publication est acceptée, j'accepte leurs conditions. Je n'ai pas le gros bout du bâton et la conséquence d'une non-publication est plus grande qu'une perte de mes droits sur une publication.*
- *Je n'ai jamais cru que je pouvais refuser leurs termes si je voulais que mon article paraisse, et j'ai donc abandonné tous les droits demandés par la revue.*
- *Je le ferais sans problème. La nécessité de publier des articles pour avoir un «bon dossier» nous mène à faire énormément de concessions. On ne peut pas se permettre de refuser leurs conditions, si on veut être publié...*
- *En effet, certaines revues et certains éditeurs d'ouvrages exigent qu'on leur cède tous les droits. Étant donné que cette étape survient toujours en fin de processus, il est trop tard pour négocier. Donc je signe toujours sans discuter, mais c'est un problème auquel je suis sensible. Un collègue a failli retirer son chapitre d'un livre en raison des exigences du contrat. Étant auteur dans le même livre, j'étais inquiet car je trouvais que cela compromettait la qualité du livre. Toutefois, j'étais d'accord avec lui sur le fonds.*

Par contre, dès qu'une personne connaît et comprend le fonctionnement du droit d'auteur dans le domaine scientifique, elle comprend en même temps qu'elle dispose d'une certaine marge de manœuvre pour diffuser ses publications, même si elle cède ses droits aux éditeurs commerciaux.

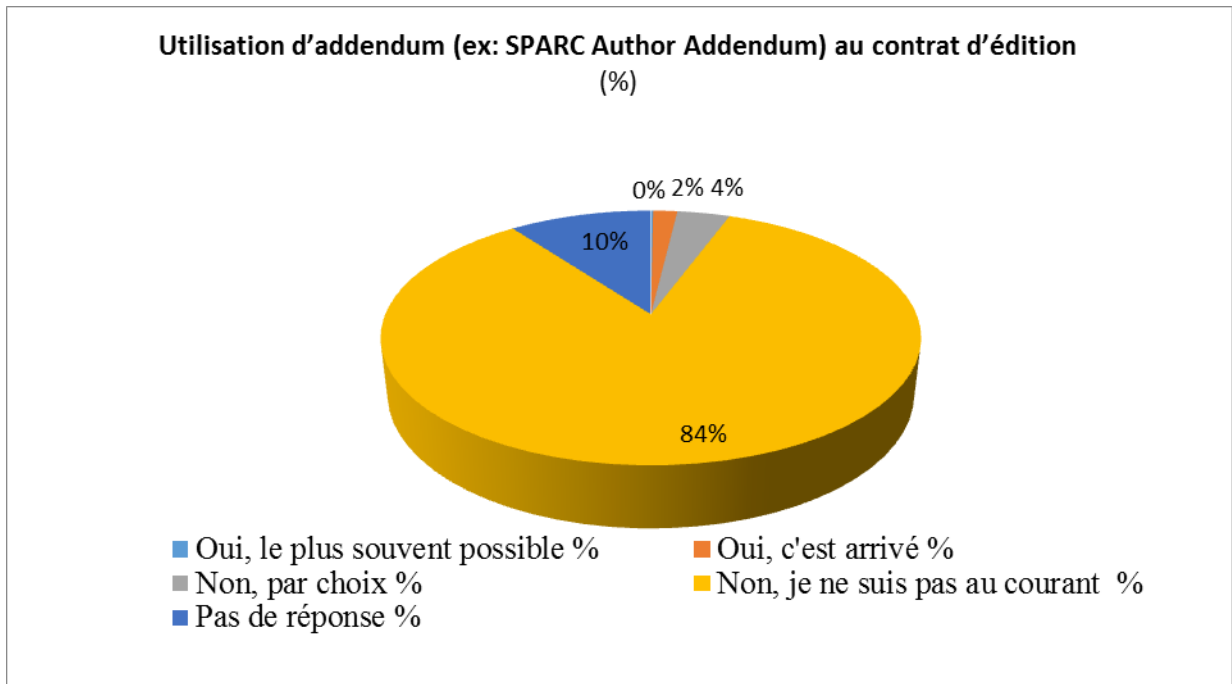
- *Oui. Si une revue m'intéresse, je ne me préoccupe pas de la question des droits. Sachant que je conserve de toutes façons les droits sur la 'version auteur', et que je peux la déposer sur un site d'archives ouvertes.*
- *Oui, c'est très courant, comme les revues l'exigent. Plusieurs revues cependant permettent explicitement de publier sur son site Web la version manuscrit de l'article.*
- *Oui, mais j'étais d'accord dans la mesure où on accordait les permissions pour des reproductions (partielles ou totales) ou encore des traductions.*
- *Je ne porte pas vraiment attention au contrat, je rends mes articles disponibles par moi-même de toute façon. Je pense que les revues ont peur de la double publication.*
- *Jamais. On peut les réutiliser en spécifiant la source de la publication originale. Dans le cadre de livres produit avec des collaborateurs, par convenance et respect pour les éditeurs, on attend souvent 2 ans avant de mettre nos textes en ligne par nos propres moyens (ex. Academia.edu). Le mieux de fournir un lien vers une bibliothèque institutionnelle contenant le document original.*
- *Oui, quand c'est le prix à payer pour une publication de prestige. En plus, s'il fallait compter sur ce que rapportent les droits pour vivre. La plupart du temps, si*

on veut réutiliser le texte, il suffit d'obtenir l'autorisation de la revue. Donc, pas très contraignant.

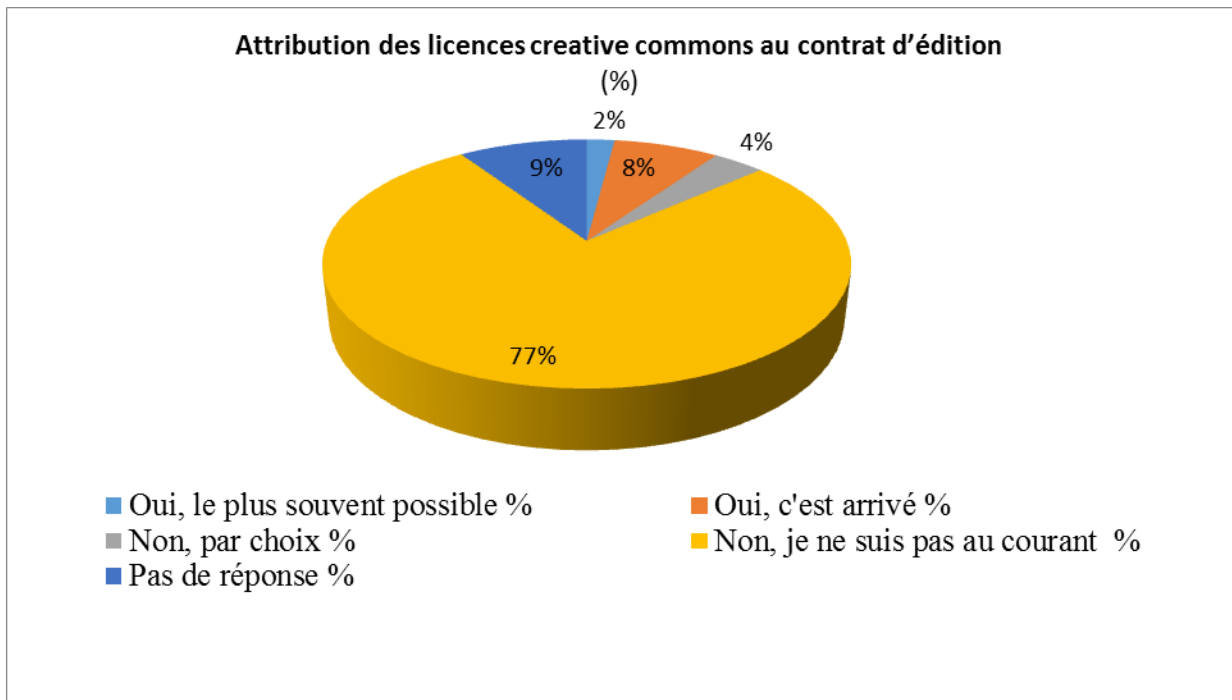
Cette discussion se poursuit dans la section 7.2.

6.3 Les licences de publication et l'addendum SPARC

Les licences de publication Creative Commons et l'addendum SPARC¹⁵ sont des outils qui permettent de conserver les droits d'auteur dans le domaine de la publication scientifique. Les réponses présentées ci-dessous témoignent d'une méconnaissance générale de ces outils. En effet, plus de 80% des répondants ne connaissent pas l'addendum de SPARC et près 80% ne connaissent pas les licences Creative Commons.



¹⁵ « The SPARC Author Addendum is a legal instrument that modifies the publisher's agreement and allows you to keep key rights to your articles. The Author Addendum is a free resource developed by SPARC in partnership with Creative Commons and Science Commons, established non-profit organizations that offer a range of copyright options for many different creative endeavors ». <http://www.sparc.arl.org/resources/authors/addendum>



Certains des 26 commentaires recueillis à ce sujet expriment le désir d'en savoir plus ou le constat que ces possibilités sont peu connues et que les revues ne les encouragent pas.

- *J'aimerais en connaître plus sur ces points.*
- *J'aimerais pouvoir attribuer des licences cc à mes productions.*
- *Pas vraiment d'information à ce sujet...*
- *Je n'ai jamais entendu parler de ces choses. Pourtant, je termine le doctorat...*
- *Peu d'auteurs sont au courant qu'ils peuvent le demander. La plupart des revues présentent leurs conditions de manière à prendre ou à laisser. Take it or leave it.*

Parmi les autres commentaires, notons tout d'abord ce qui semble être un contresens qui assimile les licences Creative Commons à la mise en libre accès.

- *Demander le libre accès pour son article coûte en général cher (1000 à 3000 \$)*

Un autre commentaire semble ne pas comprendre que c'est à l'auteur ou l'auteure d'un texte que revient la responsabilité d'attribuer à ce dernier une licence Creative Commons :

- *Pour ce qui est de la licence Creative Commons, je n'en ai jamais fait l'utilisation du fait que je n'en ai encore jamais eu la possibilité ou l'occasion.*

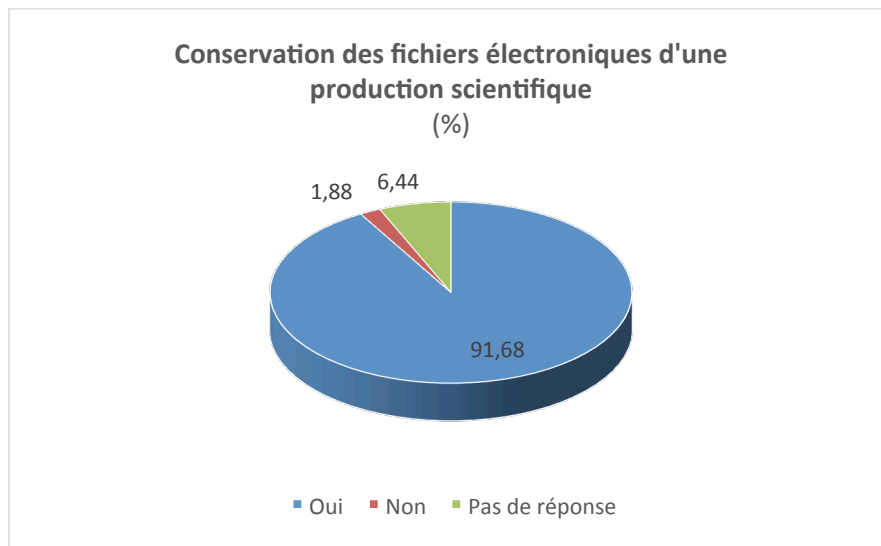
Finalement, un dernier commentaire semble exprimer une indifférence troublante face au droit d'auteur.

- *Je ne sais pas, je n'ai pas le temps de lire les contrats. Quand le papier est accepté, je signe sans m'obstiner, comme tout le monde d'ailleurs me semble-t-il.*

7. Pratiques d'auto-archivage des publications

7.1 Conservation du fichier électronique des publications

Le graphique ci-dessous montre que la très grande majorité des répondantes et répondants conservent une version électronique de leur production scientifique après la publication (91%).



Les 40 commentaires apportent quelques nuances intéressantes, notamment sur le contenu du fichier conservé.

- *Je conserve tout, les fichiers pdf et doc des différentes versions (avant et après les corrections demandées par les reviewers), les données brutes et analysées.*
- *Toutes nos publications sont disponibles en ligne, soit à la maison de publication, soit à PubMed Central. Localement, je garde des exemplaires PDF sur mes ordinateurs et des serveurs de « backup » de mon laboratoire.*

Mais on retrouve aussi, dans ces réponses, l'expression de la crainte de déplaire aux revues, alors que cette question ne portait que sur la conservation du fichier électronique et non sur sa diffusion.

- *Ce n'est pas toutes les revues qui le permettent. Mais j'ai toujours une copie de la dernière version acceptée.*
- *Jusqu'à tout récemment ce n'était pas toutes les revues qui offraient le fichier électronique (par crainte d'une diffusion hors de son contrôle). Souvent, je conservais le fichier pdf des - bleus- , soit la version que la revue m'envoyait pour que je fasse la dernière relecture (les dernières corrections).*
- *C'est à dire, la copie finale soumise à la revue, et s'ils m'envoient la copie finale, telle que publiée, celle-là aussi.*

- *La réponse véritable est parfois. Toutes les revues ne donnent pas la version finale. Elles nous forcent à travailler sur des textes contrôlés par eux pour les dernières corrections.*

Quelques motifs de conservation de ces fichiers sont évoqués dans les commentaires : par commodité ou pour pouvoir partager.

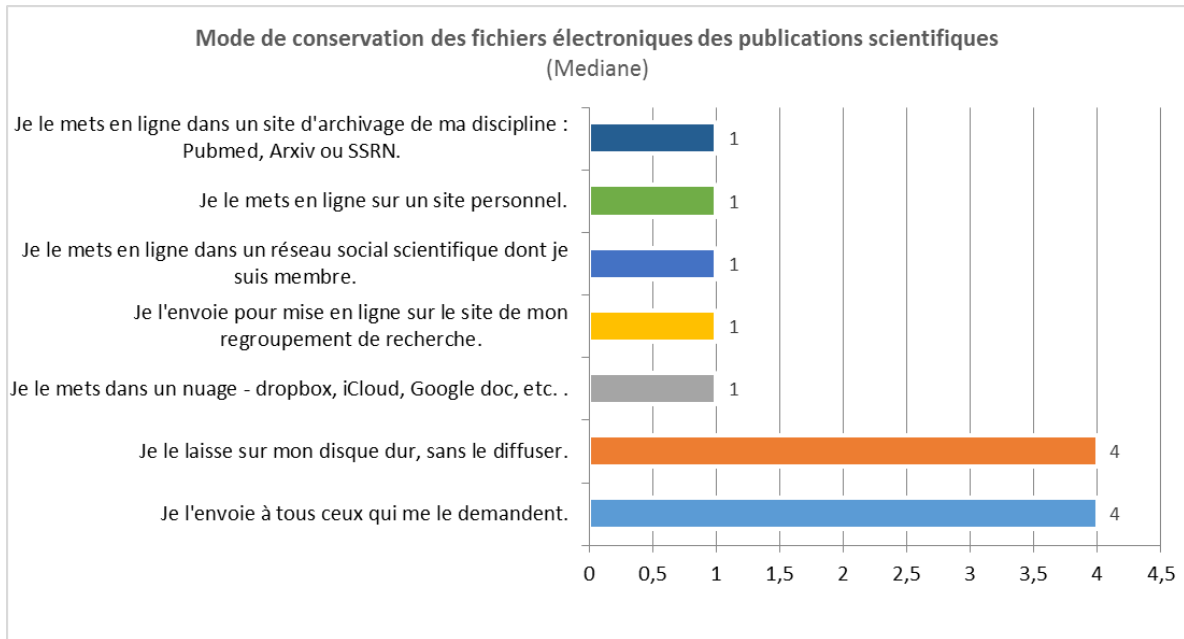
- *Toujours. Mais c'est par commodité davantage que par protection de mes droits d'auteur (plus facile de joindre à mes dossiers de candidature).*
- *Et je le republie sur Academia.*
- *C'est parfois le seul moyen de le communiquer facilement à des collègues ou étudiantes et étudiants avant que ce soit mis en libre accès*

7.2 Diffusion du fichier électronique des publications

La question suivante s'intéressait à ce que les chercheurs et les chercheuses de l'Université Laval font des fichiers électroniques de leurs travaux publiés : les conservent-ils ou les diffusent-ils? Et dans ce cas, comment?

Cette question visait les publications qui ne sont pas déjà en libre accès sur le Web, par exemple des chapitres de livres seulement accessibles sous un format imprimé ou des articles publiés dans des revues qui ne sont pas en libre accès.

Le graphique suivant indique que les versions électroniques sont en grande partie conservées sur un ordinateur personnel et que le mode de diffusion le plus utilisé est l'envoi sur demande par courriel. Ce graphique révèle aussi, de manière très claire, que très peu de personnes diffusent ces fichiers, que ce soit sur les réseaux sociaux scientifiques, sur un site d'archivage de leur discipline, sur un site web personnel ou encore sur des systèmes de conservation et de partage des fichiers (dropbox, iCloud, Google doc, etc.).



Nous avons vu plus haut que les répondantes et répondants participent significativement à des réseaux sociaux scientifiques privés (LinkedIn, ResearchGate, etc.). Or les réponses ci-dessus montrent que ces réseaux ne semblent à première vue que très peu utilisés pour l'auto-archivage des fichiers électroniques des publications. Pourtant, 20% des personnes ont indiqué qu'elles étaient devenues membres de ces réseaux sociaux pour diffuser leurs travaux (voir le graphique 6).

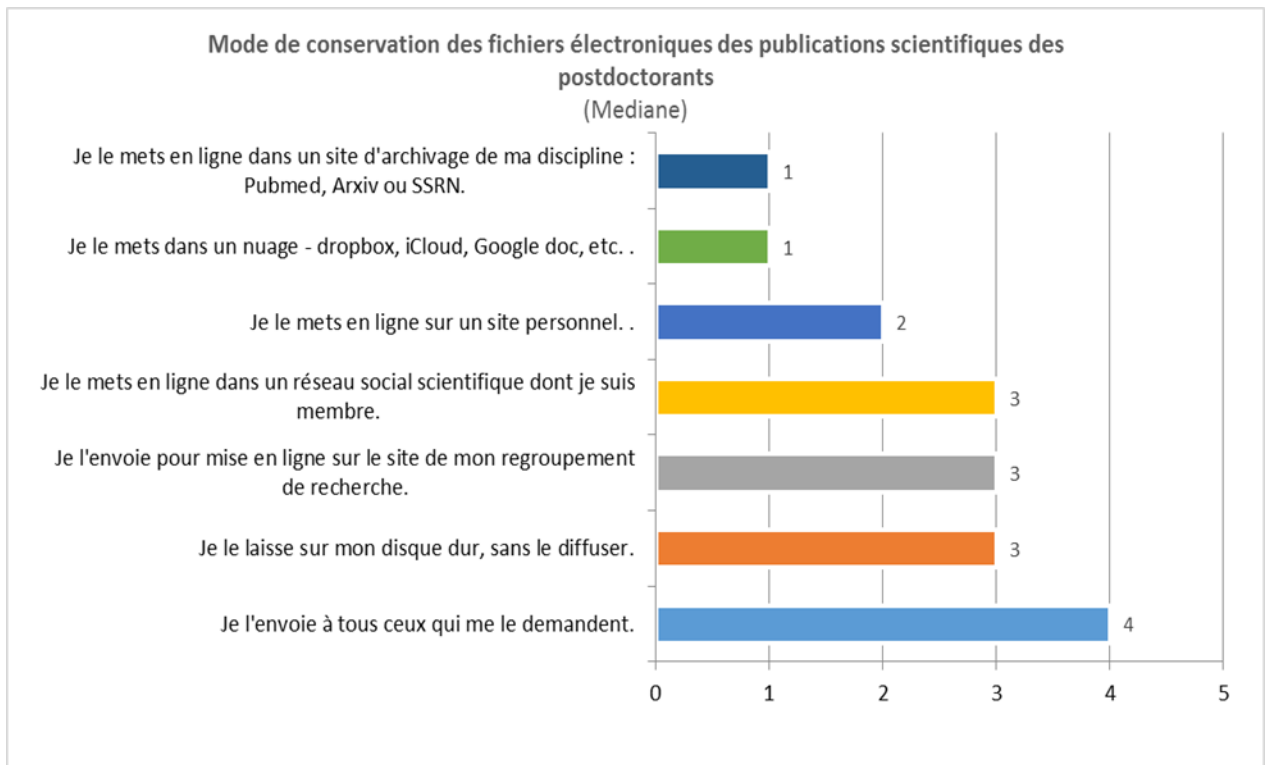
L'analyse des commentaires ouverts ci-dessous et notre connaissance du fonctionnement de réseaux sociaux scientifiques permettent d'expliquer le décalage entre ces deux résultats. Dans les réseaux sociaux scientifiques privés comme academia.edu ou Research Gate, les chercheurs et chercheuses ont rarement à y « déposer » leurs articles à partir de fichiers électroniques, car le logiciel de ces réseaux indexe automatiquement le Web pour y « trouver » les publications de ses membres. Il leur demande simplement de valider ou d'infirmer ses trouvailles en un clic. Cette fonctionnalité s'harmonise très bien avec l'horaire rempli des chercheurs et chercheuses et peut constituer une explication à la plus grande popularité des réseaux sociaux privés par rapport aux dépôts institutionnels qui n'en sont pas munis.

Par ailleurs, d'après les commentaires, la diffusion des articles déjà en ligne par leurs auteurs et auteures s'effectue plutôt par le jeu des hyperliens.

- *Je mets le lien vers l'article dans sur mon site web.*
- *Je mets en ligne seulement le lien vers PubMed.*
- *Les articles se référencent seuls dans PubMed.*
- *[...] Dans le cas d'Academia.edu, le site s'en charge automatiquement...*

- *Pubmed, oui, mais je ne le mets pas moi-même!*
- *Toujours sur Pubmed, mais pas par moi. Publications automatiquement indexées par Pubmed.*
- *Je le mets en tant qu'hyperlien sur de nombreux sites de recherche (mais je garde une copie pour la distribuer quand les liens ne sont pas accessibles). Je privilégie l'adressage d'un lien.*

Notons que les postdoctorantes et postdoctorants diffusent davantage leurs fichiers électroniques sur les réseaux sociaux scientifiques ou sur le site de leur regroupement de recherche, comme on peut le voir sur le graphique suivant.



Les 53 commentaires permettent de clarifier certaines de ces pratiques. Il est intéressant de remarquer que s'y exprime encore l'idée que le fait d'avoir signé un contrat avec une maison d'édition ou une revue signifie une cession de tous les droits d'auteur si bien que les chercheurs et chercheuses n'auraient plus le droit de faire circuler leurs textes, de les mettre en ligne ou de les auto-archiver dans un site personnel ou institutionnel.

Les premiers de ces commentaires font allusion à l'illégalité présumée de la diffusion d'un PDF qui serait « interdite » par les revues. Les deux derniers utilisent le verbe « croire », indiquant ainsi un léger doute.

- *Certaines maisons d'édition interdisent l'archivage dans Pubmed Central parce qu'elles n'ont pas d'entente avec les IRSC, contrairement aux agences de financement d'autres pays.*

- *Votre question n'est pas claire. S'il s'agit d'un article pour lequel nous avons transféré nos droits d'auteur à la revue, ce qui est LA NORME, alors là on ne peut pas, légalement, diffuser 'notre' article sous quelque forme que ce soit à qui que ce soit.*
- *Pour la plupart de mes publications, j'ai transféré tous mes droits d'auteurs à la revue, je n'ai donc pas le droit de faire des diffusions sur le web.*
- *En fait, c'est l'hyperlien qui mène vers le résumé de l'article de la revue que je diffuse. Pour le fichier PDF, je ne crois pas que ce soit légal, alors je ne le fais pas.*
- *C'est exigé par les IRSC maintenant de le mettre sur un site. Cependant, cela nous coûte cher en argent ou en temps à négocier avec les maisons d'édition!! Il serait très avantageux que les universités ou les organismes scientifiques aient des ententes!!! Nous ne faisons pas la diffusion car nous croyons que nous n'avons pas le droit. Nous le mettons sur les serveurs internes accessibles aux membres du Centre seulement.*

Les politiques éditoriales présentées dans l'annexe 3 montrent ces chercheurs et chercheuses n'ont pas une perception exacte des possibilités de l'auto-archivage.

D'autres personnes expliquent qu'elles diffusent de différentes manières, mais avec la permission de la revue. Elles ne mentionnent pas explicitement l'auto-archivage.

- *Ça dépend si la revue le permet, mais le plus souvent possible, je rends accessibles mes travaux en ligne, en particulier sur Academia.*
- *Envoi à ceux qui me le demandent- dans la mesure où les droits d'auteur et de diffusion de la revue le permettent.*
- *Si l'article n'est pas - open - je ne le diffuse pas sur des sites publics où tout le monde a accès. Par contre, si une personne m'écrit personnellement pour avoir accès, je lui partage.*
- *Mais toujours si le contrat que j'ai signé m'en donne le droit, pas avant.*

Une personne bien informée précise finalement que :

- *La plupart des revues autorisent la publication d'une - version auteur - (texte final non édité) en libre accès une fois l'article officiellement paru.*

En effet, la plupart des politiques éditoriales des revues commerciales, y compris celle du groupe *Nature*, de *Science* ou de *Springer*, permettent la mise en ligne, par un auteur ou une auteure, d'un de ses articles à des fins de partage et d'auto-archivage, même s'il a été publié dans une revue payante¹⁶. Parfois, la politique éditoriale impose aux auteurs

¹⁶ Pour en savoir plus, voir la base de données sur les politiques éditoriales du site Sherpa/Romeo.

d'attendre une certaine période avant de le diffuser ainsi; cette période, en général de quelques mois, s'appelle « embargo »¹⁷.

Quelques personnes donnent des raisons variées au fait qu'elles ne diffusent pas leurs textes sur le Web.

- *La personne ressource de la bibliothèque a dit qu'il était interdit de diffuser nos articles publiés dans des revues.*
- *Une publication en ligne est souvent contre-productive. Cela empêche de faire un livre avec des articles.*
- *J'aimerais bien le mettre dans un nuage ou sur un site, mais je ne veux pas gérer cette quincaillerie et jusqu'à maintenant c'est moi qui devrais le faire.*

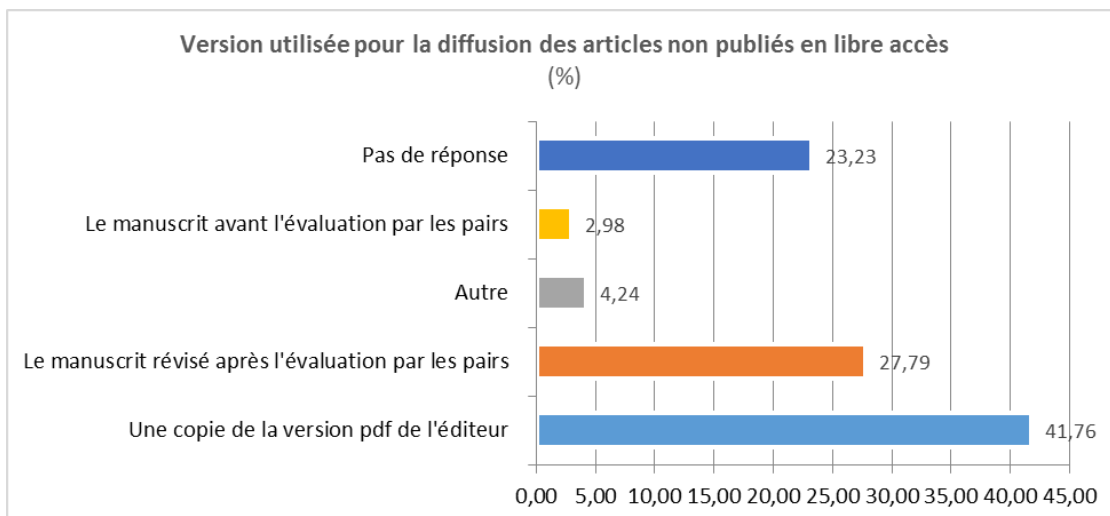
Plusieurs témoignages expriment un grand manque d'information ou de l'ignorance face à ces pratiques de partage.

- *Je ne sais pas utiliser les sites d'archivage.*
- *Aimerais en savoir plus sur ce qui est permis de faire ou non.*
- *Je ne connais pas de site d'archivage de ma discipline. Je me méfie un peu de Dropbox.*
- *Je ne connais pas bien les droits de diffuser mes propres articles.*
- *Ça ne me vient pas à l'esprit de mettre mes publications sur un site personnel, à moins que ce soit une rédaction - self-published. Pour les autres réseaux, je ne les connais pas.*

7.3 Version utilisée pour la diffusion des publications

La version privilégiée pour la diffusion des articles qui ne sont pas publiés en libre accès est le PDF de l'éditeur (42%) ou le manuscrit révisé après l'évaluation par les pairs (28%). Les professeures et professeurs utilisent majoritairement la copie pdf de l'éditeur (47%). Les pré-publications (manuscrit avant l'évaluation par les pairs) sont très peu utilisées par les répondantes et répondants (2.98%).

¹⁷ Étonnamment, la plupart des revues présente sur la plateforme québécoise Erudit demandent un embargo de deux à trois ans pour des articles en sciences sociales et humaines.



Les 28 réponses « Autre » et les 41 commentaires sont partagés en deux catégories : la première regroupe les énoncés qui expriment avant tout un désir d'obéir à la « loi » des revues commerciales, autrement dit de ne pas leur déplaire, et la seconde les énoncés qui manifestent une fois de plus une grande ignorance des enjeux de la publication scientifique. Voici des exemples de la première catégorie :

- *La meilleure version que j'ai légalement le droit de partager.*
- *Tout dépend de la revue et des conditions qu'elle impose.*
- *Je ne le fais pas, c'est interdit par la loi.*
- *Je ne le fais pas lorsque ce n'est pas permis.*
- *Je suis consciente que cette pratique enfreint parfois la loi.*

Le commentaire suivant fait une nuance.

- *Chaque revue a sa recette. Je n'ai encore jamais mis disponible le manuscrit avant l'évaluation, ce qui est permis quelquefois mais que je ne trouve pas intéressant. J'envoie à une personne faisant directement la demande une copie du PDF de la revue. Pour un chapitre, je la réfère à la maison d'édition car je ne pense pas avoir le droit de faire autre chose.*

Voici des extraits de la seconde catégorie :

- *Je n'ai jamais songé à ça.*
- *Je ne crois pas que nous puissions diffuser...*
- *On a le droit de faire ça ?*
- *Je ne l'ai jamais fait, car je ne sais pas ce que j'ai le droit de faire.*

Certaines personnes utilisent des astuces.

- *Il m'arrive d'écrire sur mon site Web qu'il s'agit d'une version préliminaire de l'article (même si c'est la version finale), pour rendre disponible mon article en libre accès.*
- *J'essaie de mettre surtout ceux pour lesquels ça ne semble pas problématique.*

Par contre, d'autres personnes veulent bien partager leurs textes, mais de manière encadrée.

- *PDF est plus sûr que manuscrit. Il faut que le PDF soit - bloqué - .*
- *J'ajoute que l'article est pour usage personnel et ne doit pas être distribué.*

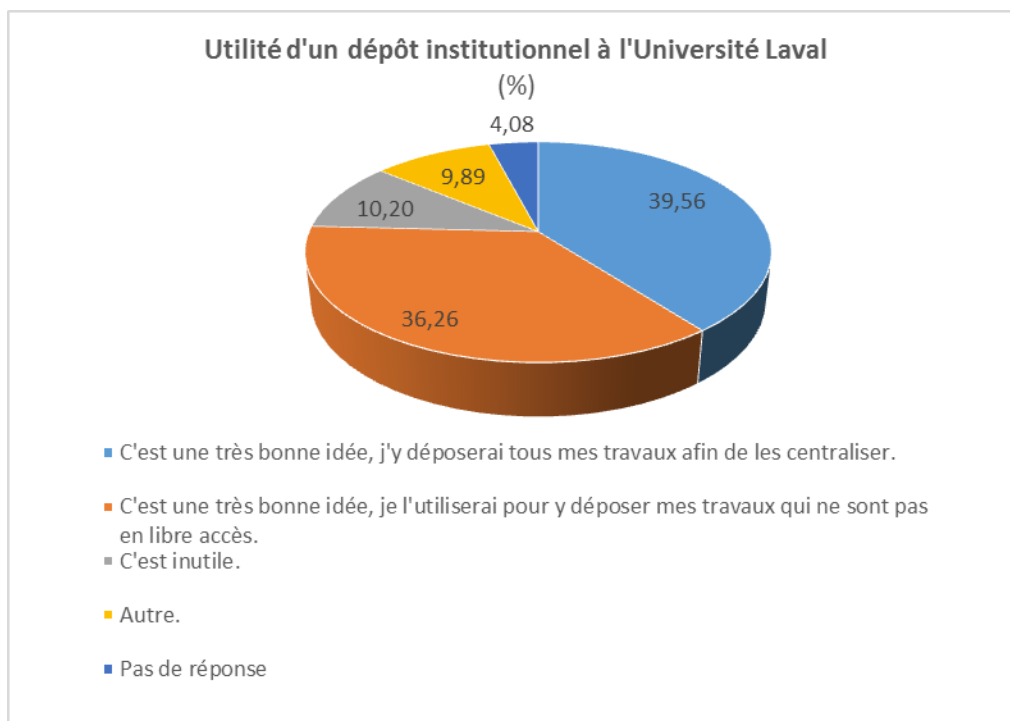
Un dernier commentaire confond cette diffusion par l'auteur ou l'auteure d'un texte publié avec la publication proprement dite.

- *Je ne crois pas qu'il faille outrepasser cette étape. Un article scientifique doit être crédible- on ne peut écrire n'importe quoi et une évaluation par les pairs peut nous aider à raffiner notre pensée sur notre sujet et à mieux étayer nos assertions.*

8. Dépôt institutionnel de l'Université

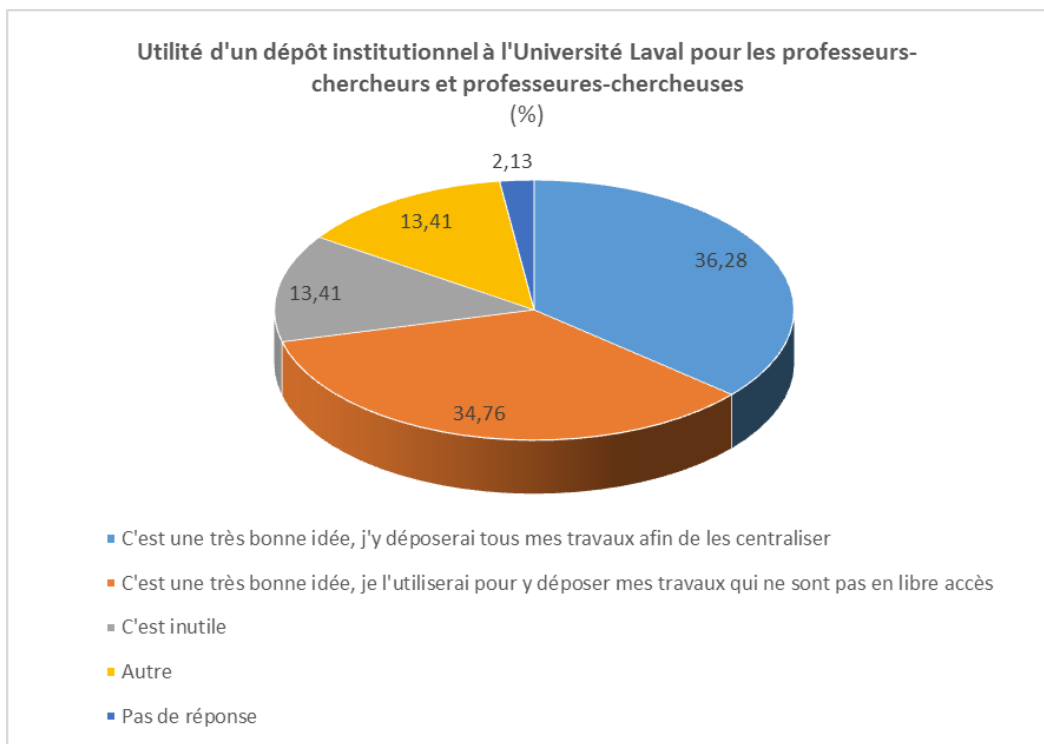
8.1 Perception de la volonté de l'Université Laval de créer un dépôt institutionnel des travaux de ses chercheurs

La majorité des répondantes et répondants (76%) estime que la création d'un dépôt institutionnel à l'Université Laval est une très bonne idée et que ce dépôt leur serait utile soit pour y déposer des travaux qui ne sont pas en libre accès (36%), soit pour y déposer tous leurs travaux (39%). Le projet leur a été brièvement présenté comme un « dépôt numérique ayant vocation à accueillir les travaux de ses chercheurs et chercheuses et à les mettre en valeur, notamment afin de les aider à se conformer à la future politique de libre accès des trois organismes subventionnaires fédéraux ».



Environ 10% des répondants pense que la mise en œuvre d'un dépôt institutionnel à l'Université Laval est inutile. Nous y revenons plus loin.

Les professeures et professeurs semblent également être en faveur de la mise en place d'un dépôt institutionnel à l'Université Laval, bien qu'un peu moins que l'ensemble des répondantes et répondants : 71% pensent que cela leur sera utile, comme le montre le graphique suivant.



Les réponses « Autre » expriment en grande majorité une difficulté à se prononcer.

- *J'ai de la difficulté à voir à quoi ça ressemblerait et à quoi ça servirait concrètement...*
- *Je ne vois encore toute la portée du projet.*
- *Aucune préférence.*
- *Je ne comprends pas de quoi il s'agit.*
- *NSP, je suis en réflexion à ce sujet.*
- *Je ne sais pas encore si c'est une bonne idée ou non.*
- *Je n'ai pas assez d'information pour juger.*
- *Réaction partagée.*
- *En fait, je ne sais pas. Il faudrait que j'aie nettement plus de renseignements sur le pour et le contre...Renseignements donnés par des personnes compétentes (genre bibliothécaires).*
- *Je n'ai pas l'information nécessaire pour répondre à cette question. En quoi consistera le dépôt institutionnel numérique envisagé? Serons-nous tenus d'y déposer l'ensemble de nos travaux? Aurons-nous le loisir de diffuser nos travaux ailleurs (site Web personnel, etc.)? Bien des questions se posent.*

Certains commentaires indiquent une certaine confusion entre le statut d'un dépôt institutionnel (archive collective), celui d'une maison d'édition et celui d'une revue en ligne et en libre accès.

- *C'est une très bonne idée, mais 3 préoccupations - (1) quid si nos droits d'auteur (patrimoniaux) ont déjà été cédés à une revue ? Faudrait l'autorisation de la revue pour le dépôt institutionnel ? (2) Peut-on déposer un article en libre accès et ensuite le soumettre à une revue ? La condition de l'originalité serait-elle toujours respectée ? (3) Comment concilier l'évaluation des pairs et plus globalement les conditions de promotion (agrégation; titularisation; etc.) et l'obligation de publier dans des revues avec comité de lecture ?*
- *J'y déposerai mes travaux et textes qui sont légalement en accès libre... Cela comprend-il les chapitres de livres? J'ignore tout de ces questions...*

Plusieurs commentaires expriment une ouverture, mais s'inquiètent de la compatibilité de ce dépôt avec les exigences des revues. Cette inquiétude sera de nouveau évoquée ci-dessous.

- *Si cela est autorisé par la revue à laquelle je cède mes droits*
- *Bonne idée, mais interdiction des revues dans lesquelles je publie.*
- *Bonne idée si cela n'empêche pas leur publication dans les revues de mon choix.*
- *C'est une excellente idée - il faudrait toutefois s'assurer que c'est compatible avec les contrats des revues sans diffusion libre d'accès...*
- *Aurons-nous le droit de diffuser nos textes sur un tel support après les avoir publiés dans un journal ?*
- *Je peux y déposer toutes mes publications si ça ne cause pas de problème juridique ou d'interdiction de la part des revues.*
- *C'est une bonne idée. Comment est réglé le copyright pour les travaux qui ne sont pas en libre accès ?*
- *En autant que cela ne contrevient pas à la politique de diffusion de l'éditeur.*

En revanche, un commentaire indique que ce dépôt serait compatible avec les politiques des revues.

- *J'ai effectivement remarqué que la publication sur un site institutionnel est permise par les maisons d'édition, même quand le dépôt dans PubMed Central est interdit. C'est difficile à gérer sur un site personnel, mais je le ferais sur un dépôt institutionnel avec interface convivial.*

Quelques commentaires s'inquiètent de la redondance de ce dépôt par rapport aux réseaux sociaux scientifiques, sans noter la différence de nature entre ces réseaux privés et un dépôt institutionnel qui sera lié à l'Université. Par contre, ces commentaires montrent l'importance de l'enjeu associé au référencement, à la visibilité et à l'interopérabilité du futur dépôt institutionnel de l'Université Laval.

- *ResearchGate fait déjà le travail sans que j'ai moi-même à inscrire mes publications.*

- *Est-ce redondant avec PubMed Central Canada?*
- *Mais la plupart des revues ne permettent d'utiliser qu'un SEUL dépôt. Le cas échéant, je choisirai ResearchGate.*
- *C'est inutile car il existe d'autres dépôts (ex; arXiv) qui ont cette vocation et font bien l'affaire.*
- *Les réseaux académiques (de type academia) font déjà leur office.*
- *Je l'utiliserais dans la mesure où l'interface est facile d'utilisation, où je suis assez certaine que les fichiers seront bien conservés et que cela permettra à mes travaux d'avoir un meilleur rayonnement (qui, dans le monde, aurait intérêt à consulter la banque de documents de l'UL plutôt qu'une autre banque telle que Research Gate?).*
- *Il me semble que c'est redondant par rapport à Academia qui assure une diffusion large et importante. Il ne faut pas multiplier les endroits où les publications sont déposées. Academia assure une diffusion internationale ce qui ne semble pas être le cas du dépôt institutionnel.*

D'autres commentaires estiment que ce dépôt entraînerait une perte de contrôle des auteurs et auteures sur les publications.

- *C'est peut-être utile pour certains chercheurs. Personnellement, je ne l'utiliserai pas et garderai le contrôle de la diffusion de mes publications.*
- *Le danger est que l'administration de l'Université, à terme, s'approprie les droits sur ces travaux. C'est la position officielle de l'Université, n'est-ce pas? Ce sera peut-être une raison qui convaincra plusieurs collègues de ne pas collaborer à ce projet... Dommage!*
- *Je n'ai aucunement confiance que ce site ne sera pas utilisé par la direction pour surveiller et évaluer mon boulot, ce qui me déplaît au plus haut point. Ça va de plus coûter cher et générer du travail pour les parasites. Je suis contre.*
- *Faut voir quelle sera la position syndicale. Y a-t-il d'autres objectifs visés et qu'on ne nous mentionne pas? J'adore la transparence et celle-ci pour tous sans exception y compris ma direction.*

Plusieurs commentaires sont très enthousiastes.

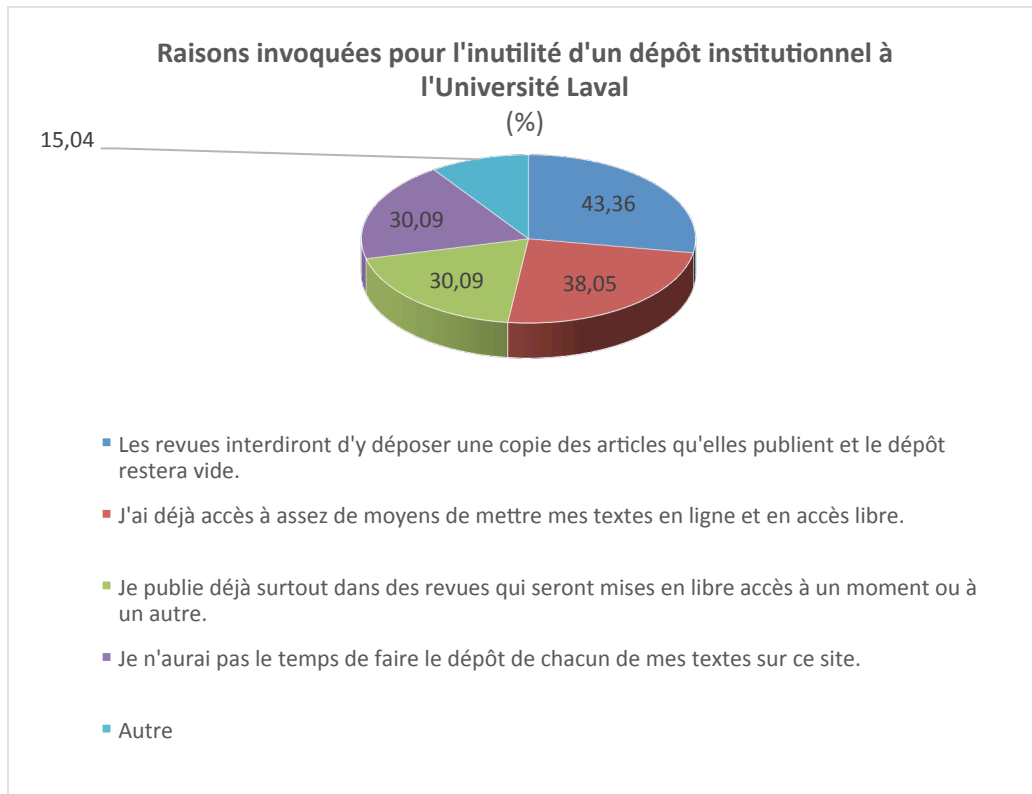
- *Si un tel dépôt accueille même les articles qui ne sont pas en libre accès (contrairement à d'autres dépôts institutionnels que je connais), ce serait vraiment un outil de diffusion fantastique!*
- *Un dépôt institutionnel devient indispensable. Non seulement, il permettrait la diffusion des travaux de recherche (- preprints - ou inédits), mais il pourrait aussi être un de mettre en valeur et de rendre accessibles les bons travaux d'étudiantes et étudiants à la maîtrise par exemple. En ce sens le dépôt de l'UdeM est un bon exemple - même s'il est sous-exploité, on y trouve des travaux et des créations d'étudiantes et étudiants.*

- *Ça me semble un complément intéressant pour un chercheur qui publie déjà ses articles sur les réseaux sociaux scientifiques de sa discipline. Ça situerait la contribution scientifique d'un chercheur par rapport à l'ensemble de la recherche qui se fait à l'U. Laval. Ça aiderait au rayonnement de l'Université.*
- *Il est grand temps que cela se fasse. Il faut briser la mainmise de ces revues propriétaires qui ne sont, en réalité, que des parasites.*

La question suivante s'adressait aux personnes qui pensent qu'un dépôt institutionnel est inutile; elle cherchait à connaître les raisons de leur position. Parmi les 113 répondantes et répondants à cette question, 43% ont indiqué croire que les éditeurs de revues leur interdiront de déposer une copie de leur article dans ce dépôt. Cette question a donc aussi permis de recueillir des expressions de scepticisme sur la faisabilité du projet de dépôt institutionnel.

La deuxième raison la plus mentionnée par les répondantes et répondants est qu'ils disposent déjà de suffisamment de moyens de mettre leurs travaux en ligne et en accès libre (38% des 113 répondantes et répondants); on peut évoquer ici les 20% de personnes qui utilisent les réseaux sociaux scientifiques, ainsi que toutes celles qui publient directement dans des revues en libre accès.

La crainte de manquer de temps est invoquée par 34 répondantes et répondants.



Parmi les réponses « autre » et les commentaires qui ne sont pas redondants par rapport au choix de réponses ci-dessus, on retrouve principalement la conviction chez une dizaine de répondantes et répondants qu'un dépôt institutionnel dupliquerait ce qui existe déjà ou serait moins performant que les réseaux sociaux scientifiques privés.

- *D'autres le font mieux, pourquoi réinventer la roue?*
- *Mes travaux sont déjà sur un tel site. Il suffirait que l'UL se serve de ce site, et crée un 'portfolio' comme de nombreuses institutions l'ont déjà fait.*
- *On n'a vraiment pas besoin de ce genre de service - ça existe déjà et une plate-forme institutionnelle n'aura jamais autant de visibilité qu'une plate-forme comme Academia (i.e. je ne vais pas prendre le temps d'envoyer mes textes sur une autre plate-forme).*
- *Pour les sciences médicales [qui utilisent PubMed Central Canada], un dépôt local n'est pas nécessaire et risque de divertir des ressources d'autres projets plus importants.*
- *Il faut faire attention de ne pas dupliquer inutilement ce qui se fait déjà facilement sur internet.*
- *Tout cela existe déjà sous une forme ou une autre. Je ne suis pas d'accord avec les efforts de réinvention de la roue.*
- *Attention à la multiplication des plates-formes où nous devons mettre à jour nos informations. Penser à un arrimage avec les plates-formes déjà en place.*
- *C'est complètement redondant. Researchgate et Google Scholar ont souvent les PDF. Je refuse de travailler en double pour quelque chose qui existe déjà.*
- *Google Scholar fait déjà un très bon travail pour permettre le suivi de chercheurs et avoir une liste de publications à jour. Faites attention de ne pas développer un outil redondant.*
- *Devrait mettre l'argent ailleurs. Il existe déjà des sites comme ResearchGate qui offrent ces services gratuitement.*
- *Ce dépôt institutionnel est redondant. Cessez de gaspiller des précieux fonds publics sur quelque chose qui est déjà fait, par d'autres et avec plus de visibilité. Je pense par exemple à ResearchGate qui est absolument excellent, et à Google Scholar qui fait des pages pour chaque chercheur avec les métriques de citations, et le tout à la fois gratuitement et automatiquement. ResearchGate, par exemple, ajoute les articles automatiquement si un co-auteur les ajoute. Et bien sûr, les métriques de citations sont importantes, mais ce n'est pas ce projet qui le fera mieux ou différemment. Et la visibilité, c'est important.*
- *Tous ces avantages sont déjà disponibles ailleurs, gratuitement et avec un meilleur service, plus efficace et plus visible que ce que l'université pourra faire.*
- *J'aurais tendance à continuer à faire confiance à arXiv pour mes besoins personnels.*
- *J'ai déjà accès à tous ces services via HAL-SHS.*

- *Il sera mieux de s'intégrer à des dépôts déjà existants, comme Érudit. Éviter de dupliquer les efforts, c'est du gaspillage des fonds publics. Avant tout, ne pas en faire une obligation.*
- *Mes articles sont toujours accessibles en ligne, un dépôt institutionnel numérique ne changerait rien de mon point de vue.*
- *Ce dépôt institutionnel est redondant. Cessez de gaspiller des fonds publics sur quelque chose qui est déjà fait, par d'autres et avec plus de visibilité. Je suis en total désaccord avec ce projet que je considère comme du gaspillage de fonds publics dans une Université qui n'a pas les moyens de répéter ce qui existe déjà, dans la mesure où ce qui existe déjà répond parfaitement aux besoins. Même si nous étions riche, ce serait une perte de temps. Ceux qui supporteront ce projet ne connaissent simplement pas les outils qui existe déjà, tel que ResearchGate. Arrêtez.*

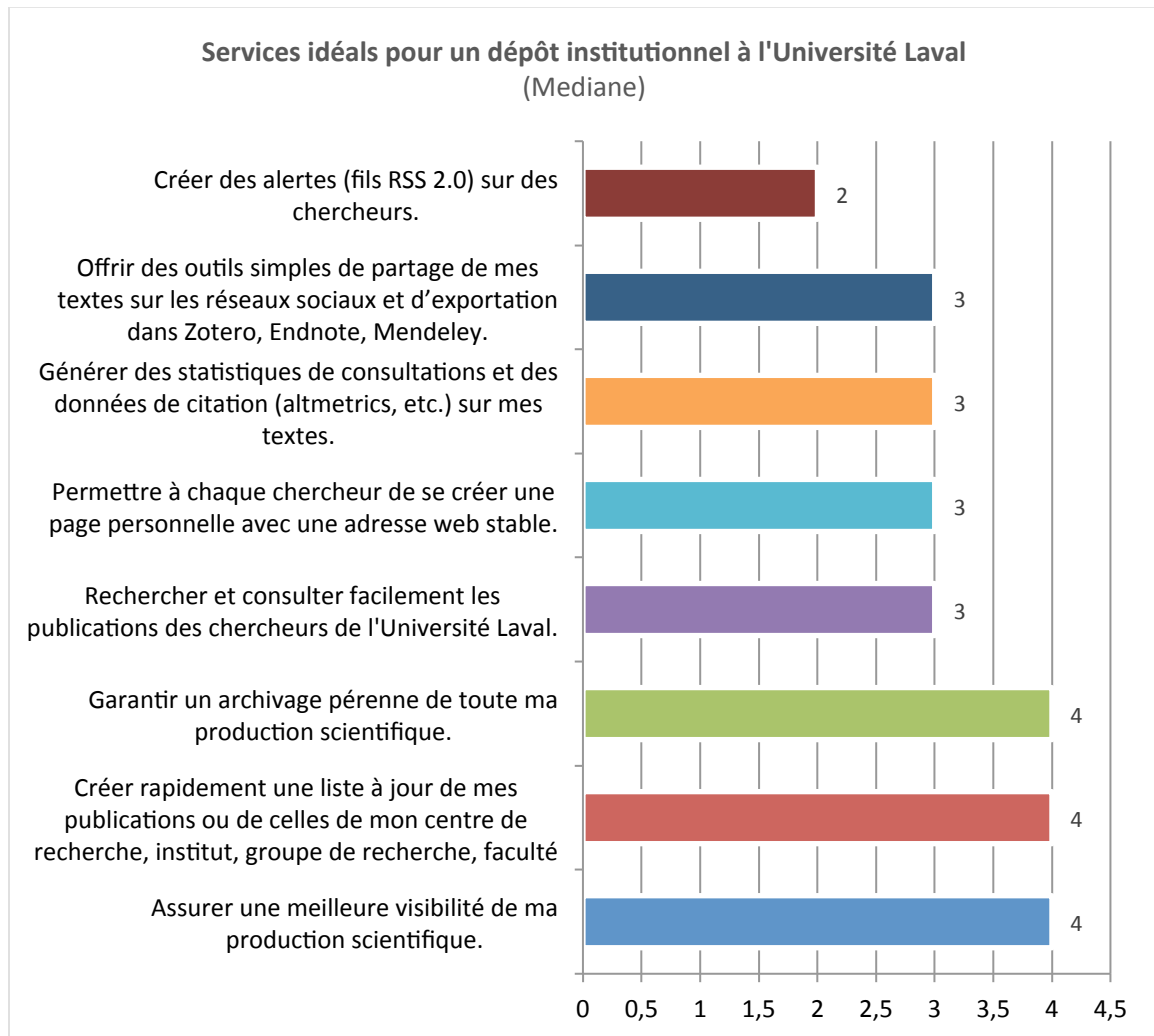
Plusieurs commentaires expriment d'autres idées ou croyances ou font valoir d'autres aspects :

- *Si les trois organismes subventionnaires fédéraux exigent que les travaux soient de libre accès, ils mettront en place un mécanisme pour y arriver.*
- *L'université devrait avoir un droit de regard sur ce qui sera déposé afin de s'assurer que tout est en règle et éthique.*
- *Je n'aurais pas le réflexe de consulter ce dépôt afin de voir les publications de mes collègues.*
- *Ce dépôt ne sera probablement pas répertorié par les moteurs de recherche.*
- *Il est très facile d'obtenir les travaux de qui que ce soit, à l'université ou ailleurs. La création du dépôt est inutile et seule une poignée d'auteurs y contribuera.*
- *Que l'Université diffuse c'est bien, mais si c'est pour satisfaire les exigences des organismes subventionnaires, ça aura seulement pour effet d'augmenter la compétitivité des publications avec pour effet de nuire à ceux qui publient moins parce que le domaine d'étude le nécessite moins ou rend la chose plus laborieuse - de manière bien général, les sciences humaines.*
- *Ce type de dépôt institutionnel numérique risque de se heurter à des problèmes légaux importants. Il sera de la responsabilité des auteurs (et donc des professeures et professeurs chercheurs) de se battre avec les éditeurs au cas par cas afin d'obtenir les autorisations appropriées. Ceci va représenter une charge de travail supplémentaire importante pour un résultat faible - une base de dépôt institutionnel va par définition servir aux personnes de l'université Laval (qui ont DEJA accès à nos propres articles, ou qui peuvent les obtenir facilement de leurs collègues), mais ne servira absolument pas à notre rayonnement international*

8.2 Les services que pourrait rendre le dépôt institutionnel de l'Université Laval

Les services essentiels identifiés par les répondantes et répondants sont les suivants (médiane de 4 sur l'échelle : Peu important... 1 - 2 - 3 - 4 ...Très important) :

- *Assurer une meilleure visibilité des publications sur le Web (médiane de 4)*
- *Créer des listes à jour des publications des chercheurs et chercheuses de l'Université Laval (médiane de 4)*
- *Garantir la pérennité des publications (médiane de 4)*



Le sondage suggère clairement que la conservation des publications est perçue comme un service essentiel, que ce soit parce que les répondantes et répondants ont conscience de la vulnérabilité des revues, même lorsqu'elles sont sur le Web, ou parce qu'ils réalisent que

la conservation d'une copie de leur fichier sur leur ordinateur personnel est peu sécuritaire (voir le graphique 19).

Parmi les réponses « Autre » et les commentaires plusieurs suggestions sont faites pour des fonctionnalités du dépôt institutionnel, notamment une intégration avec des outils de gestion de la recherche à l'université ou des services externes comme le CV commun canadien :

- *Exporter les données vers les formulaires de cv, rapports d'activités UL, etc.*
- *Vous devriez prévoir générer les notices bibliographiques dans les formats requis par nos organismes subventionnaires, et prévoir l'exportation vers les sublimes systèmes de cv communs.*
- *Que l'application puisse communiquer avec CV commun canada et mettre à jour les publications dans le cv commun (on peut rêver non!!!)*
- *Si ça nous aide à structurer le cv, notamment le cv commun qui est une aberration logicielle (un temps fou pour mettre l'info à jour, difficile à synthétiser par après), ça aurait une utilité.*
- *Arrimer avec la page du VRRRC ou encore la page du département.*
- *Si cette plateforme pouvait être associée au site créé par le VRRH afin d'y entrer notre rapport d'activité, cela ferait d'une pierre deux coups... et ne pas obliger à entrer la même info à deux reprises...*
- *Remplacer la page statique des Départements par un référencement des pages personnelles.*
- *Un tel dépôt pourrait-il être reconnu par les institutions de propriété intellectuelle ? Par exemple, pourrait-on y déposer la description d'une découverte technologique, puis, intégrer ce dépôt dans une démarche auprès de l'OPIC (Canada) ou de la USPTO (USA) ?*

Certains semblent vouloir pousser plus loin l'intégration en proposant la mise en œuvre d'un portail de la recherche :

- *Vous devriez plutôt faire un système pas seulement de dépôt institutionnel, mais un portail pour la recherche au complet. Un portail similaire au portail des cours serait très utile à la communication entre chercheurs.*

Plusieurs autres fonctionnalités sont proposées dans les commentaires, comme la possibilité de créer un CV centralisé, l'exportation Endnote, l'attribution d'URL stable et court ou encore prévoir la recherche en fonction du corps d'emploi :

- *À moins que cela ne permette un CV centralisé, je m'interroge sur la pertinence d'avoir une autre instance qui nous demande nos publis.*
- *Il faut préserver un lien avec Endnote.*

- *Gérer les statistiques de consultation seulement SUR LA BASE DE DONNÉES de l'Université Laval, et non sur le Web en général, représente un intérêt nul pour un chercheur.*
- *Il faudrait s'assurer que les URL stables des documents soient relativement courts, pour permettre leur inclusion aisée dans une bibliographie.*
- *Le DI est peut-être une bonne façon de rendre crédit au travail des professionnels et professionnelles de recherche dans le cadre de certaines publications. Ce pourrait être intéressant de pouvoir effectuer des recherches en fonction du corps d'emploi...*

Le bilinguisme apparaît également comme une préoccupation pour certains répondantes et répondants :

- *Que le dépôt ait une version *complète* en anglais ainsi qu'en français. (Étant anglophone avec un grand réseau international, je suis souvent frustrée que je ne peux pas envoyer un lien à mes collègues à l'extérieur, car le site de l'Université Laval est très mal fait en anglais.)*
- *J'y déposerai tous mes travaux si le dépôt ait une version complète en anglais ainsi qu'en français. Si c'est seulement en français, je l'utiliserai pour y déposer mes travaux qui ne sont pas en libre accès.*

Quelques commentaires insistent sur le fait que le dépôt de publications doit être le plus simple ou automatisé possible et ne pas faire perdre du temps aux chercheurs :

- *Cela marchera si la procédure de dépôt est simple- personne n'a envie de passer plus de 10 minutes à déposer une publication.*
- *Il faudrait que cela ne soit pas trop complexe comme utilisation.*
- *Il est possible d'automatiser le processus d'archivage. Les chercheurs ne devraient pas avoir à téléverser les document eux mêmes.*

Un commentaire suggère également la mise en œuvre d'un service de numérisation pour diffuser des articles anciens :

- *Je pense que l'Université Laval devrait aussi avoir un programme de digitalisation des articles passés afin de rendre justice à ceux qui ont publié d'excellents articles avant l'ère électronique.*

Outre les fonctionnalités, certains commentaires révèlent la nécessité d'offrir de l'aide et de la formation sur les aspects relatifs à la publication et au dépôt institutionnel :

- *Excellente idée, si on nous fournit du support pour nous permettre de bien implanter ce changement dans nos pratiques professionnelles.*

- *J'aimerais toutefois une formation sur mes droits et obligations par rapport aux revues scientifiques dans lesquelles je publie.*
- *Service d'aide pour assurer l'éthique et éviter des mauvaises conduites sans le savoir.*
- *Il serait opportun d'organiser des rencontres d'information sur l'ensemble du campus pour expliquer aux chercheurs et aux autres personnes concernées ce qu'est le projet de dépôt institutionnel.*
- *En sciences sociales, nous ne sommes pas suffisamment formés pour les publications. Des formations sur les publications et pour nous inciter à publier seraient vraiment intéressantes.*

Enfin, quelques commentaires ont trait aux contenus qu'ils seraient utiles d'inclure dans un dépôt institutionnel en plus des articles :

- *Il faudrait que ce dépôt institutionnel inclue les travaux de DESS de deuxième cycle, notamment les essais, car c'est très fâcheux et discriminatoire de nous empêcher de rendre nos travaux accessibles.*
- *Y ajouterez-vous les brevets ou les posters des conférences ?*
- *Il faudrait aussi pouvoir y déposer des fichiers multimédias auxquels les articles renvoient.*
- *Il faudrait le mettre accessible aux étudiant-e-s au bacc.*

8.3 Autres commentaires sur le projet de dépôt institutionnel et de politique de libre accès de l'Université Laval

Les 99 réponses à cette question ouverte reprennent plusieurs des positions exprimées ci-dessus. Toutefois, les expressions d'enthousiasme sont les plus nombreuses (50) :

- *C'est un excellent projet et digne d'une institution comme la nôtre.*
- *Très beau projet!*
- *Je trouve cette initiative géniale !*
- *Excellente idée à réaliser absolument.*
- *C'est une excellente initiative qui serait profitable pour toute la communauté universitaire (incluant professeur, chargé de cours, étudiant, professionnel de recherche ou employé de l'université).*
- *Excellente initiative, cette vitrine.*
- *Je vous félicite. Initiative novatrice qui aidera à rendre la science plus accessible aux chercheurs de tout horizon.*
- *L'intérêt principal d'une telle initiative est de permettre la mise à disposition des travaux des professeures et professeurs de l'UL. En se regroupant sous le -*

parapluie - du dépôt institutionnel, nous ne serions plus à la merci des politiques des éditeurs.

- *ALLEZ DE L'AVANT - RAPIDO !!!- QUE L'UL NE SOIT PAS LA DERNIERE UNIVERSITÉ À LE FAIRE!!!*

Des extraits de la vingtaine de commentaires sur la redondance ou les craintes de l'illégalité d'un tel dépôt ont été ajoutés dans la section précédente, puisqu'ils expliquaient les raisons d'une opposition à ce projet. Notons aussi une dizaine de commentaires qui expriment le désir d'en savoir plus sur ces enjeux, incluant de la formation.

Certains commentaires évoquent des craintes à l'endroit du coût de ce projet ou de sa faisabilité, faisant valoir la surcharge de travail et la bureaucratisation que ce dépôt pourrait entraîner si la responsabilité de déposer est donnée seulement aux auteurs et auteures et si ces derniers doivent « négocier » avec les revues payantes.

- *Encore une fois, il ne faut pas que cela prenne beaucoup de temps! mais c'est une bonne idée, bon courage à vous.*
- *Attention de ne pas multiplier la tâche en créant cet outil et que cela ne serve pas d'outils de contrôle ou d'évaluation de la productivité.*
- *Je ne comprends pas comment cela va pouvoir fonctionner, à moins que les revues n'exigent plus qu'on leur cède nos droits d'auteur. Par contre, créer une base de données institutionnelle afin de mesurer la productivité me semble utile.*
- *Si le projet exige des chercheurs qu'ils mettent eux-même leurs articles en ligne, la participation au projet sera modeste à mon avis. En effet, notre charge de travail étant déjà très lourde et n'étant pas certain des retombées d'un tel projet, je ne crois pas que plusieurs chercheurs vont y participer.*
- *J'ai répondu au questionnaire en cherchant à comprendre ce - dépôt institutionnel - . Ça me semble très bien et vouloir rendre accessible gratuitement les connaissances est un objectif que je soutiens à 100%. La convivialité de réunir toutes ses productions au même endroit est un objectif secondaire qui me paraît très bien aussi, même si je ne sais pas à quel point les gens voudront l'utiliser. À moins que le personnel de l'UL se charge de regrouper les publications des chercheurs à partir de leur c-v?*
- *Encore une couche d'administration sur le travail que nous avons à réaliser à chaque semaine. Je deviens allergique à tous ces systèmes qui demandent un login, un mot de passe différent et qui demande de remplir des champs et des cases à n'en plus finir.... Le travail du professeur est de venu de rédiger son CV et ses publications dans 10 formats différents pour le CRSNG, FRQNT, Rapport d'activités, en anglais, en français.... J'encourage la bibliothèque à poursuivre son excellent travail d'acquisition de périodiques et de livre. On a une des meilleures bibliothèques au monde.*

- *Inutile - le problème est plus complexe que de créer une archive locale; vous allez simplement créer plus de travail.*
- *C'est une bonne idée mais elle repose sur le bon vouloir des équipes. Je ne suis pas sûre qu'elle permette de tout avoir.*

Quelques témoignages tentent des synthèses qui font bien ressortir la complexité de l'enjeu de la publication et de l'archivage, ainsi que de l'accès à la recherche scientifique, mais aussi de l'information sur cet enjeu.

- *Il faut promouvoir le libre accès sans le forcer. Le dépôt deviendra un outil bureaucratique de contrôle des chercheurs et une contrainte de plus dans le processus de recherche-crédation. Il ne facilitera pas la rapidité de publication ni n'aidera le chercheur à mieux gérer le processus. La politique pourrait être intéressante, Cependant la valeur de l'outil est à démontrer- 1) parce que l'info existe déjà dans les réseaux sociaux et via Google Scholar et Microsoft Academic, qui eux permettent déjà de rayonner et 2) parce que les éditeurs de revue contrôlent les copyrights et que les auteurs n'ont pas de pouvoir de négociation face à ces derniers. Une publication dans le dépôt UL uniquement ne rencontrerait pas les critères nécessaires pour que cette production compte pour une promotion dans la carrière.*
- *Le libre accès prend sens non pas dans la multiplication des dépôts 'de marque', générés par telle ou telle institution ou université, mais dans la création de grands dépôts partagés comme Arxiv ou encore HAL SHS.*
- *Il faut que ça nous aide à structurer nos demandes de subvention et que ça se lie ou se transfère au cv commun, là, le tout aurait du sens. Si on veut dupliquer ou inventer de la structure de gestion et donner dans le délire informatique, c'est inutile et je n'y adhérerai pas, sauf sous contrainte. Il y a moyen de concilier les deux.*

Trois commentaires font valoir des dimensions non abordées dans le questionnaire.

- *En tant qu'étudiante de l'UL, j'ai accès à une panoplie de revues... donc pour l'instant, je ressens moins le besoin de regarder tous ces points. Toutefois, je m'étais déjà renseignée à la bibliothèque à savoir si l'on pouvait conserver cet accès après les études (en devenant membre) et c'est impossible (il faut aller directement sur le campus et je demeure à l'extérieur). Selon moi, le 'non libre-accès' nuit à la formation continue des professionnels de la santé.*
- *Je suis hors sujet, mais néanmoins... Je pense que dans certains contextes, contrevenir à la loi sur les droits d'auteur peut être bénéfique pour un auteur. Donner une copie d'un texte édité à un étudiant au doctorat qui va commenter le texte dans sa thèse, c'est intéressant. Autre exemple- je n'ai plus le droit de diffuser des films documentaires dans certains de mes cours qui comptent 125 et même 250 étudiantes et étudiants à l'occasion. Or, l'auteur du film serait très*

certainement content d'apprendre que son film est diffusé, connu, apprécié et commenté d'année en année. Et parmi les 125 ou 250 étudiantes et étudiants, il y en a plusieurs qui iront se procurer le document par la suite. C'est la maison d'édition qui alors peut faire ses frais... Mais vue que de telles pratiques sont interdites, qu'il y ait un prix raisonnable pour la diffusion des œuvres à des grands collectifs dans une institution d'enseignement et dans un but pédagogique (et non récréatif). Par ailleurs, interdire la projection de films à des étudiantes et étudiants en ligne sur un autre campus que celui de l'Université Laval, notamment le campus situé en Beauce, est une aberration... J'ai été confronté à cette situation dans le cadre d'un cours d'été, donc intensif, avec très peu de temps pour concevoir une nouvelle présentation, la projection d'un documentaire à mes étudiantes et étudiants de Beauce suivant mon cours à distance ayant été formellement interdite par les responsables de la bibliothèque. Les responsables de la bibliothèque n'ont fait que respecter les règles relatives à la diffusion des œuvres et je ne leur en veux aucunement. Mais il convient de trouver une solution à ce genre de situation.

- *Aidez-nous à avoir accès gratuitement à la mise en ligne des publications par des ententes avec les maisons d'édition/revues.*

Enfin, quelques commentaires ont porté sur le présent questionnaire.

- *Merci de demander nos avis et de nous simplifier la vie surtout. Si vous faites des formulaires pour dépôt, svp les prétester car on n'en peut plus des formulaires U Laval.*
- *Bonne idée de demander aux étudiantes et étudiants des 2e et 3e cycles de compléter ce questionnaire. Par contre, je considère que nous n'avons pour le moment eu que très peu d'informations sur ce projet, ce qui m'empêchait parfois de faire un choix totalement éclairé aux différentes questions.*
- *Je vous félicite pour la qualité de votre questionnaire.*
- *Ce questionnaire s'adresse davantage à des chercheurs expérimentés qu'à des étudiantes et étudiants en début de maîtrise.*

Conclusion

Nous retenons plusieurs constats de cette consultation en ligne à laquelle ont participé 637 chercheuses et chercheurs de l'Université Laval.

D'une part, les réponses ont révélé une certaine méconnaissance de leurs droits par une bonne partie de ces chercheuses et chercheurs qui estiment, par exemple, qu'ils sont obligés de toujours céder tous leurs droits à la revue qui les publie. Cette méconnaissance les amène à considérer comme une pratique interdite ou même illégale l'auto-archivage ou la diffusion Web de leurs articles publiés dans des revues qui ne sont pas en libre accès. Cette croyance peut expliquer que les pratiques d'auto-archivage restent discrètes parmi les chercheurs et les chercheuses de l'Université Laval.

Le libre accès apparaît comme une question bien connue de la communauté universitaire, même si les commentaires ont révélé que certaines fausses croyances, bien résumés par Peter Suber, spécialiste du libre accès à Harvard University¹⁸, sont assez présents à l'Université Laval : l'idée que toutes les revues en accès libre font payer des frais de publication aux auteurs (faux), l'idée que publier un article dans une revue conventionnelle empêche son auteur ou son auteure de le mettre en libre accès (faux) et l'idée que les revues en libre accès sont de moindre qualité ou ne pratiquent pas l'évaluation par les pairs (ça dépend!).

Le concept de dépôt institutionnel, même si plusieurs reconnaissent ne pas bien en comprendre le rôle, les atouts et les finalités, est perçu positivement par une grande majorité des chercheurs et chercheuses qui ont participé à la consultation (76%). L'analyse a permis d'identifier les principales raisons des personnes (10%) qui le trouvent inutile : la crainte que ce soit interdit, le fait de publier déjà en libre accès, le manque de temps et la redondance par rapport aux réseaux sociaux scientifiques et à d'autres dépôts disciplinaires.

Selon les réponses, les piliers sur lesquels bâtir la participation de la communauté scientifique à un projet de dépôt institutionnel sont la simplicité d'utilisation et de dépôt et l'interopérabilité avec les outils de gestion de la recherche de l'Université, tel le rapport d'activités, ou le CV commun canadien utilisé par les organismes subventionnaires. L'automatisation de ces processus devra être recherchée au maximum. Les autres besoins que le dépôt pourrait combler sont la visibilité accrue des publications sur le Web, la pérennité des publications déposées et la création de listes à jour des publications des chercheurs et chercheuses de l'Université Laval.

¹⁸ Peter Suber, 2012, "Open access: six myths to put to rest," *The Guardian*, <http://www.theguardian.com/higher-education-network/blog/2013/oct/21/open-access-myths-peter-suber-harvard>

Nous retenons de cette consultation la nécessité de mettre en œuvre rapidement une stratégie renforcée d'information et de formation sur les aspects suivants :

- Le droit des auteurs face aux revues scientifiques
- Le droit d'auteur en général
- Le dépôt institutionnel comme outil de rayonnement
- Le libre accès

Annexe 1 : Le questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne

À l'adresse :

<http://semato.uqam.ca/guidexpert-ato/enquetelibreacces/formu/original-formu1.asp>

Bibliothèque



Questionnaire sur les pratiques de publication des chercheurs et chercheuses rattachés à l'Université Laval

Ce questionnaire vise à cerner les besoins et pratiques des chercheurs et des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle de l'Université Laval à propos de la diffusion et de la conservation de leurs publications. Il est administré par la Bibliothèque dans le cadre du projet de création d'un dépôt institutionnel (DI) à l'Université Laval. En conformité avec le plan d'action Horizon 2017, l'Université Laval désire mettre en place une plateforme de dépôt institutionnel, qui permettra de soutenir et de valoriser la recherche universitaire. La responsabilité de cette action a été confiée conjointement au Vice-rectorat à la recherche et à la création (VRRC) et à la Bibliothèque.

Ce questionnaire est entièrement anonyme. Pour répondre à l'ensemble des questions, veuillez compter environ 15 minutes. Vous pouvez circuler à votre guise dans le questionnaire en utilisant le curseur de votre navigateur web. Notez qu'il n'est pas possible de fermer le questionnaire pour y revenir plus tard, mais vous pouvez le laisser en ligne aussi longtemps que nécessaire. N'hésitez pas à utiliser les cases de commentaire pour préciser ou nuancer vos réponses. Si vous n'avez pas de réponse, ne répondez rien ou commentez. Merci pour votre précieuse collaboration!

N'oubliez pas d'appuyer sur le bouton **Acheminer**, situé à la fin du formulaire, une fois ce dernier complété.

1- Êtes-vous...

- Professeur-chercheur ou professeure-chercheuse
- Professionnel ou professionnelle de recherche

- Postdoctorant ou postdoctorante
- Étudiant ou étudiante de deuxième cycle
- Étudiant ou étudiante de troisième cycle
- Autre

Si vous avez sélectionné *Autre*, pouvez-vous préciser ?

2- Quelle est votre Faculté?

3- Êtes-vous membre d'au moins un regroupement de chercheurs lié à l'Université Laval ?

- Oui
- Non

4- Si oui, à quel titre ?

	Centre de recherche reconnu	Institut	Groupe de recherche	Équipe de recherche
Membre régulier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membre associé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Directrice ou directeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseiller ou conseillère à la recherche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Professionnelle ou professionnel de recherche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Auxiliaire de recherche

Voulez-vous ajouter un commentaire ?

5- Êtes-vous membre d'un de ces réseaux sociaux scientifiques ?

Oui Non, ça ne m'intéresse pas Non, je ne le connais pas

Academia.edu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Research Gate	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mendeley	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
MyScienceWork	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
LinkedIn	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CiteULike	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez sélectionné Autre, pouvez-vous préciser ?

6- Si vous êtes membre d'au moins un réseau social scientifique, pour quelles raisons avez-vous pris cette décision ? (Vous pouvez cocher plus d'une case)

- Pour y publier mes articles
- Pour y trouver des articles en libre accès
- Pour être en contact avec mes pairs

- Pour développer mon rayonnement international
 Autre

Si vous avez sélectionné *Autre*, pouvez-vous préciser ?

Commentaires :

7- Êtes-vous ou avez-vous été jusqu'à récemment membre du bureau de direction d'une revue scientifique ?

Oui

Non

8- Si oui, la question du libre accès aux publications scientifiques a-t-elle été abordée par votre revue? En quels termes?

Rappelons que, selon la Déclaration de Budapest (2002), le libre accès désigne la « mise à disposition gratuite [de la littérature scientifique] sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités.»

9- Comment vous estimez-vous informé-e sur la question du libre accès aux publications scientifiques?

Très peu informé-e... 1 2 3 4 ...Parfaitement informée

Commentaires :

10- D'où provient votre information sur le libre accès ? (Vous pouvez cocher plus d'une case)

- De ma formation doctorale
- De collègues
- D'un colloque
- D'échanges avec des bibliothécaires
- De lectures
- Autre

Si vous avez sélectionné *Autre*, pouvez-vous préciser ?

Commentaires :

11- Selon vous, quels sont les principaux avantages et les principaux inconvénients du libre accès? Votre perception est-elle partagée par vos collègues?

12- Dans les cinq dernières années, avez-vous publié... ?

- Surtout des travaux évalués par les pairs (chapitres, livres ou articles)
- Surtout des livres, essais et rapports de recherche non évalués par des pairs
- Une grande variété de documents, incluant des articles et chapitres évalués, des billets de blogs, des articles professionnels et des textes de vulgarisation

Commentaires :

13- Avant de soumettre un article à une revue scientifique, cherchez-vous à savoir...

Si la revue est disponible sur le Web? Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Au bout de quel délai elle rend ses articles disponibles sur le Web? Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Si elle met ses articles en libre accès sur le Web? Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Au bout de combien de temps elle met ses articles en libre accès sur le Web? Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Si elle demande des frais de publication aux auteurs? Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Quelle est sa politique en matière de droits d'auteurs et de licence de publication? Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Commentaires :

14- Quels sont les deux principaux critères qui guident le choix des revues auxquelles vous soumettez des articles?

- Facteur d'impact de la revue
- Réputation de la revue
- Revue la plus lue dans mon domaine
- Appel de textes sur un thème intéressant
- Revue disponible sur le Web
- Revue disponible en libre accès immédiat ou rapide
- Revue publiée dans la langue de mon principal public
- Revue qui publie rapidement
- Autre

Si vous avez sélectionné *Autre*, pouvez-vous préciser ?

Commentaires :

15- En général, lorsque votre article est accepté, signez-vous un contrat de publication en bonne et due forme avec la maison d'édition à laquelle appartient la revue?

- Oui, systématiquement
 Non, jamais ou très rarement
 Parfois

Commentaires :

16- Est-il déjà arrivé que vous abandonniez tous vos droits à une revue? Pourquoi ? Certaines revues vous paraissent-elles plus exigeantes que d'autres à cet égard?

17- Avez-vous déjà...

	Oui, le plus souvent possible	Oui, c'est arrivé	Non, par choix	Non, je ne suis pas au courant
--	-------------------------------	-------------------	----------------	--------------------------------

Attribué une licence creative commons à un de vos articles?

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Demandé un « addendum » au contrat précisant la licence choisie, par exemple l'Addenda de l'auteur canadien proposé par SPARC, pour protéger vos droits en tant qu'auteur-e d'un article de revue?

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Commentaires :

18- Conservez-vous le fichier électronique (pdf ou traitement de texte) de vos productions scientifiques une fois qu'elles sont publiées?

- Oui
 Non

Commentaires :

19- Si oui, de quelle façon conservez-vous le fichier?

Je le laisse sur mon disque dur, sans le diffuser. Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Je l'envoie à tous ceux qui me le demandent. Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Je le mets en ligne sur un site personnel. Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Je le mets dans un nuage - dropbox, iCloud, Google doc, etc. Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Je l'envoie pour mise en ligne sur le site de mon regroupement de recherche. Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Je le mets en ligne dans un réseau social scientifique dont je suis membre. Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Je le mets en ligne dans un site d'archivage de ma discipline : Pubmed, Arxiv ou SSRN. Jamais... 1 2 3 4 ...Toujours

Autres actions ou commentaires :

20- Si vous choisissez de diffuser vous-même vos articles et chapitres publiés qui ne sont pas en libre accès, quelle version utilisez-vous?

- Le manuscrit révisé après l'évaluation par les pairs
 Le manuscrit avant l'évaluation par les pairs

- Une copie de la version pdf de l'éditeur
- Autre

Si vous avez sélectionné *Autre*, pouvez-vous préciser ?

Commentaires :

21- L'Université Laval veut créer un dépôt institutionnel numérique ayant vocation à accueillir les travaux de ses chercheurs et à les mettre en valeur, notamment afin de les aider à se conformer à la future politique de libre accès des trois organismes subventionnaires fédéraux. Vous pensez que...

- C'est une très bonne idée, je l'utiliserai pour y déposer mes travaux qui ne sont pas en libre accès.
- C'est une très bonne idée, j'y déposerai tous mes travaux afin de les centraliser.
- C'est inutile.
- Autre.

Si vous avez sélectionné *Autre*, pouvez-vous préciser ?

Commentaires :

22- Si vous pensez que c'est inutile, quelles sont vos raisons?

- Je publie déjà surtout dans des revues qui seront mises en libre accès à un moment ou à un autre.
- J'ai déjà accès à assez de moyens de mettre mes textes en ligne et en accès libre.
- Les revues interdiront d'y déposer une copie des articles qu'elles publient et le dépôt restera vide.
- Je n'aurai pas le temps de faire le dépôt de chacun de mes textes sur ce site.
- Autre

Si vous avez sélectionné *Autre*, pouvez-vous préciser ?

Commentaires :

23- Dans l'idéal, quels seraient les services qu'un tel dépôt institutionnel pourrait vous rendre? Indiquez dans quelle mesure les services suivants vous semblent importants. Vos réponses aideront à concevoir le dépôt.

Garantir un archivage pérenne de toute ma production scientifique. Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Assurer une meilleure visibilité de ma production scientifique. Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Offrir des outils simples de partage de mes textes sur les réseaux sociaux et d'exportation dans Zotero, Endnote, Mendeley. Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Générer des statistiques de consultations et des données de citation (altmetric, etc.) sur mes textes. Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Créer rapidement une liste à jour de mes publications ou de celles de mon centre de recherche, institut, groupe de recherche, faculté ou département. Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Permettre à chaque chercheur de se créer une page personnelle avec une adresse web stable. Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Rechercher et consulter facilement les publications des chercheurs de l'Université Laval. Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Créer des alertes (fils RSS
2.0) sur des chercheurs.

Peu important... 1 2 3 4 ...Très important

Autres services ou commentaires :

24- Autres commentaires sur le projet de dépôt institutionnel et de politique de libre accès de l'Université Laval

Merci de votre collaboration !

*Attention, une fois votre questionnaire acheminé,
vous ne pourrez plus le modifier.*

Ce site questionnaire a été généré par [Sémato](#), logiciel de sondage WEB.

Annexe 2 – Données brutes

TABLEAU 1: STATUT DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS À L'UNIVERSITÉ LAVAL

	%	Nb
Professeur-chercheur professeure-chercheuse	ou 51.49	(328/637)
Professionnel ou professionnelle de recherche	5.81	(37/637)
Postdoctorant ou postdoctorante	3.92	(25/637)
Étudiant ou étudiante de deuxième cycle	8.16	(52/637)
Étudiant ou étudiante de troisième cycle	28.26	(180/637)
Autre	1.73	(11/637)
Pas de réponse	0.63	(4/637)

TABLEAU 2: FACULTÉ DE RATTACHEMENT DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS

	%	Nb
Aménagement, architecture, art et design	2.20	(14/637)
Droit	2.20	(14/637)
Études supérieures et postdoctorales	0.47	(3/637)
Foresterie, géographie et géométrie	5.97	(38/637)
Lettres et sciences humaines	7.22	(46/637)
Médecine	17.74	(113/637)
Médecine dentaire	0.63	(4/637)
Musique	0.94	(6/637)
Pharmacie	1.88	(12/637)
Philosophie	1.73	(11/637)
Sciences de l'administration	4.40	(28/637)
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	8.48	(54/637)
Sciences de l'éducation	7.22	(46/637)
Sciences et génie	21.98	(140/637)
Sciences infirmières	1.26	(8/637)
Sciences sociales	14.44	(92/637)
Théologie et sciences religieuses	0.31	(2/637)
Centre hospitalier universitaire	0.16	(1/637)
Pas de réponse	0.78	(5/637)

TABLEAU 3 : APPARTENANCE À UN REGROUPEMENT DE CHERCHEURS

	%	Nb
Oui	70.80	(451/637)
Non	28.26	(180/637)
Pas de réponse	0.94	(6/637)

TABLEAU 4 : STATUTS DANS LES REGROUPEMENTS DE CHERCHEURS

	Centre de recherche reconnu	de Institut	Groupe de recherche	de Équipe de recherche
Membre régulier	37.83% (241/637)	13.81% (88/637)	15.23% (97/637)	10.20% (65/637)]
Membre associé	5.34% (34/637)	0.63% (4/637)	2.20% (14/637)	0.78% (5/637)
Directrice ou directeur	1.41% (9/637)	0.78% (5/637)	3.30% (21/637)	2.98% (19/637)
Conseiller ou conseillère à la recherche	0.16% (1/637)	-	-	-
Professionnelle ou professionnel de recherche	2.98% (19/637)	1.73% (11/637)	2.98% (19/637)	2.04% (13/637)
Auxiliaire de recherche	3.61% (23/637)	1.57% (10/637)	2.67% (17/637)	3.45% (22/637)

TABLEAU 5 : APPARTENANCE À UN RÉSEAU SOCIAL SCIENTIFIQUE (RÉSULTAT GLOBAL)

	Oui	Non, ça ne m'intéresse pas	Non, je ne le connais pas	Pas de réponse
LinkedIn	58.56% (373/637)	22.92% (146/637)	7.38% (47/637)	11.15% (71/637)
Research Gate	39.09% (249/637)	12.09% (77/637)	32.81% (209/637)	16.01% (102/637)
Academia.edu	13.97% (89/637)	10.83% (69/637)	47.72% (304/637)	27.47% (175/637)
Mendeley	10.99% (70/637)	13.50% (86/637)	45.37% (289/637)	30.14% (192/637)
CiteULike	1.88% (12/637)	11.77% (75/637)	54.00% (344/637)	32.34% (206/637)
MyScienceWork	0.16% (1/637)	9.42% (60/637)	55.57% (354/637)	34.85% (222/637)
Autre	7.06% (45/637)	9.73% (62/637)	21.04% (134/637)	62.17% (396/637)

TABLEAU 5A : APPARTENANCE À UN RÉSEAU SOCIAL SCIENTIFIQUE PAR LES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS PROFESSEURES ET PROFESSEURS CHERCHEURS

	Oui	Non, ça ne m'intéresse pas	Non, je ne le connais pas	Pas de réponse
LinkedIn	54.88% (180/328)	25.91% (85/328)	5.79% (19/328)	13.41% (44/328)
Research Gate	48.48% (159/328)	17.07% (56/328)	19.51% (64/328)	14.94% (49/328)
Academia.edu	12.80% (42/328)	14.94% (49/328)	38.72% (127/328)	33.54% (110/328)
Mendeley	6.71% (22/328)	16.46% (54/328)	40.55% (133/328)	36.28% (119/328)
CiteULike	1.83% (6/328)	14.94% (49/328)	44.82% (147/328)	38.41% (126/328)
MyScienceWork	0.30% (1/328)	13.72% (45/328)	45.43% (149/328)	40.55% (133/328)
Autre	9.15% (30/328)	13.41% (44/328)	14.33% (47/328)	63.11% (207/328)

Les raisons qui motivent la participation à un réseau social scientifique ont trait principalement à l'échange d'information entre pairs et à la notoriété : 57% le font pour être en contact avec leurs pairs, 42% pour développer leur rayonnement international.

TABLEAU 6 : RAISONS DE LA PARTICIPATION À DES RÉSEAUX SOCIAUX SCIENTIFIQUES

	%	Nb
Pour être en contact avec mes pairs	57.14	(364/637)
Pour développer mon rayonnement international	42.07	(268/637)
Pour y publier mes articles	21.66	(138/637)
Pour y trouver des articles en libre accès	19.00	(121/637)
Autre :	7.54	(48/637)
Pas de réponse	24.18	(154/637)

TABLEAU 7 : PARTICIPATION AU BUREAU DE DIRECTION D'UNE REVUE SCIENTIFIQUE

	%	Nb
Oui	20.09	(128/637)
Non	79.28	(505/637)
Pas de réponse	0.63	(4/637)

TABLEAU 7A : PARTICIPATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS CHERCHEURS AU BUREAU DE DIRECTION D'UNE REVUE SCIENTIFIQUE

	%	Nb
Oui	30.37	(116/328)
Non :	63.72	(209/328)
Pas de réponse	0.91	(3/328)

TABLEAU 8 : DEGRÉ D'INFORMATION SUR LA QUESTION DU LIBRE ACCÈS

	Réponses	Total	Moyenne	Mediane
Global	630	1340	2.13	2
Professeur-chercheur ou professeure-chercheuse	325	745	2.29	2
Professionnel ou professionnelle de recherche :	37	72	1.95	2
Postdoctorant ou postdoctorante	25	62	2.48	3
Étudiant ou étudiante de deuxième cycle	50	81	1.61	1
Étudiant ou étudiante de troisième cycle	180	352	1.96	2

TABLEAU 9 : ORIGINE DES CONNAISSANCES SUR LA QUESTION DU LIBRE ACCÈS

	%	Nb
De lectures	51.96	(331/637)
De collègues	37.83	(241/637)
De ma formation doctorale	22.76	(145/637)
D'échanges avec des bibliothécaires	11.30	(72/637)
D'un colloque	4.71	(30/637)
Autre	13.66	(87/637)
Pas de réponse	8.79	(56/637)

TABLEAU 10 : TRAVAUX PUBLIÉS DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	%	Nb
Surtout des travaux évalués par les pairs (chapitres, livres ou articles) :	70.02	(446/637)
Une grande variété de documents, incluant des articles et chapitres évalués, des billets de blogs, des articles professionnels et des textes de vulgarisation :	15.23	(97/637)
Surtout des livres, essais et rapports de recherche non évalués par des pairs :	4.55	(29/637)
Pas de réponse :	10.20	(65/637)

TABLEAU 10A : TRAVAUX PUBLIÉS DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES PAR LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS CHERCHEURS ET PROFESSEURES-CHERCHEUSES

	%	Nb
Surtout des travaux évalués par les pairs (chapitres, livres ou articles) :	81.40	267/328
Une grande variété de documents, incluant des articles et chapitres évalués, des billets de blogs, des articles professionnels et des textes de vulgarisation :	15.55	51/328
Surtout des livres, essais et rapports de recherche non évalués par des pairs :	2.13	7/328
Pas de réponse :	0.91	3/328

TABLEAU 11 : INFORMATION RECHERCHÉE SUR UNE REVUE AVANT DE SOUMETTRE UN ARTICLE

	Réponses	Total	Moyenne	Mediane
Si elle demande des frais de publication aux auteurs?	587	1875	3.19	4
Si la revue est disponible sur le Web?	590	1722	2.92	3
Quelle est sa politique en matière de droits d'auteurs et de licence de publication?	583	1513	2.60	3
Si elle met ses articles en libre accès sur le Web?	585	1349	2.31	2
Au bout de quel délai elle rend ses articles disponibles sur le Web?	585	1348	2.30	2
Au bout de combien de temps elle met ses articles en libre accès sur le Web?	579	1183	2.04	2

Les répondantes et répondants devaient choisir un maximum de deux critères guidant le choix des revues où ils et elles souhaitent publier. Les plus souvent mentionnés sont essentiellement des critères de notoriété :

- La réputation de la revue (56%).
- Son facteur d'impact (50%)
- Le fait que la revue soit la plus lue dans le domaine d'expertise (36%).

Tous les autres critères ont une influence marginale sur le choix des répondantes et répondants, même la disponibilité sur le Web pourtant évoquée dans la question ci-dessus.

TABLEAU 12A : CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE REVUE POUR PUBLICATION

	%	Nb
Réputation de la revue	56.20	(358/637)
Facteur d'impact de la revue	50.39	(321/637)
Revue la plus lue dans mon domaine	35.95	(229/637)

Appel de textes sur un thème intéressant	16.64	(106/637)
Revue disponible sur le Web	6.59	(42/637)
Revue qui publie rapidement	6.28	(40/637)
Revue publiée dans la langue de mon principal public	4.40	(28/637)
Revue disponible en libre accès immédiat ou rapide	2.35	(15/637)
Autre	3.45	(22/637)
Pas de réponse	5.65	(36/637)

TABLEAU 12B : CRITÈRE DE SÉLECTION D'UNE REVUE POUR PUBLICATION PAR LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS CHERCHEURS ET PROFESSEURES-CHERCHEUSES

	%
Réputation de la revue	32.44
Facteur d'impact de la revue	27.72
Revue la plus lue dans mon domaine	21
Appel de textes sur un thème intéressant	6.93
Revue qui publie rapidement	4
Revue disponible sur le Web	3.15
Revue publiée dans la langue de mon principal public	2.5
Revue disponible en libre accès immédiat ou rapide	0.16
Autre	2.20
Pas de réponse	0.16

TABLEAU 13 : SIGNATURE DE CONTRAT DE PUBLICATION

	%	Nb
Oui, systématiquement	48.82	(311/637)
Non, jamais ou très rarement	23.55	(150/637)
Parfois	15.70	(100/637)
Pas de réponse	11.93	(76/637)

TABLEAU 13A : SIGNATURE DE CONTRAT DE PUBLICATION PAR LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS CHERCHEURS ET PROFESSEURES-CHERCHEUSES

	%	Nb
Oui, systématiquement	65.24	214/328
Non, jamais ou très rarement	19.51	64/328

Parfois	14.02	46/328
Pas de réponse	1.22	4/328

Les licences de publication Creative Commons et l'addendum SPARC¹⁹ sont des outils qui permettent de conserver les droits d'auteur dans le domaine de la publication scientifique. Les réponses présentées ci-dessous témoignent d'une méconnaissance générale de ces outils. En effet, plus de 80% des répondantes et répondants ne connaissent pas l'addendum de SPARC et près 80% ne connaissent pas les licences Creative Commons.

TABLEAU 14 : ATTRIBUTION DES LICENCES CREATIVE COMMONS ET UTILISATION D'ADDENDUM AU CONTRAT D'ÉDITION

	Oui, le plus souvent possible	Oui, c'est arrivé	Non, c'est un choix	Non, je ne suis pas au courant	Pas de réponse
Attribué une licence creative commons à un de vos articles?	2.04% (13/637)	7.69% (49/637)	3.77% (24/637)	77.08% (491/637)	9.42% (60/637)
Demandé un « addendum » au contrat précisant la licence choisie, [...]	0.16% (1/637)	1.73% (11/637)	3.77% (24/637)	84.14% (536/637)	10.20% (65/637)

¹⁹ « The SPARC Author Addendum is a legal instrument that modifies the publisher's agreement and allows you to keep key rights to your articles. The Author Addendum is a free resource developed by SPARC in partnership with Creative Commons and Science Commons, established non-profit organizations that offer a range of copyright options for many different creative endeavors ». <http://www.sparc.arl.org/resources/authors/addendum>

TABLEAU 15 : CONSERVATION DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES D'UNE PRODUCTION SCIENTIFIQUE

	%	Nb
Oui	91.68%	(584/637)
Non	1.88%	(12/637)
Pas de réponse	6.44%	(41/637)

TABLEAU 16 : MODE DE CONSERVATION DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

	Réponses	Total	Moyenne	Mediane
Je l'envoie à tous ceux qui me le demandent.	536	1733	3.23	4
Je le laisse sur mon disque dur, sans le diffuser.	535	1723	3.22	4
Je le mets dans un nuage - dropbox, iCloud, Google doc, etc. .	485	889	1.83	1
Je l'envoie pour mise en ligne sur le site de mon regroupement de recherche.	488	881	1.81	1
Je le mets en ligne dans un réseau social scientifique dont je suis membre.	488	855	1.75	1
Je le mets en ligne sur un site personnel.	481	774	1.61	1
Je le mets en ligne dans un site d'archivage de ma discipline : Pubmed, Arxiv ou SSRN.	459	683	1.49	1

TABLEAU 16A : MODE DE CONSERVATION DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DES POSTDOCTORANTES ET DOCTORANTS ET POSTDOCTORANTES

	Mediane
Je l'envoie à tous ceux qui me le demandent.	4
Je le laisse sur mon disque dur, sans le diffuser.	3
Je l'envoie pour mise en ligne sur le site de mon regroupement de recherche.	3
Je le mets en ligne dans un réseau social scientifique dont je suis membre.	3
Je le mets en ligne sur un site personnel. .	2
Je le mets dans un nuage - dropbox, iCloud, Google doc, etc. .	1
Je le mets en ligne dans un site d'archivage de ma discipline : Pubmed, Arxiv ou SSRN.	1

TABLEAU 17 : VERSION UTILISÉE POUR LA DIFFUSION DES ARTICLES NON PUBLIÉS EN LIBRE ACCÈS

	%	Nb
Une copie de la version pdf de l'éditeur	41.76%	(266/637)
Le manuscrit révisé après l'évaluation par les pairs	27.79%	(177/637)
Autre	4.24%	(27/637)
Le manuscrit avant l'évaluation par les pairs	2.98%	(19/637)

Pas de réponse

23.23% (148/637)

TABLEAU 18 : UTILITÉ D'UN DÉPÔT INSTITUTIONNEL À L'UNIVERSITÉ LAVAL

	%	Nb
C'est une très bonne idée, j'y déposerai tous mes travaux afin de les centraliser.	39.56	(252/637)
C'est une très bonne idée, je l'utiliserai pour y déposer mes travaux qui ne sont pas en libre accès. :	36.26	(231/637)
C'est inutile.	10.20	(65/637)
Autre.	9.89	(63/637)
Pas de réponse :	4.08	(26/637)

TABLEAU 18A: UTILITÉ D'UN DÉPÔT INSTITUTIONNEL À L'UNIVERSITÉ LAVAL POUR LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS CHERCHEURS ET PROFESSEURES-CHERCHEUSES

	%	Nb
C'est une très bonne idée, j'y déposerai tous mes travaux afin de les centraliser. :	36.28	119/328
C'est une très bonne idée, je l'utiliserai pour y déposer mes travaux qui ne sont pas en libre accès. :	34.76	114/328
C'est inutile. :	13.41	44/328
Autre. :	13.41	44/328
Pas de réponse :	2.13	7/328

TABLEAU 19 : RAISONS INVOQUÉES POUR L'INUTILITÉ D'UN DÉPÔT INSTITUTIONNEL À L'UNIVERSITÉ LAVAL

	%	Nb
Les revues interdiront d'y déposer une copie des articles qu'elles publient et le dépôt restera vide.	43.36	(49/113)
J'ai déjà accès à assez de moyens de mettre mes textes en ligne et en accès libre.	38.05	(43/113)
Je publie déjà surtout dans des revues qui seront mises en libre accès à un moment ou à un autre.	30.09	(34/113)
Je n'aurai pas le temps de faire le dépôt de chacun de mes textes sur ce site.	30.09	(34/113)
Autre	15.04	(17/113)

TABLEAU 20 : SERVICES IDÉAL POUR UN DÉPÔT INSTITUTIONNEL À L'UNIVERSITÉ LAVAL

	Réponses	Total	Moyenne	Mediane
Assurer une meilleure visibilité de ma production scientifique.	597	2027	3.40	4
Créer rapidement une liste à jour de mes	591	1966	3.33	4

publications ou de celles de mon centre de recherche, institut, groupe de recherche, faculté ou département.				
Garantir un archivage pérenne de toute ma production scientifique.	593	1904	3.21	4
Rechercher et consulter facilement les publications des chercheurs de l'Université Laval.	591	1774	3.00	3
Permettre à chaque chercheur de se créer une page personnelle avec une adresse web stable.	589	1666	2.83	3
Générer des statistiques de consultations et des données de citation (<i>altmetrics</i> , etc.) sur mes textes.	589	1637	2.78	3
Offrir des outils simples de partage de mes textes sur les réseaux sociaux et d'exportation dans Zotero, Endnote, Mendeley.	580	1572	2.71	3
Créer des alertes (fils RSS 2.0) sur des chercheurs.	573	1327	2.32	2

Annexe 3 – Les politiques éditoriales de quelques éditeurs scientifiques privés

Le groupe Sage

SAGE's standard policies allow, without the need to request permission, the following rights:

- *You retain copyright in your work*
- *You may do whatever you wish with the version of the article you submitted to the journal (version 1).*
- *Once the article has been accepted for publication, you may post the accepted version (version 2) of the article on your own personal website, your department's website or the repository of your institution without any restrictions.²⁰*

Les éditions Springer

Authors will be asked to transfer the copyright of their article to the publisher (or grant the publisher exclusive publication and dissemination rights). This will ensure the widest possible protection and dissemination of information under copyright laws. Open access articles (Open Choice articles or fully open access journals) do not require you to transfer the copyright; the copyright remains with the authors. By opting for Open Choice, you agree to publish your article under the Creative Commons Attribution License (as of January 16, 2012). Articles published before that date are subject to the Creative Commons Attribution Noncommercial License²¹.

Si on fouille un peu sur le site de Springer, on découvre que cette maison d'édition permet que les auteurs et auteures conservent des droits sur leur texte, notamment en réaction au mouvement du libre accès. Cette section fait en effet partie de la section sur le libre accès chez Springer.

Springer fully understands that access to your work is important to you and to the sponsors of your research. We are listed as a green publisher in the SHERPA/RoMEO database, as we allow self-archiving, but most importantly we are fully transparent about your rights. When publishing your research

²⁰ <http://www.uk.sagepub.com/journalgateway/pubPolicies.htm#7>

²¹ <http://www.springer.com/gp/authors-editors/journal-author/frequently-asked-questions/3832>

traditionally in a subscription-based journal certain rights remain with you the author of the article. Your rights are determined in Springer's self-archiving policy.

Springer aussi permet l'auto-archivage :

Authors may self-archive the author's accepted manuscript of their articles on their own websites. Authors may also deposit this version of the article in any repository, provided it is only made publicly available 12 months after official publication or later. He/ she may not use the publisher's version (the final article), which is posted on SpringerLink and other Springer websites, for the purpose of self-archiving or deposit. Furthermore, the author may only post his/her version provided acknowledgement is given to the original source of publication and a link is inserted to the published article on Springer's website. The link must be provided by inserting the DOI number of the article in the following sentence: "The final publication is available at Springer via [http://dx.doi.org/\[insert DOI\]](http://dx.doi.org/[insert DOI])".²²

La revue Science

Does Science require copyright transfer? No. Authors retain copyright of their work, but must grant an exclusive publication license to Science and AAAS for their paper to be accepted for publication²³.

La politique éditoriale de *Science* indique clairement que les auteurs ou auteures peuvent mettre en ligne une version de leur texte dans une archive ouverte ou un site personnel au bout de six mois :

For research papers created under grants awarded no earlier than 2 May 2005, and for which the authors are required by their funding agencies to make their research results publicly available, authors can have the "accepted version" of the paper posted to the funding body's archive or designated repository, as long as the posting is no earlier than six months after final publication in Science, is linked back to the final Science version, and includes the published paper's full reference citation. The "accepted version" is the version of the paper accepted for publication in Science after changes resulting from peer review, but before Science's editing, image quality control, and production. This policy only applies to research articles, reports, reviews, and technical comments. In submitting to archives such as PMC, authors of Science papers should set the time of public

²² <http://www.springer.com/gp/open-access/authors-rights/self-archiving-policy/2124>

²³ http://www.sciencemag.org/site/feature/contribinfo/faq/index.xhtml#copyright_faq

*release of the accepted version at six months after final publication in Science*²⁴.
(Notre soulignement)

Le groupe Nature Publishing

Les auteurs et auteures qui publient dans *Nature* sont encouragés à faire un dépôt dans une archive ouverte.

This publishers' policy applies to all journals published by the Nature Publishing Group (NPG), including the Nature journals. NPG does not require authors of original (primary) research papers to assign copyright of their published contributions. Authors grant NPG an exclusive licence to publish, in return for which they can reuse their papers in their future printed work without first requiring permission from the publisher of the journal. For commissioned articles (for example, Reviews, News and Views), copyright is retained by NPG. When a manuscript is accepted for publication in an NPG journal, authors are encouraged to submit the author's version of the accepted paper (the unedited manuscript) to PubMedCentral or other appropriate funding body's archive, for public release six months after publication. In addition, authors are encouraged to archive this version of the manuscript in their institution's repositories and, if they wish, on their personal websites, also six months after the original publication. (Notre soulignement)

La politique éditoriale du groupe *Nature* ne demande jamais la cession des droits, mais plutôt une licence exclusive de publication :

*NPG does not require authors of original (primary) research papers to assign copyright of their published contributions. Authors grant NPG an exclusive licence to publish, in return for which they can reuse their papers in their future printed work without first requiring permission from the publisher of the journal. For commissioned articles (for example, Reviews, News and Views), copyright is retained by NPG*²⁵.

Wiley-Blackwell

Propose aux auteurs publiant dans ses revues en libre accès ou ses revues hybrides les licences Creative Commons. Wiley est en train d'implanter les licence CC V4.0²⁶.

²⁴ <http://www.sciencemag.org/site/feature/contribinfo/faq/index.xhtml>

²⁵ <http://www.nature.com/authors/policies/license.html>

²⁶ <http://exchanges.wiley.com/blog/2014/08/27/the-transition-to-creative-commons-4-0-licenses/>